

La fille préférée
d'Alphonse Desjardins

OU

L'histoire
de la Caisse populaire
Desjardins de Lauzon

1902-1995



La fille préférée
d'Alphonse Desjardins

OU

L'histoire
de la Caisse populaire
Desjardins de Lauzon

1902-1995

LAHCEN DARHOUANI

Données de catalogage avant publication (Canada)

Darhouani, Lahcen

La fille préférée d'Alphonse Desjardins ou L'histoire de la Caisse populaire Desjardins de Lauzon, 1902-1995

Comprend des réf. bibliogr.

ISBN 2-921146-78-9

1. Caisse populaire Desjardins de Lauzon – Histoire. 2. Caisse populaire de Lévis – Histoire. 3. Caisse d'épargne et de crédit – Québec (Province) – Lévis – Histoire. I. Titre. II. Titre: Histoire de la Caisse populaire Desjardins de Lauzon, 1902-1995.

HG2039.C2D37 1999

334'.22'0971459

C99-940277-3

Révision linguistique: Robert Paré

Maquette et design de la page couverture: Gérard Beaudry

Couverture: Premier local de la Caisse populaire Desjardins de Lauzon.
Peinture de J.C. Beaulieu

ISBN 2-921146-78-9

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 1999

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Canada, 1999

© Éditions MultiMondes

Éditions MultiMondes

930, rue Pouliot

Sainte-Foy (Québec) CANADA

G1V 3N9

Téléphone: (418) 651-3885

Télocopieur: (418) 651-6822

Téléphone sans frais: 1 800 840-3029

Télocopieur sans frais: 1 888 303-5931

Courriel: multimondes@multim.com

Site Internet: <http://www.multim.com>

Caisse populaire Desjardins de Lauzon

7777, boul. de la Rive-Sud

Lévis (Québec) CANADA

G6V 6Z1

Téléphone: (418) 833-5701

Télocopieur: (418) 833-5709

Courrier électronique: caisse.T20080/

81520080@FCPDQ.desjardins.com

Canada

Les Éditions MultiMondes reconnaissent l'aide financière du gouvernement du Canada par l'entremise du Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition (PADIÉ) pour ses activités d'édition.

Message du président

Créer une entreprise aujourd'hui suppose des études de marché étoffées, un investissement financier important, un réseau de partenaires solides et, surtout, une volonté inébranlable de réussir. Si ces études n'étaient pas monnaie courante au début du siècle et si l'argent se faisait le plus souvent rare, en revanche, la solidarité et la persévérance comptaient parmi les principales valeurs des entrepreneurs de l'époque.

Ce sont ces valeurs qui animaient Alphonse Desjardins au moment de la fondation de la Caisse populaire de Saint-Joseph de Lévis, le 28 juillet 1902. Convaincu de la force de la coopération dans un monde où l'épargne et le crédit étaient à la disposition presque exclusive des bien nantis, il compte parmi les 79 membres qui signèrent la déclaration de fondation de ce qui devait devenir plus tard la Caisse populaire Desjardins de Lauzon. Ces membres fondateurs contribuèrent ainsi à redonner confiance et dignité à de nombreux citoyens en leur permettant de reprendre en main la gestion de leurs affaires.

Si l'initiative des bâtisseurs et l'appui constant des membres dirigeants et du personnel, tant passés qu'actuels, font partie intégrante du succès de la caisse, l'effort collectif des 12 000 membres figure aussi parmi les éléments importants de sa réussite. La participation active des membres à la vie de leur coopérative contribue, en effet, à faire de la Caisse populaire Desjardins de Lauzon une institution financière moderne, dynamique, à l'écoute des besoins des membres.

À l'aube du XXI^e siècle, votre caisse s'apprête à relever de nouveaux défis. Le contexte économique actuel, la vive concurrence observée et les besoins de membres mieux informés insufflent à notre institution l'énergie nécessaire pour continuer à améliorer son offre de service.

Sa participation en tant que caisse-vitrine lors de l'élaboration de nouvelles stratégies, dans le cadre de la réingénierie, lui a d'ailleurs permis d'atteindre cet objectif, et même de prendre une longueur d'avance. Une avance

dont profitent les membres qui continuent de faire confiance à la Caisse populaire Desjardins de Lauzon, une institution à la hauteur de leurs exigences.

Je ne saurais passer sous silence l'apport de l'ancien président de la Caisse, M. Gilles Fortin, initiateur et fervent promoteur de cet ouvrage. Il nous a malheureusement quittés avant de voir la réalisation de la publication. Il aurait sûrement été aussi fier que nous de cette réussite.

Bonne lecture !



Gilles Gonthier
Président

Message du directeur général

En plus d'annoncer la fin du millénaire, l'année 1999 marque un événement important dans l'histoire de la Caisse populaire Desjardins de Lauzon. En effet, elle voit la publication de l'ouvrage *La fille préférée d'Alphonse Desjardins* ou *L'histoire de la Caisse populaire Desjardins de Lauzon 1902-1995*. Fruit d'une recherche approfondie et d'une analyse pertinemment réalisées par l'historien Lahcen Darhouani, cet ouvrage relate les grandes étapes de l'évolution de la Caisse. L'auteur y brosse un portrait global et intéressant du chemin parcouru par notre institution.

À la lecture de ce parcours, le lecteur pourra prendre connaissance de l'importance qu'ont eue diverses personnes dans le développement de la Caisse. Si certaines d'entre elles ont contribué à bâtir notre institution, d'autres ont pris le relais pour édifier ce qui constitue déjà la Caisse de demain.

Qu'il me soit donc permis, ici, de remercier les membres dirigeants, anciens et actuels, d'avoir toujours travaillé et de travailler encore dans le meilleur intérêt des membres. Leur apport à la croissance constante de la Caisse est un des nombreux exemples de l'engagement soutenu dont a toujours profité l'institution.

Je ne peux passer sous silence le travail du personnel, dont la courtoisie, le professionnalisme et la compétence ont fait en sorte que les membres continuent de faire confiance à leur coopérative d'épargne et de crédit. De 1902 à aujourd'hui, le personnel s'est adapté, devant même les besoins des membres, toujours soucieux de perfectionner la qualité des services offerts.

Enfin, cette équipe dynamique n'aurait pas sa raison d'être sans la présence assidue des membres auprès de leur institution financière, et ce, depuis sa fondation. C'est grâce à cet engagement et à cette participation active que la Caisse populaire Desjardins de Lauzon est aujourd'hui considérée comme un leader du milieu, un agent de développement socioéconomique incontournable, faisant partie intégrante du patrimoine local.

Les membres nous permettent d'avancer, de nous dépasser, pour toujours mieux les servir. Notre récent engagement dans la réingénierie n'est qu'un des exemples de notre volonté de nous améliorer, sans cesse, afin qu'ensemble nous relevions les défis de l'avenir.

Jean Pelletier

*Jean Pelletier
Directeur général*

Avant-propos

La réalisation de ce travail aurait été impossible sans le concours de plusieurs dirigeants et employés de la Caisse populaire Desjardins de Lauzon et de nombreuses personnes.

Je tiens d'abord à exprimer ma reconnaissance à M. Francis Labonté, directeur administratif de la caisse. C'est grâce à son aide précieuse que j'ai pu terminer ce travail dans de bonnes conditions. J'exprime aussi ma reconnaissance au directeur général de la caisse, M. Jean Pelletier, pour ses conseils et commentaires. Mes remerciements vont également au président de la caisse, M. Gilles Fortin, pour son soutien moral et son intérêt particulier à l'égard du travail d'historien.

Sans la confiance de ces trois dirigeants, et surtout sans la grande marge de manœuvre qu'ils m'ont accordée quant au dépouillement et à l'interprétation du fonds d'archives de la caisse, ce projet n'aurait jamais pu se concrétiser. Leur attitude m'a encouragé à rechercher la vérité, tout en respectant le code déontologique de la profession qui empêche l'historien de porter atteinte à l'honorabilité des personnes et des familles. C'est là une des principales contraintes de la pratique de l'histoire contemporaine.

Je remercie par ailleurs les employés et les dirigeants de la Caisse populaire Desjardins de Lauzon qui ont contribué à faire avancer ce travail en m'accordant des entrevues, en particulier les administrateurs et les employés suivants: MM. Dollard Ouzilleau, Robert Samson, Roméo Bissonnette, Léonard Lemieux, Roger Dumont, Jean-Charles Gonthier et Alfred Sundström. Merci également à Mmes Pierrette Bouchard, Micheline Couture et Gertrude Edmond.

Ma plus grande reconnaissance, également, à Mmes Danielle Fortin et Nathalie Douville et M. Luc Talbot, trois employés de la Caisse populaire Desjardins de Lauzon qui m'ont toujours bien accueilli parmi eux, au 269, rue Saint-Joseph, là où j'ai consulté les archives de la caisse.

Je remercie encore M. Francis Leblond, archiviste à la Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec et Mme Darkise Grégoire, archiviste à la Fédération des caisses populaires Desjardins de Québec, qui m'ont aidé à comprendre certains aspects de l'organisation des différents fonds d'archives de leurs institutions respectives et à déterminer quelques pistes de recherches.

Je ne voudrais pas oublier de remercier le comité de suivi de cet ouvrage, formé des dirigeants de la caisse suivants: MM. Alfred Sundström, Francis Labonté, Gilles Fortin, Dollard Ouzilleau, Jean-Charles Gonthier et Jean-Claude Beaulieu. Leurs commentaires et suggestions, fort intéressants, m'ont permis de mieux comprendre certains faits et de corriger mon interprétation de certaines questions que les archives n'explicitent pas.

Je remercie d'autre part M. Guy Bélanger, historien-conseil à la Société historique Alphonse-Desjardins, pour ses importants commentaires et inestimables suggestions. M. Bélanger a pris beaucoup de son temps pour me conseiller et m'orienter à toutes les étapes de ce projet. Je lui en serai toujours reconnaissant. Les mêmes remerciements vont à M. Pierre Poulin, historien à la Société historique Alphonse-Desjardins, et à M. Marc Vallières, du département d'histoire de l'Université Laval. Ces trois historiens m'ont mis sur des pistes de recherches très fécondes et ont contribué à parfaire ce travail à l'une ou l'autre de ses étapes cruciales. Avec eux, j'ai eu la chance de m'initier aux fondements et principes de la *Public History*, ou l'Histoire appliquée.

Cette discipline, encore jeune, s'avère intéressante pour articuler les connaissances historiques autour des préoccupations des contemporains. L'expérience entamée avec les dirigeants de la Caisse populaire Desjardins de Lauzon est très séduisante. L'aspect coopératif de l'entreprise m'a permis de réaliser mes recherches dans une ambiance peu commune, enrichie par l'utilisation de l'informatique et le recours aux principes de l'histoire quantitative.

Enfin, c'est avec un esprit ouvert et un intérêt particulier pour l'histoire que les dirigeants de la Caisse populaire Desjardins de Lauzon m'ont fourni toutes les conditions nécessaires pour la réalisation de ce travail. Sans leur soutien financier et moral, je n'aurais jamais pu mener à terme cette entreprise. Je veux, une dernière fois, leur témoigner ma reconnaissance.

Lahcen Darhouani

Table des matières

Introduction	1
LA RÉGION DE LAUZON VERS LE DÉBUT DU XX^e SIÈCLE	3
LA CAISSE POPULAIRE DE SAINT-JOSEPH DE LÉVIS ENTRE 1902 ET 1927	9
La fondation et l'organisation de la Caisse populaire de Saint-Joseph de Lévis en 1902	9
<i>La fondation</i>	10
<i>L'organisation de la caisse</i>	13
Les débuts et l'évolution de la Caisse populaire de Saint-Joseph de Lévis	16
<i>Des débuts modestes</i>	16
<i>L'expansion des activités de la caisse</i>	22
<i>Les réactions des banques commerciales</i>	27
La caisse populaire de Saint-Joseph de Lévis et le Mouvement Desjardins	30
<i>La fille préférée de Desjardins reste défiante</i>	30
<i>La reprise des activités de la caisse</i>	38
<i>Les performances financières de la caisse</i>	42
Conclusion	50
LA CAISSE POPULAIRE DE LAUZON ENTRE 1928 ET 1956	57
L'expansion des activités de la caisse	57
Un nouveau local pour la caisse	64
Le 50 ^e anniversaire de la caisse	67
La caisse tente de s'implanter dans le domaine scolaire	72
Les résultats financiers	74
Conclusion	86
LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LAUZON ENTRE 1957 ET 1974	89
L'adaptation de la caisse aux transformations de son milieu socioéconomique	89
La caisse tente de couvrir tout le territoire de Lauzon	90

Une nouvelle équipe de dirigeants en 1963	91
Les conditions de travail des caissières et des employés	92
Une nouvelle équipe dirigeante, de nouvelles tâches	96
Un nouveau local pour la caisse	97
Les dirigeants de la caisse	98
UNE NOUVELLE ÈRE DANS L'HISTOIRE DE LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LAUZON, DE 1974 À NOS JOURS	
Les transformations de la caisse au début des années 1970	101
La caisse au début des années 1980	104
La fusion avec la Caisse populaire de Sainte-Bernadette	107
Un nouveau siège social pour la caisse en 1987	109
La coopération comme outil d'efficacité et d'organisation	111
Vers une institution financière plus prospère	112
Conclusion	123
Bibliographie	129
Annexes	131

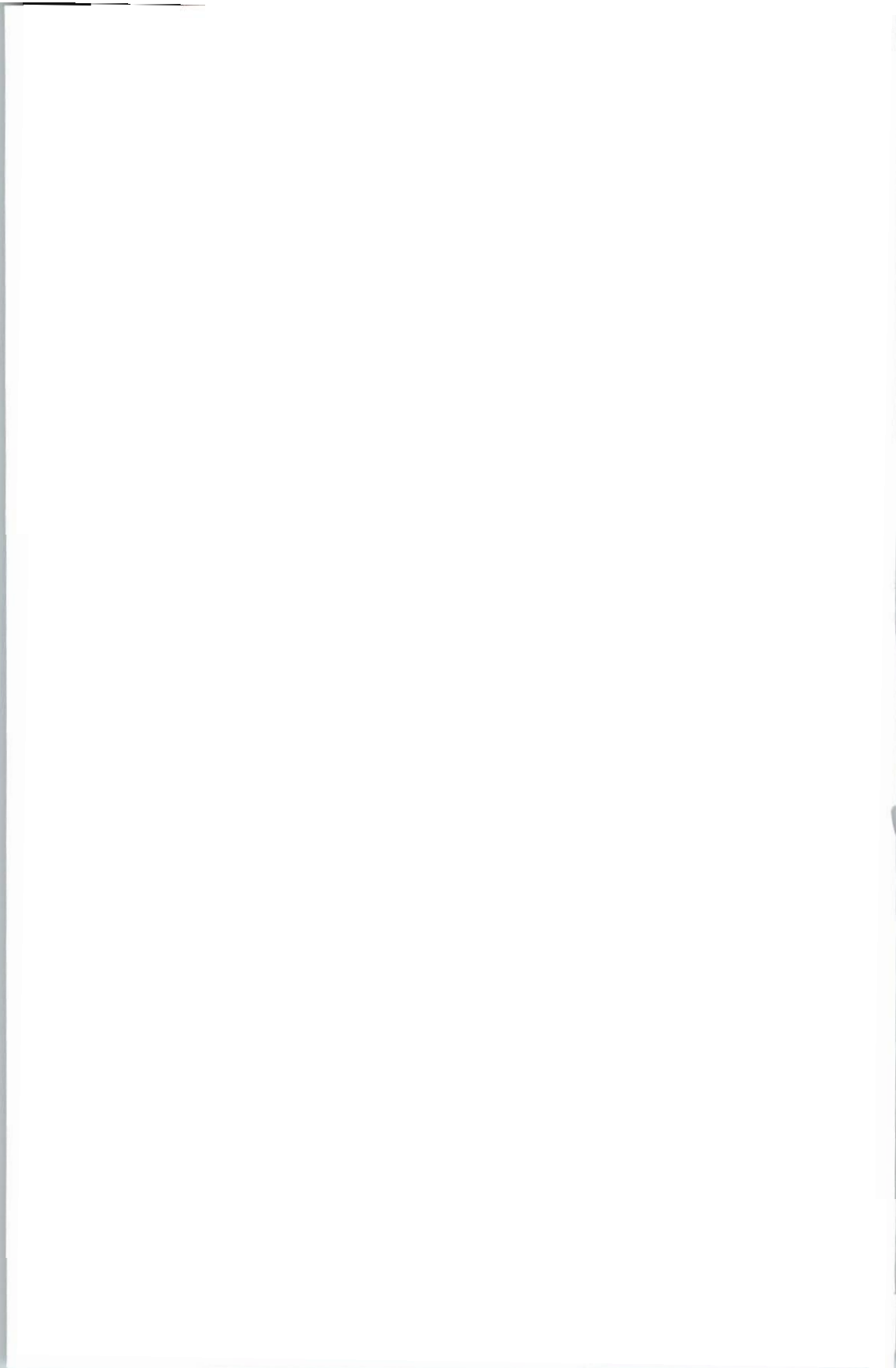
Liste des figures

Figure 1	Nombre de sociétaires de la Caisse populaire de Lauzon entre 1903 et 1927	25
Figure 2	L'évolution de l'actif de la Caisse populaire de Saint-Joseph de Lévis, entre 1903-1927 (en \$)	42
Figure 3	Évolution du capital social de la Caisse populaire de Saint-Joseph de Lévis entre 1903 et 1927 (en \$)	44
Figure 4	Évolution de l'épargne des sociétaires de la Caisse populaire de Saint-Joseph de Lévis entre 1903 et 1927 (en \$)	45
Figure 5	Évolution de la valeur des prêts distribués par la Caisse populaire Desjardins de Saint-Joseph de Lévis entre 1903 et 1927 (en \$)	47
Figure 6	Évolution du nombre de prêts et des revenus d'intérêts sur les prêts de la Caisse populaire de Saint-Joseph de Lévis, 1903-1927 (en \$)	48
Figure 7	Évolution de l'actif de la Caisse populaire de Lauzon entre 1928 et 1956 (en \$)	75
Figure 8	Évolution du capital social de la Caisse populaire de Lauzon entre 1928 et 1956 (en \$)	77
Figure 9	Évolution des dépôts des sociétaires entre 1928 et 1956 (en \$)	78

Figure 10	Évolution de la valeur des prêts accordés par la Caisse populaire de Lauzon entre 1928 et 1956 (en \$)	83
Figure 11	Nombre de familles de Lauzon et de sociétaires de la caisse entre 1935 et 1954	87
Figure 12	Évolution de la masse salariale du personnel de la Caisse populaire Desjardins de Lauzon entre 1972 et 1995 (en \$).	95
Figure 13	Évolution du budget consacré au développement de l'informatique entre 1971 et 1995 (en \$)	96
Figure 14	Évolution de l'actif de la Caisse populaire Desjardins de Lauzon entre 1957 et 1995 (en \$)	113
Figure 15	Évolution du capital social de la Caisse populaire Desjardins de Lauzon entre 1957 et 1995 (en \$)	115
Figure 16	Évolution des dépôts des sociétaires de la Caisse populaire Desjardins de Lauzon entre 1957 et 1995 (en \$).	116
Figure 17	Évolution des prêts accordés par la Caisse populaire Desjardins de Lauzon entre 1957 et 1995 (en \$)	119

Liste des tableaux

Tableau 1	La composition socioprofessionnelle des dirigeants de la caisse entre 1902 et 1927	51
Tableau 2	Liste des gérants de la Caisse populaire de Lauzon depuis sa fondation en 1902	55
Tableau 3	Liste des présidents de la Caisse populaire de Lauzon depuis sa fondation en 1902	55



Introduction

La Caisse populaire Desjardins de Lauzon, fondée le 2 juillet 1902 sous le nom de la Caisse populaire de Saint-Joseph de Lévis, est une coopérative d'épargne et de crédit dont la mission est d'aider les groupes sociaux défavorisés à mieux traverser les moments difficiles et de promouvoir leurs intérêts. Durant les périodes de prospérité, cette coopérative encourage l'épargne locale et vient en aide à ses sociétaires en leur accordant des petits prêts, essentiellement destinés à favoriser la production dans les secteurs de la petite industrie et de l'agriculture. En gérant ces deux opérations (l'épargne et le crédit), la caisse stimule les activités économiques de son milieu, favorisant ainsi la prospérité de toute la communauté et contribuant à la promotion des principes de la coopération.

Dans cette perspective, l'histoire de la Caisse populaire Desjardins de Lauzon est importante pour comprendre comment le Mouvement Desjardins parvient à s'implanter dans un milieu local toujours en transformation. En effet, même s'il est généralement reconnu qu'une caisse populaire trouve sa prospérité dans le soutien de la population locale, les déterminants propres de cette prospérité sont plus difficiles à identifier. Est-ce que ce sont les attitudes et les disponibilités des dirigeants locaux, leur esprit de gestion ou leur capacité d'adapter les orientations centrales aux préoccupations locales, qui constituent le secret de la réussite d'une caisse populaire? Il n'est pas toujours facile de délimiter les facteurs de prospérité (ou de déclin) d'une caisse populaire. C'est pourquoi le spécialiste qui se penche sur l'histoire d'une caisse populaire doit adopter une approche rigoureuse, s'il veut pouvoir identifier les forces et les faiblesses de la coopérative et cerner, en conséquence, les constantes et les variables les plus déterminantes quant à l'orientation que prendra l'ouverture de celle-ci sur son milieu local et régional.

Pourtant, il semble que l'histoire d'une caisse populaire soit constamment à l'image des transformations de la conjoncture économique et sociale du milieu sur lequel elle prétend agir. L'historien doit donc s'attarder d'abord aux motifs de la naissance de la coopérative, voir dans quelles conditions a eu lieu

cette naissance, et déterminer les contraintes qui handicapent l'épanouissement et la prospérité de ses affaires ou, au contraire, les facteurs qui assurent sa réussite.

L'objectif de cet ouvrage est de retracer les grandes lignes de l'histoire de la Caisse populaire Desjardins de Lauzon, depuis sa fondation, en 1902, jusqu'à nos jours. Nous voulons présenter aux dirigeants de cette caisse populaire, à ses employés, à ses sociétaires, aux gens de Lévis et à tous ceux qui s'intéressent au mouvement coopératif, en général, et au Mouvement Desjardins, en particulier, l'évolution historique d'une coopérative, les problèmes que pose sa gestion, les objectifs poursuivis à court et à long terme, afin de permettre aux intervenants, aux niveaux local et régional, de prendre en considération les particularités historiques, sociales et économiques de la gestion coopérative.

L'ouvrage se divise en cinq chapitres. Dans le premier, nous traitons du cadre général de Lauzon et présentons une vue d'ensemble de l'évolution de la municipalité vers la fin du XIX^e et le début du XX^e siècle. Ensuite, nous analysons les conditions économiques et sociales de Lauzon au début du XX^e siècle, afin de comprendre pourquoi le fondateur des caisses populaires a choisi cette municipalité comme cadre socioéconomique de la première expérience d'expansion de son mouvement coopératif en Amérique du Nord.

Dans le deuxième chapitre, nous décrivons, avec plus de précision, le processus de fondation de cette coopérative d'épargne et de crédit, et nous mettons ensuite l'accent sur le début de ses activités, tout en essayant de voir comment l'institution financière s'est développée entre 1902 et 1928, date de son adhésion à l'Union régionale des Caisses populaires Desjardins de Québec. Durant cette période, Alphonse Desjardins fournit des efforts louables non seulement pour mettre sur pied une gestion adaptée à la conjoncture de l'Amérique du Nord, mais aussi pour atteindre une large partie de la population d'ouvriers et de cultivateurs. Bien qu'il veuille permettre à ces derniers de s'organiser de façon à disposer d'eux-mêmes, les réactions de certains groupes sociaux et des intermédiaires financiers sont à l'origine d'un nombre important de problèmes, que Desjardins parvient à surmonter par sa clairvoyance et son acharnement, et avec l'aide de ses meilleurs collaborateurs.

Le troisième chapitre est réservé à l'évolution de la Caisse populaire Desjardins de Lauzon entre 1928 et 1956, et à l'examen des rouages de la vie interne de la coopérative durant cette période, qui semble cruciale dans son histoire. Enfin, les quatrième et cinquième chapitres traitent des grands défis que la coopérative d'épargne et de crédit a dû affronter entre 1957 et 1995.

La région de Lauzon vers le début du xx^e siècle

À compter de la deuxième moitié du xix^e siècle, les chantiers navals et les « chantiers de bois » implantés à Lauzon deviennent des noyaux industriels autour desquels s'organise la vie quotidienne d'une large partie de la population. Le développement de ces deux secteurs stimule le développement urbain et entraîne une concentration démographique de plus en plus importante, incitant les habitants des campagnes à venir s'installer en ville. L'émergence et l'évolution de ces activités industrielles sont ainsi à l'origine des transformations profondes de la société lauzonnaise et d'une certaine prospérité sociale. Cependant, cette situation n'est pas stable, puisque des périodes difficiles, dans l'histoire de la communauté lauzonnaise, ralentissent son développement économique.

En 1829, Allison Davie plante un premier chantier maritime dans la région, et plusieurs autres chantiers animent par la suite la vie industrielle de Lauzon. Citons, à titre d'exemples, les chantiers Geo. T. Davie and Sons, F. X. Marquis, W. Charland Son, Saint Lawrence Tow-Boat et W. Charland Jun. Dès lors, l'industrie navale se développe et favorise la création d'emplois, permettant à la population locale d'améliorer ses conditions de vie. Le rôle de cette industrie s'avère si important, au cours du xix^e siècle, qu'il en résulte une activité économique sans exemple comparable dans l'histoire de la région. Engagés dans la poussée industrielle des années 1860, les chantiers navals favorisent l'émigration d'une forte population rurale vers Lauzon. La conjoncture économique détermine le sort de ces chantiers, qui connaissent, en conséquence, des périodes très prospères et d'autres plus difficiles : 150 navires en bois furent lancés en 1864, alors qu'il n'y en eut qu'une vingtaine en 1878 et moins de 10 entre 1885 et 1896¹. L'avènement d'une technologie nouvelle, les fluctuations économiques et la concurrence entre les différents chantiers sont les principales causes de la fermeture de plusieurs d'entre eux.

1. GIRAM, *Évolution des axes commerciaux traditionnels de Lévis et Lauzon*, Lauzon, 1985, p. 61.

La période de 1815 à 1885 correspond à l'âge d'or du commerce du bois. En 1830, un chantier de bois s'installe dans l'anse aux Sauvages, à Lauzon. Dix ans plus tard, le chantier d'Allan Gilmour accueille, à son quai de Lauzon, près de 156 navires destinés au transport du bois. Les quarante années qui suivent correspondent aux périodes les plus lucratives pour l'expédition du bois². À partir de 1884, l'industrie et le commerce du bois souffrent d'une crise qui affecte l'épanouissement de toute la collectivité.

Ainsi, au début du xx^e siècle, les chantiers maritimes subissent un déclin désastreux et seul le chantier Davie profite des transformations technologiques pour se développer. Les chantiers de bois connaissent, eux aussi, une situation instable, et l'industrie de ce secteur, après une longue période de prospérité, subit un déclin important, causant la fermeture de plusieurs entreprises et affectant l'économie de Lauzon.

Avec le recul des activités des chantiers de navires et de bois, le chômage affecte une grande partie de la classe ouvrière, dont les conditions de vie se détériorent, entraînant ainsi une certaine misère pour la population de Lauzon :

Tout comme les chantiers navals, les chantiers de bois connaissent une période de déclin qui se révélera néanmoins irréversible. En fait, c'est à partir de 1884 que le déclin se fait sentir. Bien que pour les dix années à venir la diminution du nombre de compagnies de la Rive-Nord favorise les exportateurs de la Rive-Sud, cette situation n'est que de courte durée, car l'époque du bois équarri est révolue et celle du bois de sciage est en perte de vitesse. Successivement, les entreprises de la Rive-Sud fermeront, et ce, jusqu'à la disparition complète de cette activité en bordure de nos rives³.

Parallèlement aux répercussions qu'ont les difficultés de ces deux secteurs économiques sur la région, d'autres phénomènes touchent Lauzon, qui connaît une concentration démographique importante. Ainsi, la population locale passe de 1 535 habitants, en 1851, à 3 416 habitants, en 1901. Entre 1911 et 1931, la population de Lauzon enregistre un taux de croissance de 78 %, passant de 3 978 à 7 084 habitants. Le nombre de maisons recensées en 1901

2. *Ibid.*

3. *Ibid.*, p. 62.

pour l'ensemble de la municipalité atteint 616, alors qu'il n'était que de 215 en 1881. La plupart des habitants de Lauzon sont des ouvriers qui souffrent des conditions de vie impitoyables. Pour rendre compte de cette misère, il suffit de rapporter le célèbre témoignage de mère Saint-Cyprien, supérieure des sœurs Jésus-Marie du Couvent de Lauzon, en 1858 :

Il n'y a pas de pauvres ici? Venez à la Pointe-Lévy, il y a des familles où l'on passe deux jours sans manger. Notre pauvre lavandière attend le prix de sa journée pour donner du pain à ses enfants. ... L'été où leurs maris gagnent 15 francs par jour, c'est-à-dire ceux qui travaillent à bord des bâtiments qui viennent s'approvisionner en bois, leurs femmes, dis-je, achètent des shawls [sic] de 300 francs et puis les vendent l'hiver à 100, quelques fois moins, pour ne pas mourir de misère. Voilà le peuple⁴.

Face à cette misère, les différents groupes sociaux de Lauzon développent des pratiques d'entraide et de solidarité qui leur permettront d'affronter les différentes crises causées par une conjoncture économique instable. Ainsi, « entre 1850 et 1930, les liens et les solidarités qui se forment dans les milieux de travail entraînent des mouvements de regroupement et d'entraide des ouvriers. Cette « sociabilité de la dépendance et du partage » prend des formes multiples et des modes d'expression spécifiques, qui vont des fêtes patronales aux grèves, en passant par les secours mutuels, la protection des corps de métiers, les aides financières et alimentaires⁵. »

L'évolution démographique, tout comme l'évolution industrielle, bouleverse la vie de Lauzon. Le petit commerce et certaines autres activités libérales connaissent un essor important, permettant à la municipalité de prendre un souffle nouveau. Le petit commerce prend de l'ampleur durant la deuxième moitié du XIX^e siècle : de quatre commerces et magasins établis en 1851, on passe, en 1883-1884, à plus de neuf marchands-commerçants identifiés comme des « means propriétaires », auxquels se joignent 24 « means tenants ». On dénombre également six boulangers, quatre cordonniers et deux tailleurs⁶.

4. Fabienne Poulin, *Les débuts de la Congrégation des religieuses de Jésus-Marie à la Pointe-Lévy (1855-1870)*, Mémoire de Licence (histoire), Université Laval, 1963, p. 53. Cité par Roch Samson, (dir.), *Histoire de Lévis-Lotbinière*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1996, p. 441.

5. Roch Samson, *op. cit.*

6. GIRAM, *op. cit.*, p. 65.

En 1901, sur les 3416 habitants de cette localité, près d'une centaine de citoyens, sans compter les membres de leur famille ou leurs employés, exercent une activité commerciale⁷. L'évolution du petit commerce permet à la collectivité de Lauzon de s'organiser autour d'une artère principale, la rue Saint-Joseph.

Le 20 juillet 1910, le conseil de la municipalité du village de Lauzon adopte une résolution suivant laquelle Lauzon devient une municipalité de ville, et le 3 novembre 1910, le lieutenant-gouverneur C.-A. Pelletier signe les nouvelles lettres patentes. En 1924, une partie du village de Bienville s'annexe à Lauzon, et la ville est désormais délimitée de la façon suivante : au nord par le fleuve Saint-Laurent, à l'est par la paroisse de Saint-Étienne de Beaumont et au sud par la municipalité de la paroisse de Saint-Joseph-de-la-Pointe-Lévy, une municipalité rurale et civile.

Depuis ses origines, les limites du territoire de Lauzon ont connu des transformations importantes, ce cadre territorial ayant subi les différentes mutations locales et régionales. Plus récemment, dans le but de préciser les limites de Lauzon, André Rivard écrivait :

En superficie, la ville compte 5924 acres dont une grande partie est disponible pour l'établissement d'industries de toutes sortes. Nous pouvons diviser le littoral de la ville de Lauzon en quatre zones bien définies :

La première: la zone sentinelle comprend la paroisse de Bienville et une partie de la paroisse de Lauzon, jusqu'au trou de Joliette.

La deuxième: la zone industrielle s'étend du trou de Joliette à l'usine de filtration. Cette zone renferme les deux magnifiques chantiers si bien réputés.

La troisième: la zone estivale à partir de l'usine de filtration jusqu'à la Martinière. Mais la partie la plus achalandée est la Grève Gilmour.

La quatrième: la zone escarpée, à l'est, va de la Martinière aux limites de la ville.

Ensuite, le terrain s'élève graduellement vers Saint-Joseph de Lévis jusqu'à 275 à 300 pieds. La partie la plus haute et dans le sud-ouest de la municipalité où sont situés le Fort no 1 et le poste Marconi, c'est une petite colline qui atteint

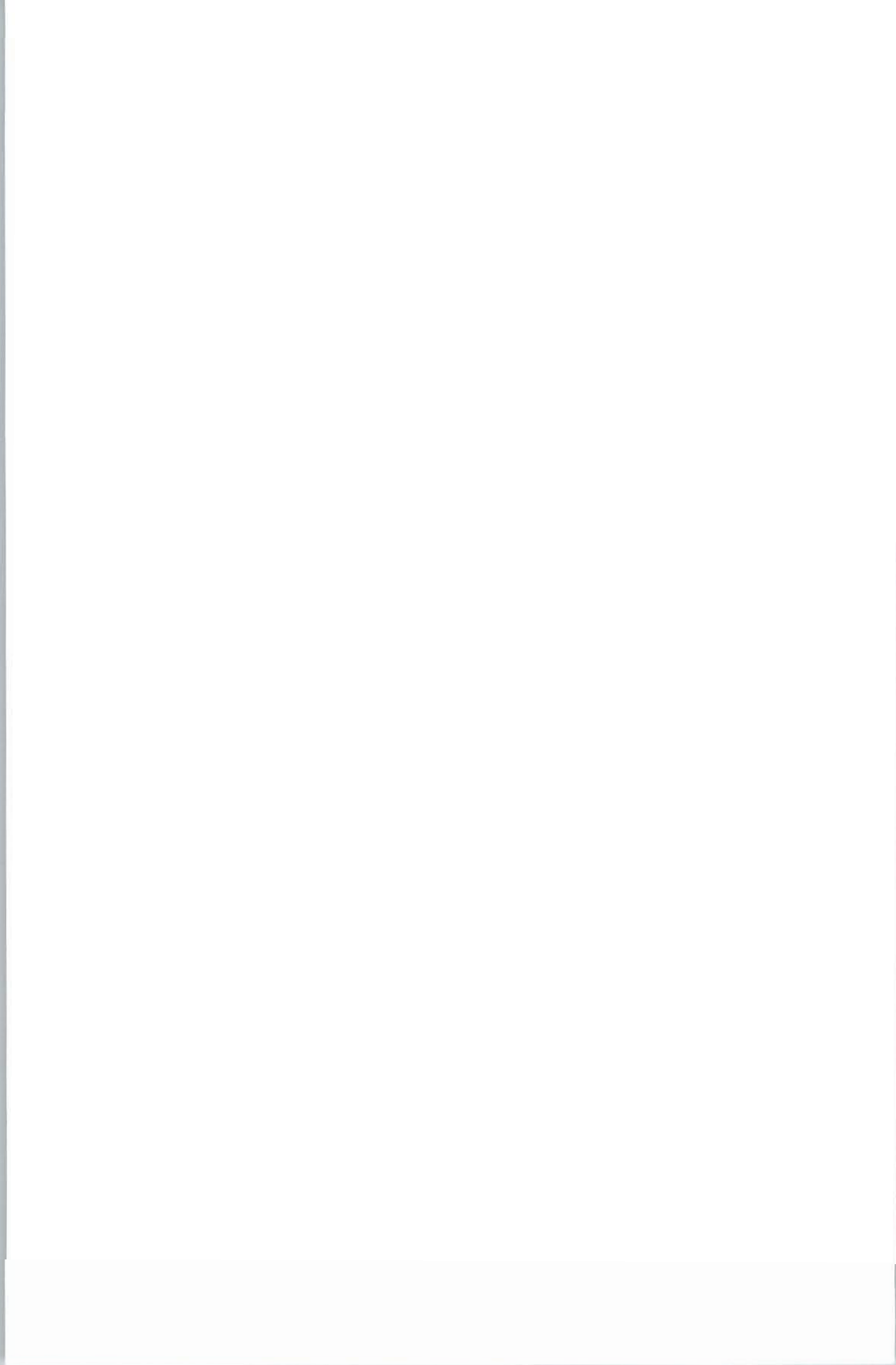
7. Ibid., p. 65.

350 pieds d'altitude. Aujourd'hui, pour être logique, la ville de Lauzon, dont le noyau d'origine fut Saint-Joseph-de-la-Pointe-Lévy, devrait s'appeler Lévis et le comté de ce nom qui correspond à la Seigneurie devrait s'appeler Lauzon⁸.

Cette mise en contexte générale nous permet en fait de comprendre comment l'évolution de Lauzon, dès la fin du XIX^e siècle, donne l'occasion aux banques commerciales d'atteindre des chiffres d'affaires importants et de profiter du développement industriel et commercial pour réaliser des bénéfices spectaculaires.

Alphonse Desjardins, pour sa part, constate que les transactions financières des banques ne tiennent aucunement compte de la situation sociale des paroissiens et décide d'étendre son projet coopératif à Lauzon. Prenant connaissance des réalisations coopératives en Europe, le sténographe lévisien, après des années d'études ardues, fonde en 1900 la première caisse populaire d'Amérique. Devenu un centre urbain dynamique, la paroisse de Saint-Joseph de Lévis semble appropriée à la mobilisation de la petite épargne, celle des classes laborieuses, et au financement de la petite production. Alphonse Desjardins entrevoit donc cette paroisse comme un cadre économique et social idéal pour mettre en valeur le potentiel humanitaire d'une coopérative d'épargne et de crédit.

8. Commentaire sur la monographie de la ville de Lauzon, préparée par André Rivard pour l'obtention de la Maîtrise en Sciences commerciales, Université Laval, 1950.



La Caisse populaire de Saint-Joseph de Lévis entre 1902 et 1927

Trois cents ouvriers peuvent se porter subito en un point ou en un autre, faire tomber un établissement, et en former un à leur profit, puis amener la chute d'un second, puis de tous.

Avec trois mille ou dix mille personnes à nourrir, ils auront bientôt boucherie, boulangerie, marchand de vin, épicerie, légumes, fruiterie, etc. Le coup est monté.

Et c'est cette idée si simple que j'ai cherchée sept ans!... Nous sommes libres d'acheter notre pain où bon nous semble, donc nous sommes maîtres de la terre.

P. J. Proudhon

On ne devrait jamais instituer une association sans que la bonne gestion soit assurée à l'avance.

F. W. Raiffeisen

LA FONDATION ET L'ORGANISATION DE LA CAISSE POPULAIRE DE SAINT-JOSEPH DE LÉVIS EN 1902

Encouragé par les premiers résultats de la Caisse populaire de Lévis, Alphonse Desjardins choisit d'étendre son projet coopératif à la paroisse de Saint-Joseph de Lévis, paroisse dynamique à proximité de Lévis et qui semble un endroit parfait pour tenter l'établissement d'une seconde caisse populaire. La population de Lauzon est au courant des réalisations de la première caisse, à Lévis, et elle est en mesure de soutenir le mouvement naissant et de participer à l'implantation d'une coopérative d'épargne et de crédit dans sa paroisse.

Pour s'assurer de la réussite de son œuvre, Alphonse Desjardins réserve un rôle de premier plan à ses collaborateurs, Herménégilde Bourassa, J.-S.-Geo. Viens et F.-X. Couillard. Membres de l'élite locale, ces collaborateurs se distinguent par leurs compétences professionnelles et bénéficient d'une grande

réputation parmi les leurs. À l'origine, s'étant engagés à l'égard de la coopération, ces pionniers manifestent une conviction et un esprit de solidarité qui étonne Desjardins. Dès leur première rencontre avec le fondateur, ils montrent de l'intérêt pour son projet coopératif, eux qui veulent participer efficacement à l'organisation et au développement de leur communauté. Ils prennent donc sur eux de bien gérer la coopérative d'épargne et de crédit que Desjardins veut implanter dans leur paroisse.

Pour le pionnier lévisien, la fondation de cette deuxième caisse semble une entreprise cruciale pour l'enracinement de son projet coopératif. Elle est la première expérience d'expansion de son modèle de caisse populaire; sa réussite ou son échec déterminera largement le sort de tout le projet, auquel il a consacré des années de sacrifices et de travail. Dans cette perspective, nous comprendrons pourquoi le fondateur des caisses populaires s'appuie essentiellement sur les compétences et le dévouement de gens comme Herménégilde Bourassa, qui est trésorier de Lauzon entre 1892 et 1932.

La création d'une seconde caisse populaire à Saint-Joseph de Lévis revêt une importance particulière, car ce centre urbain, par ses transformations économiques et sociales, illustre bien les bouleversements de la société québécoise. La concentration industrielle, qui marque l'évolution de Lauzon et constitue une caractéristique majeure de cette période, a pour effet de créer une infrastructure mieux à même d'intégrer la collectivité lauzonnaise dans la société industrielle québécoise. En fait, Lauzon abrite une grande partie des classes ouvrières de la Rive-Sud, qui se concentrent autour des chantiers maritimes et des chantiers de bois. L'organisation des ouvriers, en particulier, et des classes défavorisées, en général, semble indispensable pour améliorer leur niveau de vie. C'est l'ensemble de ces facteurs qui pousse Desjardins à s'intéresser à cette paroisse et à y installer sa seconde caisse populaire.

La fondation

À partir de l'été 1902, Alphonse Desjardins prend plusieurs initiatives pour amener la population lauzonnaise à soutenir la fondation d'une deuxième caisse populaire en Amérique du Nord. Au début, le sténographe lévisien se rend souvent chez ses amis de Saint-Joseph de Lévis et fait en sorte de développer chez eux un esprit d'équipe et de confiance en leur enseignant les principes et les fondements des associations coopératives, notamment celles de l'épargne et du crédit. Ayant acquis une grande expérience au sein de la Caisse populaire de Lévis, Alphonse Desjardins met l'accent sur la formation de ses

collaborateurs en matière de comptabilité et de gestion des coopératives. Il veut développer chez eux une compétence technique susceptible d'assurer la réussite de son œuvre coopérative, tout en étant bien conscient qu'il faut compenser le manque de connaissances en matière financière et en affaires par le dévouement de ses collaborateurs. On comprend donc pourquoi il compte avant tout sur des gens influents, qui bénéficient d'une bonne réputation dans leur milieu social et professionnel.

Dès l'origine, Desjardins accorde une place de choix à Herménégilde Bourassa, parmi ses collaborateurs, car il le considère comme un homme de confiance, non seulement pour la création de cette caisse, mais aussi pour le développement de son projet coopératif dans la région de Lévis-Lauzon. Il veut confier la gestion de la caisse à un homme capable d'assurer la bonne marche de ses affaires, un homme tel que Bourassa, qui a une réputation de probité dans sa fonction de trésorier de Lauzon et qui est reconnu pour son sérieux. Par sa situation professionnelle et ses caractéristiques personnelles, Herménégilde Bourassa est voué à constituer l'épine dorsale du projet d'Alphonse Desjardins à Lauzon.

Prêts à se dévouer au service de leur communauté, Herménégilde Bourassa, J.-S.-Geo. Viens et F.-X. Couillard sont les premiers paroissiens à bien accueillir l'initiative du coopérateur lévisien. Ils deviennent rapidement conscients qu'une institution financière de forme coopérative peut faire beaucoup pour l'épanouissement de leur communauté et ils fournissent dès lors de grands efforts pour créer une telle institution, qui sera la plaque tournante de la vie financière de Lauzon. Ce type d'institution leur apparaît tout à fait susceptible de mettre fin aux abus des banques commerciales.

Prenant connaissance de l'importance et de l'utilité de l'organisation coopérative, tout le monde semble vouloir participer à la réussite d'une œuvre capable de promouvoir l'entraide et la solidarité communautaire. Ainsi, en juillet 1902, Desjardins a en main tous les éléments nécessaires pour mettre sur pied sa deuxième caisse populaire. À la suite de plusieurs séances d'étude, il décide de passer aux actes. Le premier dimanche de juillet 1902, après la messe, Alphonse Desjardins convoque la population de Saint-Joseph de Lévis à une première assemblée publique pour lui expliquer les avantages et les nobles objectifs d'une société coopérative d'épargne et de crédit; celle de Lévis, fondée en 1900, lui sert d'exemple.

Après avoir entendu le pionnier lévisien expliquer les objectifs de son projet coopératif à Saint-Joseph, toute la collectivité lauzonnaise se lance dans un débat ouvert. Les amis de Desjardins jouent un rôle de premier plan pour convaincre leurs concitoyens des avantages d'une coopérative d'épargne et de crédit. Les rencontres de Desjardins avec ses collaborateurs locaux deviennent plus fréquentes. Le 28 juillet 1902, il convoque une deuxième assemblée publique à l'hôtel de ville pour laquelle il ne laisse rien au hasard. Au début des assises, J.-B. Boutin propose, secondé par F.-X. Couillard, que J.-S.-Geo. Viens soit nommé président de l'assemblée et qu'Herménégilde Bourassa agisse comme secrétaire. Ensuite, le président de l'assemblée invite Alphonse Desjardins, président et gérant de la Caisse populaire de Lévis, à prendre la parole pour convoquer les paroissiens de Saint-Joseph de Lévis à la fondation de la caisse.

Après délibérations et sur proposition de F.-X. Couillard, appuyé par P.-A. Bourget, l'ardent désir du pionnier lévisien se concrétise, et la paroisse de Saint-Joseph de Lévis se trouve dotée d'une coopérative d'épargne et de crédit nommée la Caisse populaire de Saint-Joseph de Lévis.

La caisse populaire se définit comme une société coopérative d'épargne et de crédit à capital variable et à responsabilité limitée⁹. Son statut juridique particulier la rend ouverte à son milieu, puisque tous les citoyens de Saint-Joseph de Lévis peuvent en devenir membres. Son capital peut ainsi diminuer ou augmenter, suivant la conviction et la confiance des citoyens. La caisse constitue une association de personnes, et non de capitaux comme dans les banques privées. Les sociétaires sont responsables de ses engagements jusqu'à concurrence du montant de leurs parts sociales¹⁰.

La fondation de cette deuxième caisse populaire n'est pas facile pour autant, et Alphonse Desjardins fait face à des difficultés énormes. Certains paroissiens de Saint-Joseph de Lévis manifestent une vive opposition à son initiative. Ils ne veulent pas que leur communauté se lance dans une affaire qui pourrait leur imposer des obligations envers les autres paroisses. Selon eux, les biens de la paroisse de Saint-Joseph de Lévis doivent rester au service des gens du milieu. Ils refusent de s'attacher à un mouvement qui pourrait handicaper l'évolution et l'expansion de leur paroisse. Ce n'est qu'après avoir

9. Statuts de la Caisse populaire de Lauzon, 1902, article premier.

10. *Ibid.*, article 9.

négocié avec Desjardins l'autonomie de l'institution qu'ils appuient enfin la fondation de sa deuxième caisse, non loin de celle de Lévis.

Pour Alphonse Desjardins, une deuxième caisse populaire, à Saint-Joseph de Lévis, paroisse très dynamique de la région du Québec, a pour objectif premier d'aider les classes défavorisées à améliorer leur condition de vie. Elle doit « protéger ses membres contre les revers de fortune, la maladie, les résultats du chômage, [...] permettre aux personnes pourvues de fortune, industrielles, honnêtes et laborieuses d'en faire partie par la facilité de s'acquitter des parts sociales souscrites par des versements hebdomadaires minimales, puis [...] venir en aide par le sage et prudent usage du crédit sous forme de prêts et avances, etc.¹¹ ». Elle doit aussi « féconder l'esprit d'initiative et le travail local, industriel ou agricole, par l'emploi prudent de l'épargne produite dans la circonscription même de la caisse¹² ». Desjardins et ses collaborateurs dotent la paroisse de Saint-Joseph de Lévis d'une institution dont le but est « de combattre l'usure au moyen de la coopération, en offrant à tous ceux qui le méritent par leur amour du travail, leur habileté et l'honnêteté de leur conduite, le crédit dont ils ont besoin dans l'exercice de leur état, assurant ainsi leur indépendance vis-à-vis des prêteurs qui prélèvent des commissions ou intérêts exorbitants, ou ceux qui imposent d'autres conditions de crédit trop onéreuses¹³ ». Cette institution doit aussi « assurer la pratique des vertus chrétiennes et sociales qui distinguent le bon citoyen, le travailleur laborieux et intègre, en exigeant avant tout des emprunteurs des garanties morales de premier ordre¹⁴ ». Afin d'assurer le bon fonctionnement de la nouvelle institution, il est résolu qu'elle sera régie par les règlements et les statuts de la Caisse populaire de Lévis.

L'organisation de la caisse

Vers la fin de la deuxième assemblée publique, sur invitation de J.-S.-Geo. Viens, alors président de l'assemblée générale, la caisse démarre avec 79 membres, qui signent « le pacte social » et acquièrent 115 parts sociales totalisant un capital de 575 dollars. L'assemblée générale nomme ensuite Herménégilde Bourassa gérant et secrétaire de la Caisse populaire de Saint-Joseph de Lévis,

11. *Ibid.*, article 2.

12. *Ibid.*

13. *Ibid.*

14. *Ibid.*

sans aucune rémunération. Celui-ci installera la coopérative dans sa résidence privée, au 348 de la rue Saint-Joseph, à Lauzon.

À la fin de ses délibérations, le 2 juillet 1902, voulant assurer la mise en place de structures administratives permettant d'atteindre les objectifs fixés pour cette coopérative d'épargne et de crédit, l'assemblée générale procède à l'élection de ses officiers, à vote ouvert. Neuf officiers composent le premier conseil d'administration de la caisse: J.-S.-Geo. Viens, A. Bourget, J. Bissonnette, H. Bourassa, F.-X. Couillard, I. Lagueux, A. Théberge, L.-J. Bourguet et G. Bourget.

Ensuite, l'assemblée générale choisit quatre autres officiers, P. Ruel, Jos. Lagueux, Jos. Paquet et A. Blais, et les nomme membres de la commission du crédit. Enfin, trois officiers supplémentaires, J.-B. Boutin, P.- Sirois, et Jos. Félix Lemieux, composent le conseil de surveillance.

L'assemblée générale

Alphonse Desjardins considère l'assemblée générale comme l'instance suprême. Non seulement détient-elle le pouvoir absolu de contrôler la gestion de la caisse, mais elle peut en outre intervenir à n'importe quel moment pour régler tous les cas qui se présentent aux dirigeants de la coopérative d'épargne et de crédit.

L'assemblée générale contrôle les officiers de la caisse et encourage, par le fait même, des pratiques démocratiques essentielles. «Plus ce principe démocratique est mis en pratique, plus le fait que la banque est la chose des sociétaires, laquelle doit être administrée dans leur avantage et virtuellement par eux, est mis en pleine évidence par tout ce qui est fait, plus aussi l'institution prospéra d'une façon certaine¹⁵.» L'assemblée générale, dans le rôle qu'Alphonse Desjardins conçoit pour elle, peut garantir à la coopérative une réussite extraordinaire. Et l'un des gages de cette réussite réside dans le fait que l'assemblée générale choisit les officiers de la caisse (membres du conseil d'administration, de la commission de crédit et du conseil de surveillance) parmi les notables de la paroisse.

Le conseil d'administration

Selon les premiers statuts de la caisse, les membres du conseil d'administration exercent leurs fonctions pour une durée de deux ans et sont tenus de

15. *Ibid.*

suivre les instructions de l'assemblée générale des sociétaires afin de promouvoir les intérêts de la coopérative. Le conseil doit soumettre à l'approbation de l'assemblée générale toute proposition importante, qui peut être acceptée ou rejetée par les sociétaires.

Lors de sa première réunion, après son élection, le conseil d'administration choisit un président, un vice-président et un gérant pour constituer le bureau de direction de la caisse¹⁶. Le conseil d'administration est doté de certains pouvoirs qui lui permettent de veiller à la promotion et au développement de la caisse et de son milieu socioéconomique. Il prend les décisions qu'il juge nécessaires afin de garantir la prospérité de la caisse et de toute la collectivité locale. Il exerce ses fonctions en collaboration étroite avec la commission de crédit et le conseil de surveillance.

La commission de crédit

L'assemblée générale choisit aussi les membres de la commission de crédit, laquelle est composée d'un président et de quatre sociétaires. Élus pour deux ans, les membres de cette commission règlent tous les problèmes qui concernent les opérations de prêt¹⁷. Ayant le pouvoir d'approuver ou de rejeter toute demande d'emprunt, les membres de la commission de crédit étudient la solvabilité de chaque demandeur. Les décisions de la commission doivent être prises à l'unanimité des membres présents, faute de quoi l'affaire est portée devant le conseil d'administration qui décide souverainement. Les officiers de la commission de crédit doivent être bien intégrés dans leur collectivité, condition importante pour être au courant de la situation financière et sociale de chaque sociétaire. Par leur rôle, ces officiers transforment la caisse en une institution populaire capable de venir en aide aux plus nécessiteux et de se définir comme un agent économique et financier important dans son milieu.

Le conseil de surveillance

Avec la commission de crédit, le conseil de surveillance, composé de trois sociétaires élus, qui ne sont membres ni du conseil d'administration ni de la commission de crédit, assure la bonne marche des affaires de la coopérative. Ce conseil surveille toutes les opérations de la caisse et vérifie si les autres instances de l'établissement respectent la ligne de conduite fixée par l'assemblée

16. Statuts de la Caisse populaire de Lévis, 1906.

17. *Ibid.*

générale. Il a les pouvoirs les plus étendus, puisqu'il peut, à tout moment, convoquer une assemblée générale des sociétaires ou faire part de ses observations au conseil d'administration au moyen d'un rapport écrit. D'après Alphonse Desjardins, le conseil de surveillance est une instance importante pour promouvoir le caractère coopératif et démocratique de la caisse populaire.

Après ces premières élections, le 28 juillet 1902, Herménégilde Bourassa soumet en première lecture le règlement d'administration de la caisse. Par ailleurs, pleinement conscient qu'on ne s'improvise pas banquier, Alphonse Desjardins veille personnellement à la formation des premiers officiers de la nouvelle coopérative. Il faut leur montrer, d'une manière concrète, comment fonctionne une institution de forme coopérative, qui doit s'intégrer dans son milieu économique et social, tout en respectant le droit absolu des sociétaires à une meilleure qualité de services.

Le même jour, encouragé par la bonne volonté démontrée par les paroissiens de Saint-Joseph de Lévis, le conseil d'administration tient sa première réunion à la salle du conseil de Lauzon. J.-S.-Geo. Viens, qui est aussi maire du village, est nommé président du conseil, et F.-X. Couillard, vice-président.

Alors que Bourassa continue d'inscrire de nouveaux membres, les officiers élus se penchent sur les règlements et les statuts de la caisse. Ce n'est qu'après deux mois que le conseil d'administration tient sa deuxième réunion sous la présidence de F.-X. Couillard, vice-président du conseil, pour adopter définitivement les règlements et les statuts de la caisse.

LES DÉBUTS ET L'ÉVOLUTION DE LA CAISSE POPULAIRE DE SAINT-JOSEPH DE LÉVIS

Des débuts modestes

À la fin des six premiers mois de son existence, la Caisse populaire de Saint-Joseph de Lévis compte 96 sociétaires, possédant 141 parts sociales et un actif de 655\$. Les premiers mois de la coopérative ne sont pas faciles. L'adhésion de nouveaux membres demeure lente, les paroissiens ayant de la difficulté à comprendre l'utilité de cette nouvelle institution. D'autres membres perdent confiance et retirent leurs parts sociales. Par ailleurs, pour devenir membre il faut acquérir une part sociale de cinq dollars. À l'aube du xx^e siècle, les classes laborieuses et ouvrières souffrent de la fermeture des chantiers navals et des chantiers de bois, et rares sont ceux qui disposent de cette somme, même si

elle paraît assez modeste et que Desjardins permet de la payer par des versements minimes.

L'admission de nouveaux sociétaires obéit à des critères très exigeants, puisque seuls les gens qui possèdent une bonne réputation sont invités à soutenir cette jeune institution. De plus, seule la population urbaine semble motivée à consolider l'initiative du pionnier lévisien. Ce n'est qu'après avoir assuré le bon fonctionnement de la nouvelle institution que Desjardins sollicite la contribution d'une population rurale importante.

Durant les premiers mois de fonctionnement de la coopérative d'épargne et de crédit de Saint-Joseph de Lévis, plusieurs nouveaux sociétaires retirent donc leurs parts sociales pour répondre à des besoins urgents; la caisse n'est pas encore à même de répondre à toutes les demandes, en matière de prêts.

Ainsi, sous la présidence de J.-S.-Geo. Viens, la coopérative connaît des difficultés que l'on peut expliquer non seulement par le manque de confiance des citoyens dans cette nouvelle institution, mais aussi par la baisse des salaires des ouvriers. Cependant, malgré les difficultés auxquelles elle doit faire face dès le départ, la Caisse populaire de Saint-Joseph de Lévis ne cesse d'attirer l'attention des paroissiens par l'organisation sociale originale qu'elle défend.

Bien que le conseil d'administration ait entrepris ses travaux aussitôt la première assemblée générale terminée, il faut attendre le 4 novembre 1903 pour que les officiers de la commission de crédit tiennent leur première réunion. Ils décident alors que J.-A. Paquet sera président de la commission et qu'Herménégilde Bourassa, déjà gérant et secrétaire de la caisse, agira aussi comme secrétaire de la commission de crédit.

Dans l'immédiat, selon son interprétation de l'article 67 des règlements de la caisse, la commission de crédit examine la solvabilité de tous les sociétaires: 21 sociétaires ont une bonne solvabilité, 64 sociétaires doivent fournir des garanties, et les 8 autres sont jugés insolubles.

Mais les officiers de la commission ont mal interprété l'article 67, qui stipule qu'ils ne doivent étudier que la solvabilité des sociétaires qui demandent un emprunt. Le fait d'étudier la solvabilité de tous les sociétaires, même de ceux qui ne demandent pas de prêt, se comprend mieux quand on considère que les officiers veulent contrôler l'adhésion des paroissiens à la nouvelle institution.

À l'époque, la paroisse constitue un cadre social bien limité, où tout le monde se connaît, et il est ainsi très facile de se tenir informé des activités de chaque paroissien et d'exercer un certain contrôle sur sa vie personnelle. Justement, l'un des rôles de la caisse est de tisser des relations étroites entre ses sociétaires, contribuant ainsi à la promotion des principes de la coopération: la solidarité et l'entraide. Il semble donc certain que, pour déterminer la solvabilité des sociétaires, les officiers de la caisse ne s'appuient pas seulement sur leur situation financière, mais aussi plus fondamentalement, sur leur réputation et celle de leur famille: sont-ils honnêtes? la famille a-t-elle bonne réputation?

Le 11 décembre 1903, ayant toujours l'intention de jeter les bases d'une coopérative, Herménégilde Bourassa invite le conseil de surveillance à vérifier les livres de la caisse depuis sa fondation. Le conseil de surveillance découvre alors que les bénéfices sur les opérations journalières sont de 32\$ et que les dépenses diverses relatives à la formation de la caisse sont de 30\$, donnant ainsi une «balance» au crédit de 2\$. Le conseil de surveillance décide d'affecter cette «balance» au fonds de réserve qui doit garantir les dépôts des sociétaires.

Avec le fonds de prévoyance, dont l'objectif est de couvrir les dépenses extraordinaires, le fonds de réserve, alimenté par les taxes d'entrée de nouvelles parts sociales et par les prélèvements de 5% sur les bénéfices nets de chaque exercice, permet à la nouvelle caisse de demeurer active dans son milieu, tout en minimisant les risques qu'elle prend.

Le 11 décembre 1903, les officiers du conseil de surveillance font aussi le premier bilan des activités de la caisse. Il montre un capital social de 544\$, des avoirs propres de 32\$ et un actif de 582\$. Devant l'assemblée générale des sociétaires, le président commente avec enthousiasme cette situation:

Déjà, nous avons seize mois d'existence, c'est peu dira-t-on, au contraire: nous estimons que c'est beaucoup. L'idée de créer une Caisse populaire avec les petites économies, de faire des prêts ou des avances aux ouvriers honnêtes, puis de doter le peuple de Saint-Joseph de Lévis d'une institution qui fût sous son contrôle absolu, a trouvé d'actives sympathies avec lesquelles sont venues les parts sociales¹⁸.

18. Discours du président de la caisse devant l'assemblée générale, 14 décembre 1903.

Le président ajoute avec une grande fierté :

La valeur des prêts faits depuis le commencement de nos opérations jusqu'au 30 novembre 1903, s'élève à 236 \$, les remboursements dans la même période ont été de 210 \$, laissant encore en cours 26 \$. Nous sommes heureux de vous dire que le 30 novembre 1903, le nombre des sociétaires était de 103 ayant à leur actif 184 parts sociales et que sur ce nombre, 31 sociétaires avaient à leur actif 71 parts sociales acquittées¹⁹.

Durant les premières années, les dirigeants de la caisse accordent davantage de pouvoir à la gérance et à la présidence de la nouvelle coopérative d'épargne et de crédit. H. Bourassa et J.-S.-Geo. Viens doivent aussi suivre l'application des différentes décisions prises par les instances de la coopérative. Ils commencent à jouer un rôle crucial quant à sa gestion lorsque l'assemblée générale accorde plus de pouvoir au gérant, comme il apparaît dans la recommandation suivante de l'assemblée générale de décembre 1905 :

Que la commission de crédit reçoive instruction de l'assemblée générale de la Caisse populaire de Saint-Joseph de Lévis, de préparer chaque année et de consigner tous les six mois une classification de crédit de tous les sociétaires de la dite caisse, indiquant le maximum de prêt qui pourra être fait par le gérant à chacun des sociétaires, sans être tenu à consulter la commission de crédit, soit avec ou sans caution, selon qu'il sera indiqué dans la dite classification²⁰.

Le gérant peut donc accorder certains prêts sans attendre la décision de la commission de crédit. Toutefois, l'assemblée générale précise que le gérant ne doit, en aucun cas, dépasser les directives émises par la commission de crédit : « aucun prêt ne sera fait par le gérant à aucun sociétaire pour un montant excédant la somme pour laquelle ce sociétaire aura été classifié²¹ ».

Par ailleurs, la caisse s'oriente vers des choix stratégiques qui mettent en lumière le potentiel de mobilisation de l'épargne locale. L'expérience acquise

19. *Ibid.*

20. Assemblée générale des sociétaires, 20 décembre 1905.

21. *Ibid.*

depuis 1904 donne grande satisfaction, car les dirigeants de la caisse fournissent de louables efforts pour encourager les sociétaires à se familiariser avec les pratiques de la nouvelle institution et les avantages qu'ils peuvent en tirer. Pour les inciter principalement à épargner, les dirigeants de la coopérative décident, à partir de 1904, de verser un intérêt de 3 % sur tout dépôt et de 4 % sur les parts sociales.

Le 28 juillet 1905, après la période d'expérimentation, Alphonse Desjardins se rend à Saint-Joseph de Lévis et participe à une réunion du conseil d'administration de la caisse. Il profite de l'occasion pour commenter plusieurs activités de cette dernière, tels les prêts et l'épargne.

Le 20 décembre 1905, bien que la caisse n'ait à peine que trois ans et demi d'existence, le vice-président, F.-X. Couillard, n'hésite pas à exprimer sa satisfaction devant l'assemblée générale :

Le 30 novembre 1905, le nombre de nos sociétaires était de 106 ayant à leur crédit 179 parts sociales, et sur ce nombre, 48 sociétaires avaient à leur actif 93 parts sociales acquittées. Des prêts consentis pour une période de 3 à 6 mois à des ouvriers et autres, leur ont été avantageux, de manière à leur permettre de faire des achats quelconques, de surmonter des difficultés urgentes et de satisfaire des besoins urgents, et pas un seul emprunteur n'a manqué de rembourser les sommes avancées²².

Durant cette période, Alphonse Desjardins mène une campagne auprès des pouvoirs publics pour obtenir la législation susceptible de donner une reconnaissance juridique à ses caisses d'épargne et de crédit. À cet égard, il travaille avec tous ceux qui peuvent l'appuyer et, « avec les personnalités associées à l'Action Populaire économique, il dispose de moyens considérables pour faire pression sur le gouvernement provincial²³ ». Grâce à une persévérance hors du commun, ses initiatives aboutissent à des résultats impressionnants, puisque les autorités provinciales adoptent une loi spécifique pour encourager les associations coopératives. Cependant, il est conscient qu'il faut plus d'efforts pour convaincre les autorités fédérales.

22. Discours du président cité dans le rapport annuel, 1905.

23. Pierre Poulin, *Histoire du mouvement Desjardins*. Tome 1. *Desjardins et la naissance des Caisses populaires, 1900-1920*, Montréal, Québec/Amérique, 1990, p. 124.

En 1907, le fondateur des caisses populaires prépare un témoignage sur le mouvement des banques coopératives à travers le monde. En 91 pages, il met en valeur les particularités et l'originalité des associations coopératives et constate que, par le dévouement des dirigeants bénévoles, ces associations peuvent éduquer les classes laborieuses, en matière d'épargne, en les incitant à faire fructifier les prêts consentis par les coopératives d'épargne et de crédit. Présenté devant le comité chargé d'étudier le projet de loi concernant les sociétés industrielles et coopératives, le témoignage de Desjardins suscite plusieurs réactions, mais la plus déterminante est celle de Rodolphe Lemieux, alors ministre des Postes et du Travail.

En 1908, Lemieux joue un rôle déterminant lorsqu'il tente de convaincre les membres du gouvernement de prendre des mesures en faveur des classes ouvrières. Le ministre veut assurer aux travailleurs le droit de se regrouper dans des associations coopératives afin d'améliorer leur situation morale et matérielle, comme le font depuis plus d'un demi-siècle les classes laborieuses, agricoles et industrielles des divers pays d'Europe²⁴. Profitant de ce contexte, les dirigeants de la Caisse populaire de Saint-Joseph de Lévis expriment leur reconnaissance au gouvernement fédéral, comme l'atteste la lettre qu'ils envoient à Wilfrid Laurier et Rodolphe Lemieux :

Les dirigeants de la Caisse populaire de Saint-Joseph de Lévis expriment alors leur vive reconnaissance au gouvernement fédéral pour la généreuse initiative qu'il a prise à la dernière session en se chargeant du bill concernant la coopération, et à M. Lemieux pour le discours si sympathique et si documenté qu'il a prononcé lors de l'adoption de ce bill par la chambre des communes et pour la part active qu'il a prise à tout ce qui a été fait pour assurer le vote d'une telle loi²⁵.

L'attitude des dirigeants de la caisse montre clairement que cette coopérative, qui n'a vu le jour qu'en 1902, semble défendre l'organisation d'une partie non négligeable des classes défavorisées. L'influence de la caisse apparaît clairement lorsque les officiers décident d'intervenir pour appuyer les démarches d'Alphonse Desjardins auprès du Parlement. Sur proposition de R.-G. Bourget, appuyé par Phyd. Marcoux, l'assemblée générale des sociétaires

24. Cette loi a été adoptée aux Communes, mais rejetée au Sénat.

25. Assemblée générale des sociétaires de la caisse, lettre adressée à sir Wilfrid Laurier et à l'honorable R. Lemieux, le 8 décembre 1908.

décide d'intervenir auprès du député de Lévis et d'Adelard Turgeon, alors ministre de l'Agriculture et de la Colonisation du Québec, pour les inciter à soutenir les propositions législatives de Desjardins. Cette décision politique prise par les officiers de la Caisse populaire de Saint-Joseph de Lévis prouve que la coopérative, qui se définit comme un noyau autour duquel s'articule l'organisation populaire, devient une institution capable d'exercer une certaine pression pour imposer des choix stratégiques.

L'expansion des activités de la caisse

En 1909, ses occupations ne lui permettant plus de bien servir la coopérative, J.-S.-Geo. Viens, alors président de la Caisse populaire de Saint-Joseph de Lévis, décide de démissionner de ses fonctions. Le notaire F.-X. Couillard, vice-président de la caisse depuis sa fondation, doit donc, de façon intérimaire, présider aux destinées de l'établissement. Sous son administration, le développement de la caisse ne se déroule pas sans problèmes. La concurrence avec les banques commerciales et la négligence de certains officiers entraînent une véritable faille. Seul le dévouement d'Herménégilde Bourassa permet d'éviter la catastrophe.

En 1910, Alphonse Desjardins entreprend un ambitieux travail de recensement des caisses populaires. Le 21 avril, il informe le gérant de la Caisse populaire de Saint-Joseph de Lévis, Herménégilde Bourassa, de ses intentions :

Je crois le temps venu de préparer une statistique générale de toutes nos caisses populaires. La chose m'est demandée de tous côtés et je crois que ce serait dans l'intérêt de ce beau et grand mouvement d'organisation sociale et économique, de dresser un tel tableau²⁶.

Desjardins compte beaucoup sur le gérant de la Caisse populaire de Saint-Joseph de Lévis pour réaliser ce travail. Il ajoute :

J'aime à croire que vous voudriez bien vous associer à cette œuvre de recensement général, œuvre qui préparera les voies, par la publicité qui va en être faite, à un prochain congrès de toutes ces institutions paroissiales, ce qui donnerait un élan superbe au mouvement et assurerait une nouvelle fondation par centaines²⁷.

26. Alphonse Desjardins, au gérant de la Caisse Populaire de Saint-Joseph de Lévis, le 21 avril 1910.

27. Dans la même lettre, Desjardins écrit : « J'ai à l'heure qu'il est, des demandes pour plus de 50 nouvelles caisses qui m'attendent pour s'organiser. »

Encouragé par le développement de son mouvement, Alphonse Desjardins contribue efficacement à l'enracinement des caisses dans leur milieu socio-économique. Il veut promouvoir leur caractère populaire et donner à son mouvement une image de marque dans la société québécoise. Pour y parvenir, il compte sur la contribution des officiers de la Caisse populaire de Saint-Joseph de Lévis.

Malgré ses ressources encore modestes, la Caisse populaire de Saint-Joseph de Lévis est appelée à jouer un rôle de premier plan dans la stratégie générale du fondateur. Dans une lettre qu'il a adressée au gérant de la caisse le 21 avril 1910, Desjardins précise que cette opération peut avoir « un résultat de propagande des plus magnifique et donnerait une force irrésistible à la diffusion générale de ces institutions si bien appropriées aux besoins du peuple de nos belles paroisses canadiennes-françaises ». L'appui de Desjardins au développement des premières caisses populaires sert d'inspiration à l'expansion de son mouvement dans les autres provinces canadiennes. Le fondateur veut implanter des coopératives partout en Ontario, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et dans l'Ouest canadien²⁸.

Par le dévouement de ses premiers officiers et leur engagement exemplaire dans le milieu socioéconomique de Lauzon, la Caisse populaire de Saint-Joseph de Lévis semble occuper une position centrale dans l'initiative de Desjardins. Cette caisse, qui rend service à une clientèle majoritairement ouvrière, aide le pionnier lévisien à illustrer les avantages de l'expérience coopérative, aussi riche qu'ambitieuse. Tout en reconnaissant le caractère propagandiste de cette opération, le gérant de la coopérative, Herménégilde Bourassa, apporte son concours généreux; il réussit ainsi à préparer une statistique générale sur l'évolution de la caisse qui étonne Desjardins.

Pour mener à bien cette campagne de propagande, le président de la coopérative entreprend, de son côté, des démarches auprès du curé de Saint-Joseph de Lévis, qui montre un vif intérêt pour la gestion des affaires de la Caisse populaire. Cet intérêt réjouit Desjardins, qui « mise sur la participation du curé, le considérant comme la « principale autorité sociale » de la paroisse²⁹ ». Le curé est l'un de « ces citoyens dévoués, ces cœurs animés d'un patriotisme pratique et élevé³⁰ ».

28. *Ibid.*

29. Y. Rousseau, *L'enracinement et la transformation d'un mouvement social. La Fédération régionale des caisses populaires Desjardins au centre du Québec et ses établissements affiliés, 1909-1970*. Thèse de doctorat en études québécoises, Université de Québec, décembre 1993, p. 79.

30. *Ibid.*

Au début des années 1920, les activités économiques connaissent un développement important, qui transforme Lauzon en un centre commercial épanoui, ce qui est à l'origine d'une progression appréciable des affaires de la caisse. Celle-ci profite bien de l'expansion des activités commerciales de Lauzon, dont l'importance apparaît clairement à travers ce passage :

En 1912, dix-neuf marchands « tiennent boutiques ». Sur ce nombre, trois sont dans le domaine de la chaussure, soit, J. A. Paquet, Louis Turcotte et Th. Boutin; Aurel Dorval est marchand de meubles et Hon. Thivierge, marchand de glace. Gédéon Bolduc est cigariste tandis que Ed. J. Blais est cigarier.

Outre ces marchands, Pierre Ruel est le pharmacien de Lauzon, C. Robitaille exploite un magasin de nouveautés, un restaurant, et Mme J. Thérien est blanchisseuse. Mlles Blais, Châtigny et Noël s'annoncent comme modistes tandis que MM. Boissinot, Laperrière, Lemelin, Patry et Ruel sont tailleurs. Parmi les quatre barbiers recensés, nous notons la présence d'Henri Coutellier que l'on retrouve en 1933-1934 comme marchand de thé, de café et de vaisselle. Enfin, nous dénombrons quatre commerçants, dont Charles Bilodeau et son fils, deux charrons, quatre bouchers, cinq épiciers, quatorze charretiers et dix boulangers, dont Alphé Mercier, propriétaire d'Alphé Mercier Boulangerie Inc³¹.

Pour tirer profit de cette situation et faire valoir les intérêts de la caisse, le gérant sollicite une participation plus active du curé de Lauzon à la gestion des affaires de la coopérative. L'abbé Hypolite Bernier décide alors de devenir membre du conseil d'administration et doit, en collaboration avec les autres officiers, contribuer à la réalisation des vœux de Desjardins, qui ne cesse d'inciter les officiers à fournir plus d'efforts pour atteindre les cultivateurs de Lauzon. Ces derniers constituent une majorité dans la population, ce qui pousse Desjardins, dans une lettre du 6 mai 1913, à écrire au gérant : « Si vos gens comprenaient mieux leurs intérêts, vos chiffres doubleraient vite. »

La figure 1, qui illustre l'évolution du nombre de sociétaires de la coopérative entre 1903 et 1927, révèle plusieurs variations. Le nombre de sociétaires qui reste presque stable et augmente peu, comme l'exigerait le développement de la conjoncture locale, préoccupe Alphonse Desjardins et le gérant de la caisse, Herménégilde Bourassa. Pour Desjardins, les officiers locaux ne four-

31. GIRAM, *op. cit.*, p. 69.

Figure 1
Nombre de sociétaires de la Caisse populaire de Lauzon
entre 1903 et 1927



Données tirées des rapports annuels de la caisse

nissent pas suffisamment d'efforts pour atteindre toutes les familles paroissiales. La caisse n'offre donc ses services qu'à une minorité de la population de Lauzon.

L'encaisse, qui compte pour plus de la moitié de l'actif de la caisse, demeure élevée et pose à son tour un problème majeur. En 1914, Desjardins suggère aux officiers de la coopérative d'accorder plus de prêts à des taux préférentiels afin de diminuer cette encaisse :

Si vous voulez prêter à des corps publics un, deux, ou trois milles [sic] piastres, je crois qu'il me serait facile de vous procurer un tel placement, fait toujours remboursable à demande afin de garder la disponibilité de vos fonds³².

Dans une perspective d'efficacité, le fondateur des caisses populaires veut que les officiers de la coopérative prennent des mesures susceptibles d'encourager les gens à se familiariser avec les opérations d'épargne. Il constate que, si les citoyens de Saint-Joseph de Lévis abandonnent les boissons alcooliques, ils peuvent déposer leur argent à la caisse au lieu de contribuer à ce « commerce néfaste ». Encouragés par cette attitude, les officiers jouent un rôle de premier plan dans l'adoption d'une loi municipale qui défend la vente de boissons alcooliques sur le territoire de Lauzon. Heureux d'apprendre cette nouvelle, le 3 décembre 1914, Desjardins exprime ainsi son enthousiasme :

32. Alphonse Desjardins, à Herménégilde Bourassa, le 3 août 1914.

Mille fois bravo! Tout d'abord, pour le vote splendide des contribuables de Lauzon qui viennent d'établir la prohibition dans leur ville. Oh! comme je voudrais voir Lévis vous suivre dans cette voie et nous débarrasser de ce commerce néfaste³³.

En effet, par la place qu'ils occupent dans leur ville, les dirigeants de la caisse influencent la prise de décisions concernant toute la collectivité et contribuent à mettre fin à des comportements pouvant nuire, selon eux, à la dignité des paroissiens. C'est bien là la preuve que la caisse s'affirme comme une institution désireuse d'intervenir dans tous les aspects de la vie de la collectivité. Elle devient l'un des pivots des transactions financières de son milieu et commence à se définir comme une institution génératrice de valeurs sociales.

Le 2 janvier 1914, Herménégilde Bourassa reçoit une lettre d'Alphonse Desjardins lui annonçant une bonne nouvelle:

J'ai obtenu pour toutes les caisses populaires le 4% sur leurs dépôts, intérêt calculé au jour le jour. C'est la Banque de Québec qui nous accorde cette forme que les institutions nous ont toujours refusée. Je vous prie de prendre note et d'en faire bénéficier votre caisse. Il faudra tous ensemble être loyaux envers cette banque et ne point lui tourner le dos au cas où d'autres banques et même la Caisse d'économie viendrait offrir le même avantage³⁴.

En plus de l'intérêt de 4%, calculé sur le solde quotidien du dépôt, l'entente avec la Banque de Québec comprend l'encaissement au pair, dans n'importe quelle succursale, des chèques émis par le gérant de n'importe quelle caisse populaire, même en Ontario³⁵. Elle prévoit également d'autres mesures qui peuvent être au profit des caisses populaires:

Au cas où une caisse reçoive un chèque payable sur une banque dans une localité où la Banque de Québec a une succursale, ces chèques peuvent être envoyés en dépôt à la Banque de Québec qui les prendra au pair et se chargera de la collection³⁶.

33. *Ibid.*, le 3 décembre 1914.

34. Alphonse Desjardins, à Herménégilde Bourassa, le 2 janvier 1914.

35. P. Poulin, *op. cit.*, p. 239-240.

36. *Ibid.*

Au fur et à mesure que la caisse s'implante dans son milieu, pendant sa deuxième décennie d'existence, elle attire l'attention des banques commerciales, qui tentent d'entraver son épanouissement. Conscient de leurs intentions, Desjardins veut que la caisse se prépare à faire front et demande aux officiers de prendre des mesures susceptibles de faire valoir les intérêts de la coopérative. Le conseil d'administration adopte alors une résolution qui accorde plus de pouvoir au gérant de la caisse, qui doit dorénavant signer tous les documents officiels de la caisse. Cette nouvelle mesure donne au gérant un prestige supplémentaire, susceptible de lui gagner davantage la confiance des sociétaires.

Les réactions des banques commerciales

Dès le départ, la Caisse populaire de Saint-Joseph de Lévis attire l'attention des autres institutions financières du milieu, grâce aux relations particulières qu'elle entretient avec ses sociétaires. Elle touche le point faible de ces institutions qui ne pensent qu'à réaliser des bénéfices. Par leur dévouement et leurs nombreux sacrifices, les dirigeants de la caisse prouvent, à l'évidence, qu'une coopérative d'épargne et de crédit peut affronter la concurrence des banques commerciales. Vers le début de la deuxième décennie de la Caisse populaire de Saint-Joseph de Lévis, les réactions des banques commerciales deviennent très vives.

Le 2 février 1914, Alphonse Desjardins reçoit une lettre de Stevenson, gérant général de la Banque de Québec, l'informant que, dans « une entrevue qu'il a eue avec Lavoie, le gérant général de la Banque Nationale, celui-ci lui a dit que le gérant de la Caisse populaire de Saint-Joseph de Lévis était allé voir le gérant local de la Banque Nationale et l'aurait informé des termes de l'arrangement pris avec la Banque de Québec³⁷ ». Immédiatement, Desjardins fait part du problème à Herménégilde Bourassa, gérant de la caisse de Saint-Joseph de Lévis, et lui demande de tirer cette affaire au clair et de déterminer qui veut ainsi nuire à la promotion et au développement de la caisse.

Le 7 février 1914, après avoir soulevé le problème, Bourassa reçoit une lettre de Lavergne, gérant de la succursale de la Banque Nationale à Lauzon :

Je regrette qu'on vous accuse de m'avoir dit que la Banque de Québec paye les 4% aux caisses populaires pour tous ses dépôts, car tel n'est pas le cas³⁸.

37. Alphonse Desjardins, à Herménégilde Bourassa, le 2 février 1914.

38. M. Lavergne (gérant de la Banque Nationale, à Lauzon), au gérant de la Caisse populaire de Lauzon, H. Bourassa, le 7 février 1914.

En réalité, Bourassa a conclu un accord avec le gérant de la Banque Nationale selon lequel la caisse déposerait ses fonds à sa succursale si elle était prête à payer un taux d'intérêt de 4 %. La caisse dépose aussi une partie de ses fonds à la succursale de la Banque de Québec, rue Saint-Jean à Québec, laquelle paye également 4 % sur les dépôts de la caisse. Il en est ainsi jusqu'au 13 avril 1915, date à laquelle le gérant de la banque prévient qu'il sera impossible de continuer à payer ce taux après le 30 juin, le taux, après cette date, passant à 3 %. Alphonse Desjardins n'est évidemment pas au courant des dépôts de la caisse de Saint-Joseph de Lévis dans les autres banques commerciales.

Lorsque les rumeurs deviennent sérieuses, et pour faire cesser les abus des banques commerciales, Alphonse Desjardins se montre plus catégorique vis-à-vis des dirigeants de la caisse. Il veut principalement s'assurer de la discrétion des transactions de la coopérative et se dit « déterminé à avoir le cœur net de cette affaire et de défendre jusqu'au dernier point la bonne réputation des gérants des caisses populaires³⁹ ». Il veut « les disculper de toute imputation⁴⁰ » et tente de tirer au clair les relations que la Caisse populaire de Saint-Joseph de Lévis entretient avec les banques commerciales. Une enquête sérieuse lui permet ainsi de conclure que le gérant de la Banque Nationale a appris les informations concernant les 4 % payés par la Banque de Québec par son frère, qui est au courant des activités de la Caisse populaire de Lévis, « M. le vicaire de Lévis. Or, celui-ci n'était pas autorisé à dire la chose à qui que ce soit et en le répétant, il a violé le secret d'une conversation privée⁴¹. »

Desjardins constate toutefois que son mouvement n'est pas encore en mesure d'affronter les intrigues des banques commerciales et décide alors de ne pas donner suite à un problème aussi délicat, « car il entre sur un terrain absolument inutile au débat actuel⁴² ». Pour Desjardins, l'important est de déterminer si le gérant de la Caisse de Saint-Joseph de Lévis est impliqué dans cette affaire :

Si vous, M. Bourassa, lui avez parlé des arrangements et des faveurs accordées par la Banque de Québec aux caisses populaires, en ajoutant que si la Banque

39. Alphonse Desjardins, à Herménégilde Bourassa, le 2 février 1914.

40. *Ibid.*

41. Alphonse Desjardins, à Herménégilde Bourassa, le 5 février 1914.

42. *Ibid.*

Nationale en fait autant, vous lui laisseriez votre dépôt, c'est là un mensonge et c'est ce que je veux établir⁴³.

Ce qui précède montre que Desjardins exerce un certain contrôle sur Herménégilde Bourassa, gérant de la caisse. Il veut s'assurer qu'il gère parfaitement les affaires de cette coopérative d'épargne et de crédit, sans aucune négligence. Dans cette optique, le discours de Desjardins est très ferme et vise essentiellement à maintenir le gérant sur la voie de la probité.

Mais l'attitude de Desjardins soulève la colère des officiers de la caisse, qui voient dans ses interventions une ingérence indue dans leur gestion. Son contrôle finit par peser sur les officiers, qui décident de traiter les affaires de la caisse avec transparence. Ils commencent par mener une campagne publicitaire. Le 3 décembre 1914, ils publient la situation financière de la caisse dans un journal de Québec, *L'Action sociale*. L'article qui paraît à cette occasion aura des répercussions importantes sur l'évolution de la coopérative, car il présente tous les dépôts de la caisse dans les banques commerciales. Les dépôts à la Banque Nationale et à la Caisse d'Économie sont de 4 200 \$, contre 2 000 \$ seulement à la Banque de Québec. Pourtant, cette dernière accorde aux caisses populaires d'autres privilèges, non moins importants, et se montre généreuse avec elles, alors que la Banque Nationale leur crée des problèmes sérieux comme en témoigne Desjardins lui-même :

La Banque Nationale nous persécute partout, comme en font foi les lettres que je reçois de la campagne. Elle cherche aussi à écraser les caisses en ouvrant des sous-agences partout où il y a des caisses comme elle vient de le faire à Saint-Isidore⁴⁴.

Alphonse Desjardins souligne aussi que « la Banque Nationale qui est sur le même pied que les autres, nous fait la guerre la plus mesquine possible⁴⁵ ». Les dirigeants de la caisse de Saint-Joseph de Lévis déposent une partie importante de leurs fonds à la Banque Nationale, alors que les comportements de

43. *Ibid.*

44. Alphonse Desjardins, à Herménégilde Bourassa, le 4 décembre 1914.

45. *Ibid.* Dans la même lettre, Desjardins souligne que c'était aussi le cas lorsqu'il avait reçu, le 3 décembre 1914, « une lettre d'un curé de Kamouraska l'informant que le gérant local d'une succursale de la Banque Nationale l'avait averti que si sa caisse ne mettait pas tous ses dépôts à la succursale, le gérant lui refuserait la maigre faveur du paiement des chèques au pair tirés par la caisse sur son dépôt à la banque ».

cette dernière les obligent à entrer en lutte avec elle, « lutte qui s'amorce plus vive que jamais, grâce à la sottise de celui qui semble diriger la Banque Nationale⁴⁶ ».

La publicité de la caisse dans *L'Action sociale* montre clairement que Desjardins n'est pas au courant des détails concernant la Caisse populaire de Saint-Joseph de Lévis. Il ne sait pas qu'elle dépose une partie de ses fonds dans la Banque Nationale. Quand il en prend connaissance, il s'en prend au gérant de la caisse et déplore la situation « due à une inadvertance regrettable⁴⁷ ». Toutefois, voulant préciser les responsabilités des dirigeants de la caisse, il ajoute :

Naturellement, je n'ai pas à critiquer la distribution de vos dépôts, c'est votre affaire, bien que je pourrais vous demander de bien vouloir marcher d'accord avec les autres caisses afin d'entraider dans la lutte qui s'amorce plus vive que jamais⁴⁸.

Desjardins veut apparemment que ses caisses soient autonomes, pourvu que cette autonomie ne nuise pas aux orientations générales qu'il préconise pour le développement de son mouvement. Le fondateur laisse donc aux dirigeants de la caisse une grande marge de manœuvre pour ce qui est des affaires internes de la caisse. Néanmoins, ceux-ci doivent respecter la ligne de conduite fixée par Desjardins afin de promouvoir la cohésion de ses caisses populaires.

LA CAISSE POPULAIRE DE SAINT-JOSEPH DE LÉVIS ET LE MOUVEMENT DESJARDINS

La fille préférée de Desjardins reste défiante

Ayant constaté que la situation de la Caisse populaire de Saint-Joseph de Lévis n'évolue que très lentement, Desjardins mobilise les dirigeants de la coopérative et les incite à accorder plus de temps à la gestion de ses affaires. Le 30 avril 1913, commentant le rapport du conseil d'administration devant l'assemblée générale, Desjardins fait la déclaration suivante :

46. *Ibid.*

47. Alphonse Desjardins, à Herménégilde Bourassa, le 4 décembre 1914.

48. *Ibid.*

Votre actif reste un peu stationnaire. Je voudrais voir les prêts plus forts que l'encaisse, ce qui est le contraire. N'auriez-vous pas quelques bons emprunts hypothécaires à faire, car vous pourriez diminuer votre encaisse d'une couple de mille piastres⁴⁹.

Bien que l'actif de la caisse augmente de 3 000\$ en 1915, il ne dépasse pas les 26 000\$, alors que la caisse « Saint-Charles Bellechasse, d'après ses états de mai 1915 est rendu à avoir un actif de 74 000\$, et elle aussi doit subir la concurrence de la Banque Nationale, établie là bien avant l'organisation de cette caisse⁵⁰ ». En 1915, les prêts de la caisse atteignent 13 576\$, contre 5 450\$ en 1912 et 4 518\$ en 1911. Voulant mettre fin à la stagnation des affaires de la caisse, Desjardins commente les comportements des officiers de la caisse et les incite à mettre l'accent sur la participation des cultivateurs à la réussite de la coopérative :

Il est vrai que si vous pouviez atteindre vos braves cultivateurs qui mettent leur argent dans des institutions étrangères, vous pourriez rapidement tripler et même quadrupler votre actif⁵¹.

L'état de stagnation que connaît la caisse durant cette période s'explique, en partie, par le fait que les officiers de la caisse ne remplissent guère leurs obligations de gestionnaires de l'établissement. Seul le gérant, Herménégilde Bourassa, continue à rendre les mêmes services. Pourtant, comme le constate Desjardins, l'épanouissement de la caisse ne peut se faire que si l'équipe entière a le sens du sacrifice :

Compter sur vous seul n'est pas juste et il me semble qu'ils [les officiers de la caisse] devraient le comprendre, surtout le président. Je ne peux cependant que vous conseiller la persévérance, car la caisse et la paroisse vous devront toute leur reconnaissance pour ce que vous faites pour elles avec tant de générosité⁵².

49. *Ibid.*

50. Alphonse Desjardins, à Herménégilde Bourassa, le 2 juin 1915.

51. *Ibid.*

52. *Ibid.*

On peut donc dire que, durant cette période, la caisse se trouve dans une situation peu favorable à son développement, du fait que ses officiers consacrent plus de temps à leurs affaires personnelles qu'à celles de la coopérative. En 1916, Alphonse Desjardins souligne que le président de la caisse « reste toujours aussi inactif que par le passé. Cela est bien regrettable et empêche la caisse de se développer comme elle ne manquerait pas de le faire dans le cas contraire⁵³. »

Le développement modeste que laisse entrevoir l'évolution de l'actif de la caisse n'empêche pas Desjardins de dénoncer les comportements d'un président et d'administrateurs nonchalants : « Si vous aviez un président qui s'en occupait activement, et qui aurait confiance dans cette œuvre, combien le développement serait beaucoup plus considérable⁵⁴. »

Le conflit qui oppose le fondateur des caisses populaires aux administrateurs de la caisse de Saint-Joseph de Lévis, notamment le président, devient plus sérieux quand l'un d'entre eux propose un programme visant à reconsidérer les statuts de la caisse⁵⁵. Cette réforme vise à garder la caisse indépendante de toutes les autres instances du Mouvement Desjardins. Rappelons qu'à partir de 1916 Desjardins incite ses caisses populaires à confier au moins une partie de leurs dépôts à la Caisse de Lévis, leur accordant des privilèges importants et leur payant 4 % d'intérêt sur chaque dépôt. Tout en gardant à l'esprit la responsabilité des officiers quant à la gestion des affaires de la caisse, Desjardins s'efforce d'éviter que ne se concrétise ce projet de réforme : « Je ne veux pas des changements malheureux. »

Seul le dévouement d'Herménégilde Bourassa semble propre à assurer la continuité du développement de la Caisse populaire de Saint-Joseph de Lévis dans le cadre du Mouvement. Il sait attirer l'attention de Desjardins, qui résume son attitude dans ces termes :

Votre caisse est magnifiquement conduite comme toujours et votre zèle comme votre générosité pour elle en la servant pour rien, excite toujours mon admiration. Rien d'étonnant que l'on vous ait fait entrer unanimement dans le banc d'œuvre, marque de confiance que vous méritez si bien⁵⁶.

53. Alphonse Desjardins, à Herménégilde Bourassa, le 3 juin 1916.

54. *Ibid.*, le 3 août 1917.

55. Nous n'avons pas retrouvé le document en question, ce qui nous empêche d'aller plus loin quant à l'interprétation des faits en question.

56. Alphonse Desjardins, à Herménégilde Bourassa, le 3 janvier 1917.

Plusieurs questions préoccupent le fondateur des caisses populaires en ce qui concerne le développement de la Caisse de Saint-Joseph de Lévis. D'abord, le surplus de la caisse reste très élevé. En 1917, il est de 630\$. Il faut que la caisse mette la moitié de l'excédent au fonds de prévoyance, « afin de le fortifier et de diminuer la tentation offerte par un surplus aussi considérable⁵⁷ ».

Ensuite, l'encaisse, dont le montant global augmente au fur et à mesure que les prêts diminuent, pose un problème qui risque de freiner le développement de la coopérative. Par ailleurs, les officiers refusent de déposer une partie de cette encaisse à la Caisse populaire de Lévis. En 1917, cinq caisses déposent à Lévis une partie de leurs dépôts, à un taux d'intérêt de 4%. Le président de la Caisse de Saint-Joseph de Lévis, le notaire F.-X. Couillard, prétend cependant que la Caisse de Lévis n'est pas encore assez solide pour garantir la sécurité des dépôts des autres caisses, ce qui soulève la colère de Desjardins. En fait, à partir de 1917, le conflit opposant ce dernier aux principaux officiers de la Caisse de Saint-Joseph de Lévis ne cesse de s'accroître.

Les documents de la caisse nous permettent de constater que Desjardins compte beaucoup sur le gérant de la caisse, Herménégilde Bourassa, pour l'aider à régler son conflit avec le président de la caisse. Ainsi, lorsque ce dernier refuse de déposer une partie du fonds de la Caisse de Saint-Joseph à la Caisse populaire de Lévis, Desjardins fait pression sur le gérant en le poussant à intervenir auprès du président :

Nous avons plus de trente mille piastres en dépôts des caisses et deux autres caisses doivent se joindre ces jours-ci à ce premier groupe. On est moins défiant que le notaire Couillard, et pourtant ces caisses sont bien moins en position de surveiller la nôtre et de savoir ce qui s'y passe que la vôtre. Dites-le donc à votre président. Cela pourra l'édifier sur sa défiance irraisonnée. Il me semble que votre caisse y gagnerait si elle mettait quinze cents à deux milles [sic] piastres en dépôts à 4% au lieu de n'avoir que 3% là où elle va⁵⁸.

Le gérant constitue le cœur de l'organisation et des affaires de la Caisse de Saint-Joseph de Lévis, et Desjardins utilise ce canal pour transmettre ses directives et ses choix stratégiques. À l'opposé, il n'adresse jamais la parole au président de la caisse, qui semble pourtant influencer les décisions au sein de la

57. *Ibid.*

58. Alphonse Desjardins, à Herménégilde Bourassa, le 4 juin 1917.

coopérative. Les lettres confidentielles que Desjardins adresse au gérant de la caisse, Herménégilde Bourassa, montrent bien l'état d'esprit du fondateur à l'égard des autres dirigeants: «Si vous aviez un meilleur président qui s'en occuperait, et des officiers plus dévoués en général, cela changerait vite d'aspect⁵⁹.»

Désespéré par les velléités d'indépendance de la Caisse de Saint-Joseph de Lévis, Alphonse Desjardins continue à faire pression sur son gérant en l'exhortant à prendre les affaires de la caisse encore plus au sérieux et insinue même que le président pourrait être destitué, au cas où il ne voudrait pas se conformer à la ligne de conduite que le fondateur des caisses fixe à son mouvement. Quant au président, il refuse toujours de respecter ces directives, comme en témoigne le passage suivant d'une lettre de Desjardins: «Je vois qu'il sera bien difficile de vaincre l'hostilité de certains de vos officiers arriérés⁶⁰.»

Desjardins va même jusqu'à croire que certains des dirigeants de la caisse veulent favoriser les autres institutions financières au détriment de l'épanouissement de la coopérative. Dans une lettre adressée au gérant de la caisse, il écrit:

Votre encaisse dépasse 16000\$ et je viens de voir à l'Action Catholique que votre conseil municipal a décidé d'emprunter 14 ou 15 cents piastres de la Banque Nationale. Pourquoi la caisse n'a-t-elle [sic] pas fait ce prêt? Cela aurait été une bonne réclame en même temps qu'une source de profits pour la caisse. Il y a quelque chose que je ne puis comprendre. Y'aurait-il de l'hostilité dans votre conseil contre la caisse et un désir de favoriser à son détriment une institution étrangère à la ville⁶¹.

Les craintes de Desjardins ne cessent de s'aggraver. Il refuse qu'une caisse populaire aussi importante que celle de Saint-Joseph de Lévis reste isolée de toutes les autres. Il s'en ouvre à Bourassa:

59. *Ibid.*, le 2 octobre 1917.

60. *Ibid.*, le 3 mai 1918.

61. Alphonse Desjardins, à Herménégilde Bourassa, le 5 septembre 1918.

Il est singulier que votre caisse soit la seule qui se montre si peu prévenante pour moi et ne songe jamais à utiliser l'expérience que j'ai acquise. Il y a parmi vos officiers un drôle d'esprit qui domine. Pourtant, très peu d'entre eux, ne peuvent dire qu'ils connaissent à fond cet organisme et la manière de le faire fonctionner. On semble croire que c'est une société de prêts ordinaire et que l'on a pas besoin de conseil de personne. Ce n'est pas à vous que j'adresse ces reproches, mais à vos officiers dont quelques-uns me paraissent têtus et prétentieux. Pourtant, j'aimerais tant à voir votre caisse très prospère et dépasser toutes les autres⁶².

Alphonse Desjardins ne confie donc ses soucis et ses inquiétudes qu'au gérant de la Caisse de Saint-Joseph de Lévis. Mais le fondateur rappelle, dans ses commentaires sur la situation de la caisse en 1918, que son rôle ne lui permet pas d'intervenir directement dans la gestion des affaires internes de la caisse. Le passage suivant résume son attitude :

Il n'y a qu'une ombre au tableau, c'est votre encaisse élevée également presque la moitié de votre actif, et ce qui est plus regrettable encore, c'est de voir que ces fonds ne vous apportent que du 3 %, tandis que sur une bonne partie, vous pourriez avoir du 4 %. Mais je me heurte à un préjugé indéracinable. Ainsi, j'en prends mon parti tout en regrettant cette situation. Je pourrais aussi vous faire placer un ou deux milles [sic] piastres à 6 % à une communauté religieuse, mais je sais que là encore il n'y a pas pour moi raison d'espérer une satisfaction quelconque⁶³.

Desjardins n'intervient ainsi jamais directement dans les affaires de la caisse, mais il fait souvent pression sur le gérant, qui joue un rôle d'intermédiaire entre le fondateur lévisien et les officiers de la caisse. C'est dans la personne du gérant que se croisent les directives et les orientations de Desjardins et celles des officiers locaux, et c'est à lui de réconcilier les positions, de part et d'autre, afin de mieux promouvoir les intérêts de la caisse. Alphonse Desjardins surveille l'évolution de la caisse et communique au gérant ses directives pour qu'elle suive l'évolution de son mouvement. La formation du

62. Alphonse Desjardins, à Herménégilde Bourassa, le 4 novembre 1918.

63. *Ibid.*, le 6 août 1918.

gérant le rend apte à inciter les autres officiers à prendre les décisions pertinentes.

La position du gérant de la Caisse de Saint-Joseph de Lévis est très délicate et suppose des compétences hors du commun. L'une des qualités essentielles de Bourassa est justement sa capacité d'adapter les différentes directives de Desjardins à la réalité locale. Puis il doit adapter l'évolution de la caisse à celle de tout le Mouvement Desjardins. Nous comprenons donc pourquoi Alphonse Desjardins donne plus d'importance à la valeur et à la probité du gérant.

Par ailleurs, depuis 1916, la gestion de la caisse présente plusieurs faiblesses. L'encaisse, toujours élevée, continue de poser un problème majeur. Pour Desjardins, une encaisse aussi élevée démontre que la caisse n'est pas aussi active dans son milieu qu'elle le devrait. Pour qu'elle le soit, il faudrait qu'elle accorde davantage de prêts et en fasse bénéficier le plus de citoyens possible. Or, à une époque caractérisée par la crise des activités des chantiers maritimes, les officiers de la coopérative craignent qu'une large distribution de prêts augmente les risques de la caisse. Pour eux, il vaut mieux consentir moins de prêts à risques minimes que de servir une large population à risque et menacer ainsi l'avenir de la caisse. Ils veulent toujours être sûrs que les dépôts des paroissiens ne sont pas en danger, bien que Desjardins leur ait déjà expliqué que le rôle des fonds de prévoyance et de réserve est justement de garantir la sécurité des dépôts des sociétaires. Les officiers qui influencent les décisions, au sein de la caisse, montrent donc une certaine incompréhension de la chose financière et de la gestion des coopératives d'épargne et de crédit. Tous ces éléments sont à l'origine du malentendu qui persiste entre Desjardins et les officiers de la caisse.

Pour solutionner le problème de l'encaisse trop élevée, Desjardins propose de prêter davantage au nécessiteux de la paroisse. Il suggère ensuite de faire des placements dans des communautés religieuses à des intérêts concurrentiels, soit 6 %, et de déposer une partie de cette encaisse à la Caisse de Lévis. Les officiers de la Caisse de Saint-Joseph rejettent toutes les suggestions de Desjardins. Cependant, seul le refus de déposer une partie des fonds de la Caisse de Saint-Joseph de Lévis à la Caisse populaire de Lévis le met en colère : il n'accepte guère le fait que les officiers restent déterminés à ne pas donner suite à cette proposition. Il ne comprend pas pourquoi les officiers de Saint-Joseph veulent ainsi garder leur caisse indépendante de toutes les autres. L'attitude de ces officiers crée un froid entre le fondateur des caisses populaires et F.-X. Couillard, alors président. Ce dernier n'est pourtant que le porte-

parole d'un courant, lequel domine cependant le processus décisionnel au sein de la caisse.

Il ne s'agit pas là d'un malentendu personnel entre Desjardins et le notaire Couillard, mais plutôt d'une contradiction majeure entre deux manières différentes de défendre les intérêts de la collectivité locale. Sous cet angle, l'attitude de Couillard est aussi celle de tous les officiers de la caisse. Cette conclusion devient plus évidente lorsqu'on apprend que, sous la présidence de P.-A. Boutin, surtout à l'assemblée générale du 30 novembre 1921, dont l'ordre du jour comporte entre autres l'adhésion de la caisse à l'Union régionale, tous les membres fondateurs de la caisse présents déclarent que « Desjardins avait mentionné que les caisses devaient être indépendantes les unes des autres et c'est à cette condition qu'à Lauzon on avait décidé d'établir la caisse⁶⁴ ». Les officiers de l'établissement rejettent donc toute possibilité de coopérer avec les autres caisses populaires, car ils désirent que la Caisse populaire de Saint-Joseph de Lévis reste indépendante :

Tous les membres présents, sans exception, se déclarent en faveur de rester caisse indépendante. S'il y avait lieu à une inspection autre que celle jusqu'aujourd'hui faite par le comité de surveillance de la caisse, on verrait bien l'inspection par un officier du gouvernement provincial, comme la chose se fait d'ailleurs pour les petites compagnies d'assurances de paroisse ce qui ne coûte à peu près rien⁶⁵.

À la fin de cette assemblée générale, « tous les officiers et les sociétaires, après discussions se déclarent unanimement contre l'Union⁶⁶ ».

Dans la même perspective, les officiers de la caisse refusent de se soumettre à une inspection imposée par l'Union régionale. Pour eux, « le comité de surveillance de la caisse offre toutes les garanties désirées. Jusqu'à présent, la Caisse de Saint-Joseph, qui existe depuis 19 ans, n'a jamais perdu un sou... La caisse possède près de 70% de son capital social en réserve, ce qui n'est surpassé par aucune autre caisse⁶⁷. »

64. L'assemblée générale des sociétaires, *Procès-verbal*, 30 novembre 1921.

65. *Ibid.*

66. *Ibid.*

67. *Ibid.*

L'attitude des officiers de la caisse en ce qui concerne la soumission de leur institution au contrôle des inspecteurs de l'Union régionale des Caisses populaires n'est pas nouvelle. Depuis le début de la deuxième décennie de ce siècle, plusieurs autres caisses avaient refusé cette mesure. En 1911, les dirigeants de la Caisse populaire de Saint-Jean-Baptiste, de Québec, «demaandaient au gouvernement de la province d'imposer aux caisses populaires le régime de l'inspection officielle⁶⁸». Le refus opposé aux inspecteurs de l'Union régionale et la demande faite au gouvernement de nommer des inspecteurs spécialement pour les caisses populaires avaient suscité un débat important. Pour commenter ces attitudes le journal *La Vérité* écrivait :

À quoi servirait l'intervention d'un fonctionnaire grassement rétribué? On voit bien l'avantage que l'employé en retirerait, mais non pas celui qui en résulterait pour ceux qui seraient appelé à payer la note. . . Croit-on qu'un monsieur quiconque parce qu'il porte l'estampille de l'État, est pour cela infallible⁶⁹?

Desjardins, quant à lui, refuse de soumettre les caisses à l'inspection du gouvernement, car il désire préserver l'indépendance de ses coopératives à l'égard de tout contrôle externe. Or, c'est sur cet argument que se basent ceux qui revendiquent l'intervention de l'État. Pour ces derniers, il vaut mieux se soumettre à l'inspection de l'État qu'à celle d'instances que Desjardins tente de mettre en place pour centraliser son mouvement.

La reprise des activités de la caisse

Le décès de F.-X. Couillard, en 1919, ne change pas grand-chose pour la caisse, mais elle a pour effet de susciter l'espoir, chez Desjardins, de voir l'institution rentrer dans le giron de son mouvement à la suite de l'élection de Pierre-Alexandre Boutin au poste de président de la caisse. En 1919, le nouveau président inaugure son mandat par un discours où il précise ses préoccupations :

Il faut que l'économie, chez notre population, soit plus grande encore qu'elle ne l'a jamais été, car les temps deviennent de plus en plus durs et l'économie profite à tous ceux qui ont su le faire⁷⁰.

68. Claude Bernard, « Cette inspection des Caisses Populaires », *La Vérité*, 4 février 1911, p. 226.

69. *Ibid.*

70. P. Boutin, discours devant l'assemblée générale, 1919.

Pour P.-A. Boutin, il faut mobiliser l'épargne, qui semble être la seule force de la caisse. Mais pour atteindre cet objectif, et considérant que cette entreprise financière est une œuvre de la collectivité, il ajoute: « Il n'y a pas que nous qui devons travailler au succès de la Caisse populaire de Saint-Joseph de Lévis, mais toute la population de Lauzon⁷¹. » C'est donc le point de départ d'une nouvelle ère dans l'histoire de la caisse. Et, en effet, la présidence de P.-A. Boutin, dont le but fondamental est de « fonder, pour l'avenir, de belles espérances pour notre caisse⁷² », marquera l'évolution de la caisse.

Malheureusement, Desjardins n'aura pas la chance d'assister à la concrétisation des vœux du nouveau président. Son décès, en 1920, constitue une grande perte pour la Caisse populaire de Saint-Joseph de Lévis et pour tout le mouvement coopératif, en général.

Depuis la fondation de la Caisse populaire de Saint-Joseph de Lévis, en 1902, Desjardins suivait de près l'évolution de ses affaires. Il avait voulu faire d'elle une caisse exemplaire de son mouvement. Par la diversité des bases sociales de ses sociétaires, qui étaient pour la plupart, des ouvriers et des cultivateurs, cette coopérative devenait sous le regard du pionnier lévisien, une institution financière capable de rendre de meilleurs services aux groupes sociaux les plus défavorisés. En fait, au moment du décès de Desjardins, la Caisse populaire de Saint-Joseph de Lévis occupe une place importante parmi les 140 caisses populaires en activité dans la province. Elle ne cesse de faire la preuve de sa viabilité et de son utilité comme coopérative d'épargne et de crédit.

Parlant de l'ensemble des caisses populaires, Pierre Poulin souligne que « Desjardins n'a légué ni le paradis, ni la fortune. Il a laissé à ses contemporains un instrument permanent d'organisation économique adapté aux besoins du peuple, une institution qui allait lui permettre d'approprier les règles de l'économie, de contrôler ses épargnes et de les faire servir à la réalisation d'objectifs économiques et sociaux conformes à ses aspirations⁷³. »

En 1921, les dirigeants de la Caisse Saint-Joseph de Lévis, décident de payer 5 % sur les parts sociales, de continuer à verser 3 % sur les dépôts des sociétaires et, en 1926, d'augmenter de 5 % à 6 % les dividendes sur les parts sociales.

71. *Ibid.*

72. Rapport annuel, 1919.

73. P. Poulin, *op. cit.*, p. 248.

En 1927, constatant que le nombre de transactions de la caisse augmente sans cesse, les officiers décident d'ouvrir un bureau dans l'immeuble de la quincaillerie L.-A. Samson, au 227 de la rue Saint-Joseph. Le choix de l'endroit revêt une importance particulière, puisque c'est le noyau du dynamisme commercial de la région. Les ouvriers et les cultivateurs de Lauzon s'y rendent souvent pour régler leurs affaires. Depuis la Première Guerre mondiale, ce secteur bénéficie d'une concentration importante des activités commerciales :

La première guerre a un impact considérable sur la ville et les campagnes avoisinantes. L'embauche d'un plus grand nombre de travailleurs est rendue nécessaire afin de livrer au gouvernement britannique les quelque 382 bâtiments construits au chantier de Lauzon. Il est aisé d'imaginer l'impact qu'a pu avoir l'embauche d'un plus grand nombre de travailleurs sur le développement économique de cette nouvelle ville⁷⁴.

Le développement économique qui s'est amorcé durant la Première Guerre mondiale se poursuivra jusqu'au début des années 1950. La construction navale et les transports deviennent les principales sources de travail pour la population locale.

À la fin de l'exercice se terminant le 30 novembre 1926, le capital social de la Caisse de Saint-Joseph de Lévis atteint 10 724 \$. Durant la même période, la caisse octroie des prêts d'une valeur de 11 843 \$ et son fonds de réserve se chiffre à 14 632 \$. L'inauguration du bureau de la caisse, en 1927, apparaît donc comme le fruit d'une croissance majeure des affaires de l'établissement. Pour assurer la gestion du nouveau bureau, les officiers décident alors d'engager Gaston Bourget, qui doit, en tant que comptable, seconder le gérant dans ses fonctions.

L'année 1927 marque aussi le 25^e anniversaire de la fondation de la caisse. Ses officiers organisent une grande fête dans la salle de l'Union des Ouvriers de la Rive-Sud. Profitant d'une présence importante, le président, P.-A. Boutin, commente l'histoire de la caisse depuis sa fondation en des termes qui rendent un juste hommage à ses prédécesseurs :

74. GIRAM, *op. cit.*, p. 67.

Il ne faut pas oublier que les beaux résultats obtenus, nous les devons aux sociétaires de la première heure, mais surtout au dévouement d'un homme qui a été dans Lauzon le père de toutes nos bonnes œuvres, Herménégilde Bourassa, qui s'est dépensé à cette bonne œuvre très généreusement et sans jamais vouloir accepter un sou de rémunération⁷⁵.

Lors d'une réunion du conseil d'administration, le 27 mai 1927, les dirigeants décident de changer le nom de la Caisse populaire de Saint-Joseph de Lévis, qui devient, dès lors, la Caisse populaire Desjardins de Lauzon. Ce changement de nom témoigne du nouvel esprit qui anime la gestion de la caisse. Les officiers veulent la mettre davantage au service des citoyens, comme l'atteste son président :

L'ouvrier ne peut trouver d'aide financière qu'à la Caisse Populaire de sa paroisse. C'est pourquoi plus que jamais il nous faut prendre la résolution de rendre notre caisse la plus parfaite institution du genre dans la province. Elle pourra rendre de grands services à notre population en utilisant dans son entourage les fonds qui lui seront confiés ainsi que ses réserves accumulées⁷⁶.

La même année, Boutin fait une déclaration digne d'intérêt, car il insiste sur le fait que la coopération, comme mode d'organisation et de vie, est un facteur essentiel pour toute réussite éventuelle :

Une coopération plus étroite entre les caisses et l'échange de l'expérience de chacune par l'entremise des unions régionales constituera bientôt un facteur très puissant. Ces caisses combattront la centralisation néfaste du capital qui va s'accroissant toujours davantage⁷⁷.

Le 3 mai 1928, P.-A. Bourget, H. Bourassa et P.-A. Boutin signent le bulletin d'affiliation de la caisse à l'Union régionale des Caisses populaires du District de Québec. Malheureusement, les documents d'archives dont nous disposons ne permettent pas de suivre les débats qu'a connus la caisse avant

75. P. Boutin, discours lors de l'ouverture de la fête célébrant le 25^e anniversaire de fondation de la Caisse, 1927.

76. *Ibid.*

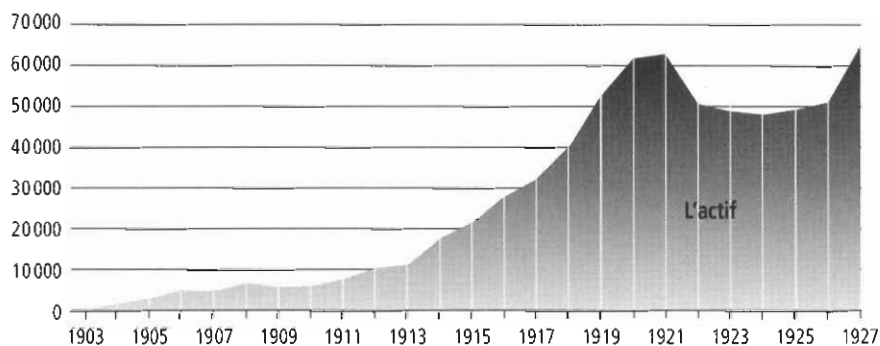
77. P. Boutin, discours devant l'assemblée générale, le 30 novembre 1927.

de prendre une telle décision. Pourtant, l'affiliation de la caisse à ce regroupement montre parfaitement que les dirigeants sont plus que jamais convaincus que l'union est seule capable d'assurer la force de l'esprit coopératif. Ils s'engagent alors à se soumettre aux règlements de l'Union régionale, qui a vu le jour en 1921. Ainsi, la Caisse populaire de Lauzon rejoint le mouvement des caisses populaires sept ans après la mort de son fondateur.

Les performances financières de la caisse

Au début du xx^e siècle, l'actif (voir figure 2) de la Caisse populaire de Saint-Joseph de Lévis, c'est-à-dire l'ensemble des biens mobiliers et immobiliers constituant son patrimoine, se développe à mesure que les dirigeants accordent plus d'importance à l'instauration des structures administratives et organisationnelles de la coopérative. Malgré que le souci des premiers dirigeants ait été de permettre à la coopérative de s'enraciner davantage dans la vie économique et sociale de Lauzon, l'évolution de son actif ne cesse d'impressionner la collectivité locale. Pourtant, la croissance de cet actif reste tributaire de la conjoncture locale, puisque l'augmentation importante qu'il connaît entre 1913 et 1920 s'explique en partie par l'impact qu'a eu le développement des activités des chantiers maritimes sur les activités de la caisse.

Figure 2
L'évolution de l'actif de la Caisse populaire de Saint-Joseph de Lévis, entre 1903-1927 (en \$)



Données tirées des rapports annuels de la caisse

L'accroissement de cet actif donne à la caisse une force peu commune, qui lui permet de s'affirmer en tant qu'institution financière active et dynamique dans son milieu. Les missions sociales de la caisse semblent l'emporter sur ses tâches financières, car ses dirigeants se préoccupent d'abord de gagner la

confiance des paroissiens, pour les inviter ensuite à considérer l'institution financière comme un moyen d'émancipation et de prospérité sociale. La caisse joue donc un rôle important en ce qui concerne l'éducation financière d'une large partie de la population, qui semble vivre en marge d'une économie en pleine croissance.

Les dirigeants de la première heure veulent que l'évolution de l'actif de la caisse reste à l'image des relations qu'entretient l'institution avec son milieu socioéconomique. Dès le début, ils s'efforcent de faire croître l'actif rapidement, tout en incitant les paroissiens à participer efficacement à la gestion et au développement de cette entreprise qui leur appartient. Les différentes campagnes de publicité menées auprès des paroissiens depuis la fondation de la caisse semblent atteindre leurs objectifs, car les différentes catégories sociales de Lauzon soutiennent davantage l'institution et participent efficacement à la croissance de ses affaires.

Le soutien de la population locale est nécessaire pour augmenter les taux de rentabilité des différentes transactions de la coopérative. Pourtant, cette croissance n'est pas toujours évidente, car l'actif de la caisse connaît, à partir de 1921, un recul important, avant de reprendre sa progression vers 1926. L'aménagement dans un nouveau local en 1927, reflète l'importance qu'a prise la coopérative dans son milieu. Par ailleurs, l'adhésion de nouveaux sociétaires se poursuit. Ces deux facteurs expliquent la croissance continue de l'actif de la coopérative et permettent à la Caisse populaire de Lauzon de s'affirmer comme un des pôles d'attraction des principales transactions financières de l'endroit. Cette place de premier plan qu'occupe la coopérative dans son milieu apparaît clairement quand on suit l'évolution de son capital social.

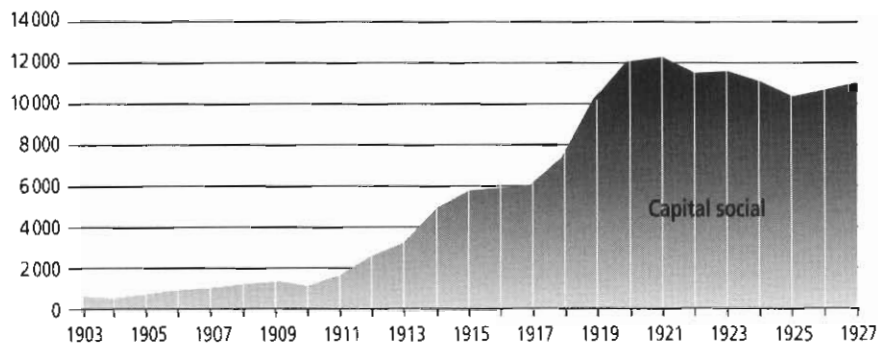
Les sociétaires souscrivent au capital social de la caisse, qu'ils détiennent sous forme de parts sociales. Le capital social est variable, et les sociétaires peuvent, à tout moment, retirer leurs parts ou en acquérir d'autres. Chaque membre peut posséder autant de parts sociales qu'il le désire jusqu'à concurrence de cent⁷⁸. Cependant, peu importe le nombre de parts sociales qu'il possède, chaque sociétaire n'a qu'un droit de vote lors des assemblées générales, d'où l'originalité de la vie coopérative de la caisse.

78. Statuts de la Caisse populaire de Lauzon.

Les officiers, ne ménageant guère les efforts pour doter la coopérative d'un capital social important, cherchent à convaincre les paroissiens de l'importance de leur apport pour l'épanouissement des affaires de leur coopérative. La confiance des paroissiens semble une condition indispensable, non seulement pour l'évolution du capital social de la caisse, mais aussi pour la prospérité de celle-ci.

La figure 3, qui illustre les grandes phases de l'évolution du capital social de la caisse, montre que celui-ci ne cesse de s'accroître, entre 1903 et 1927, à quelques exceptions près. Cette croissance presque continue – elle a connu un léger recul à partir de 1920 – est étroitement liée au développement de la confiance des sociétaires à l'égard de leur coopérative, une confiance qui est elle-même liée au développement de la conjoncture économique locale. En effet, comme pour les autres indicateurs financiers, à partir de 1920 les dépôts des sociétaires enregistrent un recul important; l'épargne des sociétaires, comme le montre la figure 4, passe en fait de 41 060 \$, en 1921, à 25 055 \$, en 1923, et à 24 784 \$ en 1926.

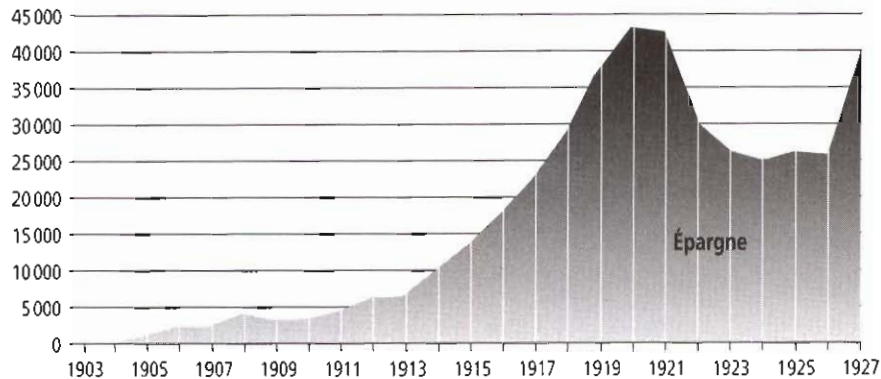
Figure 3
Évolution du capital social de la Caisse populaire
de Saint-Joseph de Lévis entre 1903 et 1927 (en \$)



Données tirées des rapports annuels de la caisse

Comme toutes les autres caisses populaires Desjardins, celle de Lauzon collecte une partie importante de ses fonds sous forme de dépôts des sociétaires. Pour persuader les paroissiens de confier leurs épargnes à la caisse, les officiers adoptent diverses mesures visant à favoriser le drainage des capitaux. Au début, ils accordent un taux d'intérêt de 3 à 4 % sur tout dépôt. Ces taux d'intérêt, comme le souligne Pierre Poulin, sont comparables à ceux accordés par

Figure 4
Évolution de l'épargne des sociétaires de la Caisse populaire de Saint-Joseph de Lévis entre 1903 et 1927 (en \$)



Données tirées des rapports annuels de la caisse

les banques de la région⁷⁹. Les dirigeants incitent de plus les paroissiens à confier leurs épargnes à la caisse, en garantissant des services autrefois offerts uniquement par les banques commerciales.

Ensuite, les officiers mènent de fréquentes campagnes de propagande visant à sensibiliser les paroissiens à l'importance de déposer leurs épargnes dans une institution qui leur appartient. Influencés par les pratiques coopératives, ils utilisent les moyens les plus efficaces pour rejoindre les masses populaires, par exemple les journaux locaux. Pour divulguer les résultats de la caisse et en faire connaître les bienfaits, les officiers profitent aussi des assemblées générales, qui sont des occasions propices pour établir un contact direct avec les sociétaires. Étant, pour la plupart, des notables de l'endroit, les dirigeants gagnent facilement la confiance de toute la communauté lauzonnaise, permettant à la coopérative de participer au développement régional, aussi bien socioéconomique que culturel.

Enfin, les différents services qu'offre la coopérative à ses sociétaires, par exemple durant la crise économique qui affecte la localité et la région à partir de 1920, sont susceptibles d'inciter les gens de Lauzon à déposer leurs épargnes à la caisse.

⁷⁹. P. Poulin, *op. cit.*, p. 238.

Les avoirs propres de la caisse, qui ont pour objet premier de couvrir les risques éventuels reliés à la gestion des affaires financières de la coopérative, désignent généralement le fonds de réserve, le fonds de prévoyance et les surplus. L'importance de ces avoirs propres permet aux dirigeants de prendre plus de risques, principalement en ce qui concerne l'octroi des prêts. Les avoirs propres jouent donc un rôle déterminant pour l'enracinement de l'institution dans son milieu, puisqu'ils lui permettent, en minimisant les risques de ses différentes activités, d'être plus active dans la vie communautaire de Lauzon.

Les dirigeants de la caisse montrent souvent une grande flexibilité en ce qui concerne la gestion des avoirs propres. Leur principe élémentaire, en ce domaine, est de permettre à la coopérative d'accumuler des avoirs élevés. Rappelons qu'à l'origine la coopérative a pour mission de combattre l'usure, en offrant à tous ceux qui le méritent, par leur amour du travail, leur habileté et l'honnêteté de leur conduite, le prêt dont ils ont besoin dans l'exercice de leur métier, assurant ainsi leur indépendance vis-à-vis des prêteurs qui prélèvent des commissions ou intérêts exorbitants, ou de ceux qui imposent d'autres conditions trop onéreuses⁸⁰. La caisse accorde des crédits destinés principalement à encourager la productivité industrielle. Parlant de tout le Mouvement Desjardins, Pierre Poulin constate que le crédit à la consommation n'est admis que dans la mesure où il facilite l'achat de biens essentiels⁸¹. À partir de ces constats, une question fondamentale s'impose: comment cette activité de crédit a-t-elle évolué au sein de la Caisse populaire Desjardins de Lauzon?

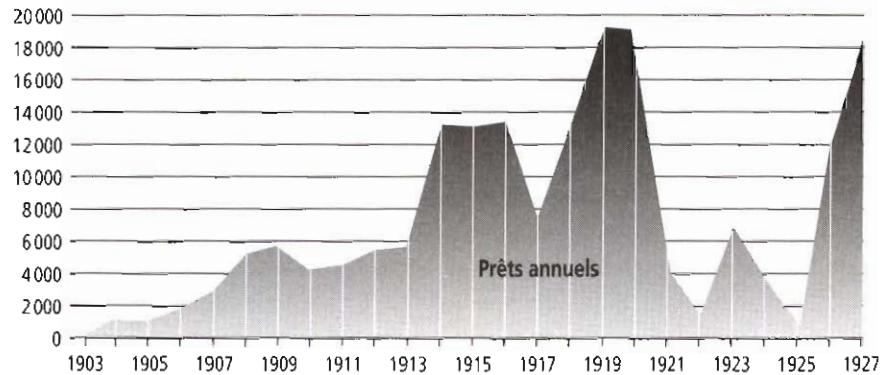
En examinant la figure 5, on constate que la distribution des prêts, entre 1903 et 1927, connaît plusieurs fluctuations, suivant un rythme apparemment irrégulier mais bien contrôlé. Les variations du taux de croissance des prêts s'expliquent, au moins partiellement, par la prudence des officiers de la caisse, qui accorde des prêts à des bénéficiaires à l'aise financièrement.

En ce qui concerne la distribution de ces prêts, les officiers sont constamment mis au courant des intentions de Desjardins qui veut que la Caisse populaire de Saint-Joseph soit en mesure de mieux « servir les travailleurs manuels, les cultivateurs, les artisans, les petits commerçants et petits industriels. Les uns peuvent y recourir pour liquider une mauvaise dette, payer des frais de maladie, financer un achat comptant, les autres pour restaurer une propriété, acquérir des biens mobiliers, des outils, de la machinerie, des grains de

80. Statuts de la Caisse populaire de Lauzon, article 2.

81. P. Poulin, *op. cit.*, p. 243.

Figure 5
Évolution de la valeur des prêts distribués par la Caisse populaire
Desjardins de Saint-Joseph de Lévis entre 1903 et 1927 (en \$)



Données tirées des rapports annuels de la caisse

semence, du bétail, pourvu que le prêt obtenu soit productif et qu'il convienne à la capacité de remboursement de l'emprunteur⁸². »

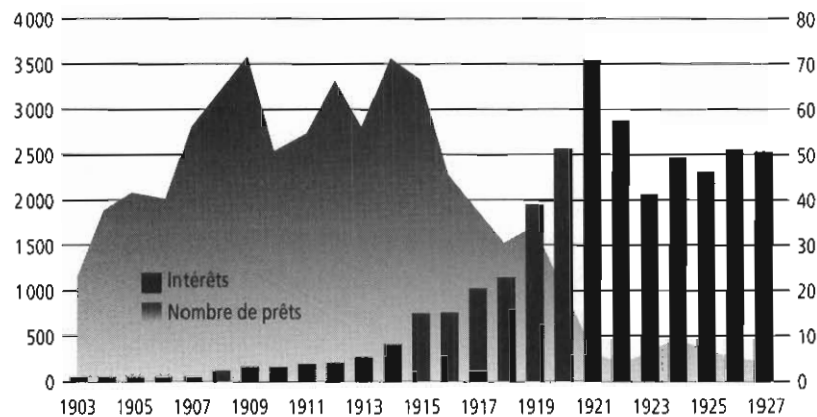
Les officiers semblent aussi influencés par la crise économique qui affecte la région de Lauzon, après la Première Guerre mondiale, puisqu'ils accordent plus d'importance aux crédits destinés à stimuler les activités de production. Ils traitent ainsi avec les emprunteurs jugés capables de rembourser leurs dettes et négligent les plus nécessiteux d'entre eux. Cette situation peut s'expliquer par le fait que les dirigeants ne veulent pas prendre de risques en distribuant des crédits à un groupe social qui subit de façon plus importante les répercussions des crises économiques; c'est d'ailleurs pour cette raison qu'ils déterminent à l'avance la solvabilité des sociétaires. Comme nous l'avons déjà souligné, cette pratique viole les statuts internes de la caisse, selon lesquels il ne faut déterminer la solvabilité du sociétaire que dans le cas où celui-ci demande un prêt.

Il faut dire, cependant, que les pouvoirs accordés au gérant permettent à la caisse populaire de venir en aide aux nécessiteux en cas d'urgence. L'implication professionnelle du gérant lui permet de connaître les familles qui passent par des moments financièrement difficiles. Ses collaborateurs peuvent aussi lui transmettre les cas demandant une intervention rapide.

⁸². *ibid.*

Les intérêts sur les prêts de la caisse, comme le montre la figure 6, ne connaissent une augmentation appréciable qu'à partir de 1917, une augmentation qui se poursuit jusqu'en 1921. Pendant la même période 1917-1921, la caisse réalise des revenus d'intérêts importants par rapport au nombre de prêts octroyés; ces revenus dépassent même 3000\$ en 1921. Pourtant, c'est aussi une période durant laquelle la caisse distribue beaucoup moins de prêts; le montant global octroyé varie entre 7065\$ en 1917 et 3940\$ en 1921.

Figure 6
Évolution du nombre de prêts et des revenus d'intérêts sur les prêts de la Caisse populaire de Saint-Joseph de Lévis, 1903-1927 (en \$)



Données tirées des rapports annuels de la caisse

Entre 1917 et 1921, la caisse distribue 103 prêts, d'une valeur totale de 84894\$, alors que, durant toute la période qui s'étend entre 1903 et 1927, ce montant s'élève à 182320\$ pour un total de 915 prêts. Commentant la distribution des prêts en 1920, Alphonse Desjardins exprime néanmoins une grande satisfaction: « Les prêts sont bien actifs puisque votre encaisse est juste ce qu'il doit être par rapport à l'actif général. C'est donc la preuve que votre caisse rend services à la paroisse⁸³. » Desjardins ajoute également que:

83. Alphonse Desjardins, à Herménégilde Bourassa, 1920.

Les prêts sont, aussi, assez actifs puisqu'ils atteignent un montant de 32 679\$. Tout cela indique un bel état de choses et j'espère que la caisse de Lauzon grandira de plus en plus en faisant davantage honneur à cette œuvre⁸⁴.

Le fondateur des caisses populaires ne sait pas, évidemment, qu'en 1920, la caisse n'a accordé que 18 prêts, d'une valeur de 19 167\$. Entre 1922 et 1927, la caisse n'accordera que 49 prêts, alors qu'il y en a eu 66 en 1912 et 71 en 1914.

Il ressort de tout ce qui précède que la caisse favorise les prêts importants et néglige les petits prêts accordés aux sociétaires provenant des groupes sociaux défavorisés. Cette pratique devient plus évidente lors des crises économiques qui affectent principalement les secteurs de l'industrie et du commerce. L'importance des prêts que la caisse accorde à ses sociétaires est mise en relief par la répartition de l'ensemble des prêts distribués par la caisse entre 1903 et 1927.

Cette répartition et les commentaires qu'elle suscite chez Desjardins démontrent, à l'évidence, que le fondateur n'est au courant que des aspects les plus généraux des affaires de la Caisse populaire de Saint-Joseph de Lévis. Les détails ne concernent que les officiers locaux, qui doivent veiller à la bonne marche de la coopérative.

On peut dire, en conclusion, que durant les premières années de son fonctionnement, c'est-à-dire entre 1903 et 1927, les officiers de la caisse négligent souvent les petits prêts destinés aux sociétaires défavorisés et privilégié, en contrepartie, ceux qui peuvent assurer à la caisse une rentabilité appréciable, bien que la caisse accorde aussi des petits prêts aux membres les moins riches, en cas d'urgence. Elle veut rester fidèle à sa mission d'origine, comme il ressort du témoignage suivant :

Les prêts et avances consentis à des ouvriers et autres leur ont été avantageux de manière à leur permettre des achats quelconques, à surmonter des difficultés imprévues et à des besoins urgents⁸⁵.

⁸⁴. *Ibid.*

⁸⁵. Rapport annuel, 30 décembre 1926.

De plus, les officiers favorisent principalement les prêts destinés aux ouvriers des chantiers maritimes et des chantiers de bois, car ils veulent assurer à ces travailleurs une intégration plus marquée dans les chantiers, qui sont les axes principaux de la croissance économique et sociale de Lauzon. Le soutien de la caisse aux ouvriers de ces chantiers est de nature à mettre en valeur les apports socioéconomiques de la coopérative.

Voilà, résumées succinctement, les principales réalisations de la caisse dans le domaine des prêts, pendant la première période de son fonctionnement. Encourager les prêts productifs en accordant des montants plus au moins importants et, en même temps, permettre à la paroisse de disposer d'une institution financière capable d'intervenir en cas d'urgence pour aider un ouvrier ou un cultivateur à surmonter des difficultés imprévues, tels sont les deux grands axes de l'action de la caisse en matière de prêts. Si l'image semble séduisante, on peut dire qu'entre 1903 et 1927 la caisse se contente de jeter les bases d'une institution financière qui tente d'encadrer la vie économique et sociale de Lauzon.

CONCLUSION

Comme le constate Pierre Poulin, historien de la Société historique Alphonse-Desjardins, « la loi adoptée par le parlement provincial en 1906, à la demande d'Alphonse Desjardins, établissait un cadre juridique laissant aux caisses populaires une autonomie pleine et entière⁸⁶ ». Jusqu'à la fin des années 1920, les dirigeants de la Caisse populaire de Saint-Joseph de Lévis éprouvent toujours des difficultés à accepter cette mesure, car ils veulent assurer le développement de leur coopérative d'épargne et de crédit sans l'intervention d'aucune instance externe.

Rappelons que ces dirigeants qui exercent des professions libérales (ils sont notaires, inspecteurs d'écoles, assureurs, etc. (voir tableaux 1, 2 et 3) sont membres de l'élite locale. Pour eux, la différence entre la réussite et l'échec est tributaire de leur implication dans la vie sociale de leur collectivité. C'est pourquoi on assiste souvent à une participation importante de leur part dans la vie de la caisse.

86. P. Poulin, *Histoire du Mouvement Desjardins. Tome II. La percée des caisses populaires, 1924-1944*, Montréal, Québec/Amérique, p. 221.

Tableau 1
La composition socioprofessionnelle des dirigeants
de la caisse entre 1902 et 1927

Catégories socioprofessionnelles	Nombre d'officiers	Pourcentage de chaque catégorie par rapport au nombre total d'officiers
Notaire	3	5,66
Médecin et pharmacien	3	5,66
Fonctionnaire	6	11,32
Curé et vicaire	3	5,66
Gérant de compagnie et courtier d'assurance	3	5,66
Marchand et commerçant	15	28,30
Ouvrier	16	30,18
Cultivateur	4	7,54

Sources : Les rapports annuels de la Caisse populaire de Saint-Joseph de Lévis entre 1903 et 1927

Par ses activités toujours en expansion, la caisse se présente comme une institution pouvant accroître de façon significative l'implication et l'influence de l'élite dans son milieu. Elle encadre la majorité des transactions financières de son environnement et s'affirme, en conséquence, comme une structure financière autour de laquelle s'articule la vie économique de Lauzon. Dans ce contexte, les dirigeants de la caisse peuvent passer leurs intérêts personnels avant ceux de la collectivité, puisqu'ils contrôlent toute la vie économique lauzonnaise. Désireux de maintenir leur domination sociale, ils n'hésitent jamais à défendre les positions et les attitudes leur permettant de détenir la clé de la prospérité locale. Pour reprendre les mots d'Yvan Rousseau :

Recrutés parmi les effectifs d'une petite bourgeoisie locale aux horizons variés, de conditions plutôt modestes et même précaires dans certains cas, ces petits marchands, notaires, assureurs, trésoriers municipaux, curés et dirigeants cultivateurs acquièrent une visibilité qui paraît rehausser leur statut au sein de la paroisse⁸⁷.

Parlant des caisses populaires en général, Ronald Rudin constate que ces coopératives d'épargne et de crédit sont fondées et dirigées par deux groupes différents : les ouvriers et les cultivateurs d'une part, et les notaires, les avocats et le clergé d'autre part :

87. Y. Rousseau, *op. cit.*, p. 240-241.

Establishment of the caisses populaires involved the participation of two distinct groups of Quebecers. On the one hand, there were workers and farmers of the province who required these institutions to allow their survival. On the other hand, there were the doctors, notaries, lawyers, clerics, and small businessmen who made up the petite bourgeoisie and who looked to the caisses as means of re-establishing the social relations of the nineteenth century⁸⁸.

Même si Rudin n'accepte guère le fait que les caisses populaires soient fondées et dirigées en grande partie par les travailleurs, le cas de la Caisse populaire de Saint-Joseph de Lévis constitue, en ce sens, un cas particulier. Entre 1902 et 1927, les ouvriers et les cultivateurs représentent 37,72 % des membres dirigeants de la caisse. Avec 30,18 %, les ouvriers constituent la plus importante catégorie socioprofessionnelle ayant contribué au développement de la caisse, suivie des commerçants et des marchands, qui compte pour 28,30 % des dirigeants. Si on admet que l'évolution et la prospérité du commerce dépendent largement de la situation financière des ouvriers, on peut supposer que la contribution des ouvriers et des commerçants à la gestion de la coopérative vise largement le maintien d'un niveau de vie plus ou moins élevé pour les principaux groupes sociaux. C'est dans cette même perspective qu'on peut comprendre la faible participation des autres catégories socioprofessionnelles, notamment les notaires, les gérants de compagnies et courtiers d'assurance, qui ne représentent, respectivement, que 5,66 % de l'ensemble des dirigeants.

La composition de l'équipe des dirigeants de la caisse pourrait donc expliquer certains des conflits qui ont dominé l'évolution de la caisse. Qu'il suffise de rappeler, pour rendre compte de l'importance de cette composition dans le développement de la caisse, que les dirigeants manifestent explicitement leur opposition au projet de regroupement que propose Desjardins à partir de la deuxième décennie du xx^e siècle.

La concentration économique et sociale qui accompagne l'évolution de Lauzon, durant cette période, menace l'ordre général qui domine la vie de la collectivité depuis le début de la seconde moitié du xix^e siècle. Cette concentration affecte les structures économiques de la collectivité et met en cause sa dimension sociale en créant une nouvelle force locale appelée à jouer un rôle

88. Ronald Rudin, *In Whose Interest? Quebec Caisses Populaires, 1900-1945*, McGill-Queen's University Press, Montréal et Kingston, London et Buffalo, p. 3.

de premier plan dans la transformation de la société lauzonnaise. Cette nouvelle force tend à aligner les structures économiques et sociales locales sur celles de toute la province; l'élite locale, quant à elle, constate que ces nouvelles mutations constituent une menace sérieuse pour ses propres intérêts.

Lorsque nous parlons ici de deux niveaux différents, traditionnel et progressiste, d'une même élite, nous ne voulons pas dire deux niveaux socialement distincts. Les membres de cette élite occupent souvent les mêmes professions, de notaire, de marchand, de commis, d'inspecteur d'école, etc. Dans ce cas, la différence se manifeste essentiellement au niveau de la superstructure de la société lauzonnaise qu'engendre une conjoncture économique en pleine mutation. Malgré le moindre développement de l'infrastructure, ses différentes mutations internes ne cessent d'engendrer progressivement une perception nouvelle des positions sociales de l'élite locale. Les membres de cette élite, plus ouverts sur leur environnement régional, se fixent alors un rôle d'intermédiaires entre les forces sociales qui influencent le développement régional de toute la société québécoise et les groupes sociaux qui en constituent la continuité au niveau local.

Dans cette perspective, par sa place dans la vie lauzonnaise, la Caisse populaire de Lauzon constitue un lieu de débat et de conflit entre deux tendances. D'une part, les forces traditionnelles veulent maintenir les anciens cadres de l'organisation économique pour conserver leur domination sociale. Leur point d'appui se fonde sur un sentiment minimisé d'appartenance à cette collectivité lauzonnaise. Les leaders de ce courant ne sont pas conscients qu'une concentration de capitaux dans la ville de Lauzon peut promouvoir leurs propres intérêts et ils manifestent une hostilité importante au changement social.

D'autre part, une seconde force sociale fait pression sur les structures locales et en menace l'intégrité. Cette force veut lier l'évolution de la conjoncture locale aux transformations régionales. Par sa situation socioéconomique, Lauzon est prédisposée, à cette époque, à jouer un rôle important à cet égard.

Prise entre ces deux attitudes, la caisse évolue au gré des vicissitudes de la conjoncture locale et régionale. Elle a le choix entre, d'une part, rester fidèle aux structures locales traditionnelles et ainsi risquer d'entraver le développement de toute la collectivité lauzonnaise, et, d'autre part, suivre le courant du renouveau économique et social qu'elle a elle-même contribué à amorcer.

Pour les premiers dirigeants de la Caisse populaire de Lauzon, il n'est pas facile de choisir. Malgré les pressions d'un milieu économique et social en pleine évolution, il faut attendre jusqu'en 1928 pour voir les dirigeants signer l'adhésion de leur caisse à l'Union régionale, prouvant ainsi leur volonté d'emboîter le pas aux transformations imposées par l'expansion des activités socioéconomiques. Cette action, qui s'amorce vers la fin des années 1920, va marquer l'histoire de la caisse pendant les décennies suivantes. Comme le montre Pierre Poulin, les amendements qui ont suivi la loi de 1906, à la demande des Unions régionales, ont pour effet, au cours des années 1920 et 1930, de réduire le degré d'autonomie des caisses⁸⁹.

Au niveau local, ces amendements viennent renforcer le dispositif des forces désireuses d'adapter l'évolution de la Caisse populaire Desjardins de Lauzon à celle de son environnement régional et provincial. Bien que cette institution doive faire face à des problèmes menaçant son existence même, ses activités ne cessent d'améliorer le niveau de vie des Lauzonnais. Derrière les grandes réussites de l'institution, il y a d'abord la foi des premiers officiers, qui acceptent constamment de se dévouer pour le bien-être de leur localité, guidés par les principes de la coopération.

Depuis le début de son fonctionnement, la Caisse populaire de Saint-Joseph de Lévis veut répondre aux différents besoins d'une population toujours en progression. Elle doit jouer un rôle moteur en ce qui concerne la gestion des activités du crédit et de l'épargne. Elle accorde des crédits pour répondre, principalement, à des besoins de base de la collectivité. D'autre part, la coopérative fait de grands efforts pour encourager l'épargne locale. En assurant une gestion efficace de ces deux activités, soit la distribution du crédit et la collecte d'épargne, elle réalise des résultats importants. Sa situation financière s'accroît de façon étonnante, comme le montre l'évolution des principaux indicateurs financiers de la caisse.

⁸⁹. P. Poulin, *op. cit.*, p. 221.

Tableau 2
Liste des gérants de la Caisse populaire de Lauzon
depuis sa fondation en 1902

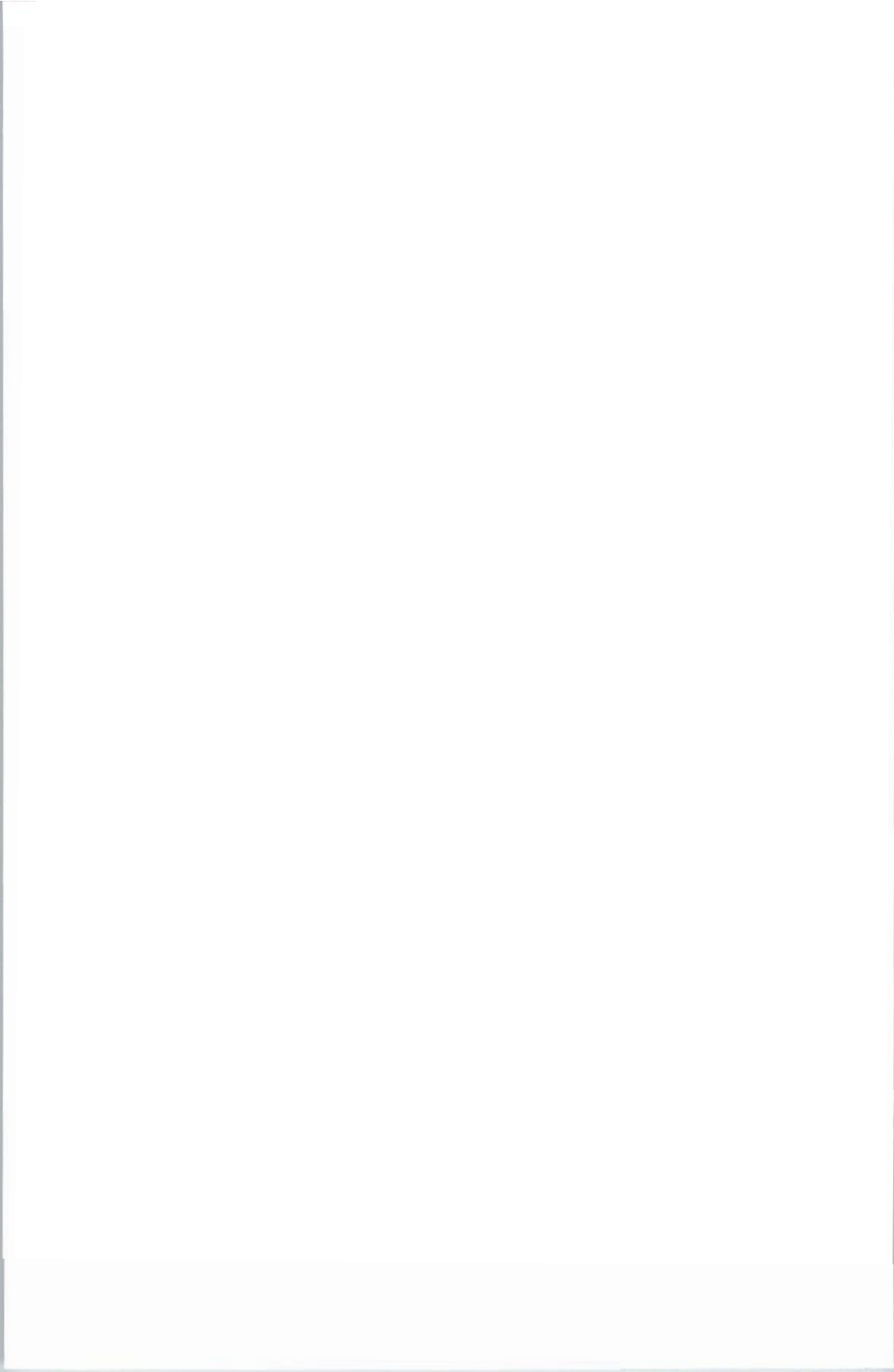
Période	Nom (et occupation, s'il y a lieu)
1902-1933	Herménégilde Bourassa, trésorier de la ville
1934-1942	Napoléon Émond, retraité
1942-1953	Horace Huot, comptable
1953-1961	Lucien Lemelin, retraité
1961-1962	Gaston Blais
1962-1975	Dollard Ouzilleau
1976-1992	Alfred Sundström
1992-	Jean Pelletier

Données tirées des rapports annuels de la caisse

Tableau 3
Liste des présidents de la Caisse populaire de Lauzon
depuis sa fondation en 1902

Période	Nom (et occupation, s'il y a lieu)
1902-1909	J.-S.-Geo. Viens, inspecteur d'école
1910-1918	F.-X. Couillard, notaire
1918-1947	P.-A. Boutin, courtier d'assurances
1949-1967	Maurice Paquet, directeur de chantier maritime
1967-1981	L.-R. Samson, courtier de douane
1982-	Gilles Fortin

Données tirées des rapports annuels de la caisse



La Caisse populaire de Lauzon entre 1928 et 1956

Plusieurs facteurs contribuent au succès d'une caisse populaire. Cependant, sans conteste, le plus important de tous, c'est M. le gérant. Une caisse aura beau avoir un conseil d'administration de premier choix, d'excellents commissaires de crédit, de bons hommes dans le conseil de surveillance, si son gérant manque de qualités essentielles, elle ira mal⁹⁰.

Philibert Grondin, 1939

L'EXPANSION DES ACTIVITÉS DE LA CAISSE

À la fin des années 1920, la Caisse populaire de Lauzon a développé son organisation et adapté sa gestion administrative de manière à mieux s'intégrer dans la vie économique et sociale de Lauzon. Ses affaires sont devenues prospères et la collectivité locale peut désormais bénéficier des avantages qu'offre une coopérative d'épargne et de crédit. Bien que l'évolution de la caisse trouve ses fondements dans la coopération comme mode d'organisation et de gestion, ses dirigeants réussissent à donner à l'institution un aspect populaire, qui attire l'attention. Elle devient ainsi productrice de valeurs, puisqu'elle est le symbole de la solidarité et de l'entraide qui ont toujours constitué les principaux facteurs de prospérité sociale.

À partir des années 1930, la coopérative s'affirme, par ses multiples transactions financières et activités sociales, comme une institution capable de rendre les meilleurs services à une large partie de la population constituée d'ouvriers et de cultivateurs. Ainsi, en 1934, devant l'assemblée générale, le président rappelle les apports de la caisse à ses membres :

90. Louis Arneau (pseudonyme de Philibert Grondin), « Qualité d'un gérant – Saint-Léon de Standon », *La Caisse populaire Desjardins*, n° 5, janvier 1939, p. 5. Cité par Yvan Rousseau, *op. cit.*, p. 232.

L'ouvrier ne peut trouver d'aide financière qu'à la Caisse Populaire de sa paroisse. C'est pourquoi plus que jamais, il nous faut prendre la résolution de rendre notre caisse la plus parfaite institution du genre dans la province. Elle pourra rendre de très grands services à notre population en utilisant sur place les fonds qui lui seront confiés ainsi que les réserves accumulées⁹¹.

De même, il évoque le rôle économique et social de la coopérative :

Dans la famille, comme dans le pays, la source de la richesse est dans l'économie. La caisse existe pour combattre la centralisation des capitaux, les taux élevés d'intérêts chargés aux emprunteurs, c'est donc l'assurance contre l'usure, et le complément économique de nos paroisses et ainsi, bien administrées, elles feront de notre province la plus prospère⁹².

En fait, la caisse tente constamment de jouer un rôle de premier plan pour assurer la prospérité sociale de la collectivité. Ses membres dirigeants invitent continuellement les sociétaires à s'impliquer dans la gestion des affaires de leur caisse. Celle-ci constitue un espoir pour les nécessiteux qui ont besoin d'instruments d'émancipation économique et sociale. Les réalisations de la caisse, il faut le souligner, témoignent largement de sa capacité de s'adapter à des situations locales et régionales en constante mutation.

Après l'adhésion de la caisse à l'Union régionale des Caisses populaires de Québec, plusieurs événements de grande envergure marqueront son histoire et rythmeront son évolution. En 1933, après 32 ans au service de la caisse, le premier gérant, Herménégilde Bourassa, démissionne de ses fonctions. En reconnaissance des apports de ce premier gérant à la Caisse populaire Desjardins de Lauzon et à tout le mouvement coopératif lauzonnais, les dirigeants du Mouvement Desjardins décident d'organiser en sa faveur une grande fête. À cette occasion, Cyrille Vaillancourt et divers autres dirigeants du Mouvement rappellent à la population de Lauzon le grand dévouement d'Herménégilde Bourassa et ses contributions à la promotion de la philosophie et des pratiques coopératives parmi les siens. Ils rappellent aussi qu'il est l'homme à l'origine de l'évolution et du développement de la Caisse de Lauzon, ajoutant que son

91. P.-A. Boutin, discours devant l'assemblée générale, 1934.

92. *ibid.*

dévouement a fait en sorte que les bienfaits de cette coopérative dépassent le cadre de la municipalité pour se propager dans toute la région de la Rive-Sud.

En réalité, le premier gérant est parvenu, en peu de temps, à implanter une gestion administrative remarquable. Tout au long de son administration, il a appris à ses collaborateurs que le dévouement en équipe pour le bien-être de toute la collectivité est la garantie de la réussite. Il a toutefois su gagner la confiance de ses concitoyens, qu'il invitait, chaque fois que l'occasion le permettait, à soutenir leur coopérative. En outre, l'une des principales contributions de Bourassa aura été de faire correspondre le développement de la coopérative à celui de Lauzon. Grâce à ses pratiques exemplaires, la caisse parvient à se définir comme l'un des principaux catalyseurs de la vie économique et financière de son milieu. En fait, telle va la conjoncture locale et régionale, telle va la Caisse populaire de Lauzon.

Au moment où son premier gérant se retire, en 1933, la Caisse populaire de Lauzon a un capital social de 13719\$ et des avoirs propres de 19244\$, alors que les dépôts des sociétaires atteignent 69435\$ et que son actif se chiffre à 102398\$.

Ces réalisations sont dues, en grande partie, au dévouement du premier gérant, qui a joué un rôle important dans la promotion de l'esprit coopératif, assurant ainsi à la caisse une meilleure intégration dans son milieu. Pour avoir servi la Caisse populaire de Lauzon pendant 32 ans sans aucune rémunération, les dirigeants lui offrent un magnifique cadeau, une montre en or.

Le départ du premier gérant laisse, dans la gestion administrative de la caisse, une lacune difficile à combler. Dans une tentative de remédier à cette situation, les officiers engagent Ch. H. Dussault comme vérificateur, pour aider le nouveau gérant de la caisse, Napoléon Émond, à mieux gérer les affaires de la coopérative.

Le mandat de Napoléon Émond n'aura pas contribué efficacement au développement des affaires de la caisse, car, depuis la fin de 1934, les charges administratives qu'assumait le gérant depuis la fondation de la caisse sont attribuées au secrétaire, Lucien Lemelin, le bras droit du président, P.-A. Boutin. Appuyé par ce dernier, qui a une grande influence sur la vie communautaire, le secrétaire de la caisse joue le rôle que le fondateur avait confié au gérant de la caisse. Ainsi, le président de la caisse accapare tout le pouvoir de décision, autrefois partagé avec le gérant, ce qui constitue une situation peu saine.

Subissant les effets de la grande crise qui touche tous les secteurs économiques et sociaux, vers le début des années 1930, la caisse est en proie à de constantes agitations, qui constituent des menaces sérieuses pour son épanouissement. La démission d'Herménégilde Bourassa et le recul du rôle du gérant, durant le mandat de Napoléon Émond, ont des répercussions fort négatives sur l'enracinement de la coopérative dans son milieu social, une situation qui pousse les autres dirigeants à négliger les affaires de la caisse, menaçant ainsi ses intérêts. En 1937, le rapport d'inspection souligne que « les officiers du conseil de surveillance ne se sont jamais réunis depuis 1932⁹³ ». Après la démission de son premier gérant, la caisse ne semble plus avoir le temps d'instaurer de nouvelles structures administratives, plus adaptées aux exigences de son milieu en pleine crise, à une époque où son président, qui a un poids considérable dans la région, gère les affaires de l'institution en fonction de ses propres intérêts.

Ainsi, la régression affectant le rôle du gérant durant les années 1930 semble coïncider avec l'arrivée de moments économiquement plus difficiles, qui jouent un rôle décisif dans le recul des affaires de la caisse. La plupart des secteurs économiques traversent en effet une crise qui menace la stabilité économique et sociale de Lauzon. Le taux de chômage augmente sensiblement et affecte les principaux groupes sociaux. « Le chômage, la misère, les tensions sociales créent un climat propice à la recherche de formules nouvelles⁹⁴. »

Il est donc pertinent de conclure que la démission soudaine d'Herménégilde Bourassa et les faiblesses de l'administration de Napoléon Émond sont à l'origine d'une précarité majeure, qui entraîne chez les officiers et les sociétaires un manque de confiance. Cette situation aggrave les retombées de la crise économique sur les affaires de la caisse, dont le chiffre d'affaires enregistre un recul plus considérable. Il faudra attendre jusqu'au début des années 1940 pour voir les officiers de la caisse tenter de remédier aux faiblesses qui empêchent l'épanouissement de la coopérative, en nommant Horace Huot comme nouveau gérant.

À la fin des années 1930 s'achève ainsi une période marquée par le recul du rôle du gérant dans la gestion de la caisse. Ce recul est dû à trois facteurs essentiels. D'abord, depuis la fin des années 1920, la crise économique affecte

93. Rapport d'inspection, 1937.

94. P. Poulin, *op. cit.*, p. 175.

la conjoncture locale et régionale et a des répercussions néfastes dans les secteurs économiques et sociaux de Lauzon. À cette époque, « l'économie demeure fragile et le chômage reste élevé⁹⁵ ». Cette crise, qui « perdure jusqu'à la fin des années trente peut être considérée comme le catalyseur des énergies qui se déploient autour de la coopération⁹⁶ ». La crise économique affecte négativement l'ouverture de la caisse sur son milieu, et ses transactions, limitées, témoignent d'une stagnation majeure.

Par ailleurs, l'évolution générale du Mouvement Desjardins permet à ses instances centrales de jouer un rôle accru, compensant les faiblesses administratives des différentes caisses populaires. Évidemment, le poids de ces instances, à la fin des années 1930, demeure secondaire, mais les dirigeants bénévoles de la Caisse populaire de Lauzon semblent, par leur attitude, croire qu'elles contrôlent suffisamment la gestion de l'ensemble des caisses populaires pour en assurer la réussite. Il en résulte qu'ils se sentent tenus de respecter d'une manière orthodoxe la ligne de conduite que fixent au préalable les dirigeants du Mouvement, n'osant prendre aucune initiative sérieuse.

Les fluctuations internes que vit la caisse déterminent la place et la contribution de chaque dirigeant à l'évolution de cette coopérative d'épargne et de crédit. Ainsi, le rôle de la présidence connaît un recul important, à partir du moment où F.-X. Couillard ne respecte plus la ligne de conduite fixée par Desjardins pour promouvoir les intérêts de son mouvement. Depuis cette période, devant la faiblesse du rôle de la présidence, la gérance devient la plaque tournante susceptible d'assurer la réussite des affaires de l'institution. Vers la fin des années 1930, les officiers de la caisse accordent au gérant une grande marge de manœuvre pour compenser la faiblesse de la gestion administrative de cette coopérative. En 1938, il reçoit l'autorisation d'emprunter pour la caisse populaire et au nom de celle-ci une somme n'excédant pas 40 000\$, aux taux que les officiers jugeront acceptables, si la chose devient nécessaire dans le cours de l'année, et pour la bonne marche de la caisse. Les officiers de la coopérative sont ensuite invités à participer aux réunions de la Fédération des caisses populaires Desjardins. À cette époque, les officiers de la caisse sont P.-A. Boutin, H. Bernier, L.-P. Ruel, A. Bouchard, L.-J. Bourguet, T. Patry et A. Létourneau⁹⁷.

95. *Ibid.*, p. 177.

96. *Ibid.*, p. 175.

97. C'est à cette époque que le terme « administrateur » commence à remplacer « officier ».

En tout état de cause, on peut dire que la crise économique et les crises administratives affectant l'évolution de la caisse dès le début des années 1930 ont des répercussions critiques sur l'intégration de celle-ci dans son milieu. En effet, à partir de ces années, plusieurs événements d'envergure influencent l'évolution de la Caisse populaire de Lauzon.

En 1940, la caisse apprend la mort de J.-S.-Geo. Viens, son premier président. Il était un « coopérateur idéal », qui consacrait la plupart de son temps à la gestion de la caisse. Ses contributions au développement de l'institution sont de grande importance, comme en témoigne P.-A. Boutin :

Ce fut le coopérateur idéal, il a été le modèle de la vertu que doit posséder tout sociétaire. Il a aidé la caisse par une économie suivie et par ses précieux conseils. Dès la fondation de la caisse de Lauzon, il en a accepté la présidence, il est toujours demeuré le sociétaire le plus confiant.

La même année, la caisse perd aussi le Dr Ph. Sirois, membre fondateur de la caisse. Par ailleurs, le curé Hypolite Bernier quitte ses fonctions d'administrateur au moment de prendre sa retraite.

Le décès ou le départ d'un certain nombre d'anciens dirigeants de la caisse laissent un vide important dans la gestion de cette coopérative d'épargne et de crédit. Pour remédier à cette situation, les administrateurs s'assurent de l'implication d'une équipe jeune et dynamique. Ils engagent ainsi un second employé, Paul Massé. Celui-ci, en collaboration avec le gérant de la caisse, doit veiller à la bonne marche des affaires financières de la caisse. L'embauche de ce deuxième employé est propre à orienter la coopérative vers une ère nouvelle de son histoire.

Par ailleurs, la restructuration administrative de la caisse, au début des années 1940, vise à dépasser les inconvénients d'une conjoncture défavorable à l'épanouissement de la collectivité locale. À partir de 1940, les activités commerciales et industrielles se distinguent par leur développement extraordinaire et améliorent le niveau de vie des citoyens. Les chantiers maritimes connaissent une relance importante. André Rivard écrit, dans sa monographie de la ville de Lauzon :

Cette compagnie emploie presque 200 hommes régulièrement et durant la belle saison, augmente son personnel d'environ 150 employés. En 1939, Davie Shipbuilding a effectué pour 750 000 \$ de réparations avec 450 hommes. Mais depuis, à cause de la guerre, le personnel et le chiffre d'affaires ont fait des bonds considérables⁹⁸.

Durant la même période, la compagnie Geo. T. Davie & Son Ltd. connaît le même sort. André Rivard ajoute qu'en 1939 «son chiffre d'affaires a été de 50 000.00\$, consistant uniquement dans des réparations de navires. Mais depuis 1940, à cause de la guerre, forte augmentation dans le chiffre d'affaires et par conséquent, augmentation du personnel et des salaires⁹⁹».

La relance économique a pour conséquence, évidemment, d'améliorer les conditions de vie des groupes sociaux défavorisés, notamment les ouvriers. Cette amélioration devient plus évidente quand on apprend qu'au début des années 1940 :

Les chantiers maritimes fonctionnent à leur capacité maximale. Par exemple, en 1943, le Petit chantier emploie 1291 personnes. L'année suivante, la Davie Shipbuilding atteint des sommes records de 5 000 employés. C'est énorme, proportionnellement à une population totale, pour la ville de Lauzon, de 7 877 personnes en 1941¹⁰⁰.

Sous l'influence de ces transformations, la vie des principaux groupes sociaux s'améliore considérablement. Les ouvriers et les cultivateurs de la région semblent vouloir profiter de l'expansion et tentent de répondre à certains besoins fondamentaux, par exemple l'acquisition d'un logement ou d'un terrain.

De son côté, la Caisse populaire de Lauzon parvient à s'adapter aux différentes transformations conjoncturelles et à répondre aux demandes de prêts. Elle accorde plus de services, et ce, avec moins de risques, puisque les emprunteurs ont plus de chances de travailler et d'honorer leurs dettes. Ce

98. André Rivard, *op. cit.*, p. 37.

99. *Ibid.*

100. GIRAM, *op. cit.*, p. 67.

contexte encourage les administrateurs à mettre en vigueur des mesures pour aider la caisse à se distinguer d'une simple banque commerciale. Ces mesures, et surtout celles concernant la simplicité des procédures de crédit, servent à illustrer les apports d'une coopérative dans le financement du développement socioéconomique de Lauzon. Grâce à ces mesures, le chiffre d'affaires de la coopérative d'épargne et de crédit est en constante croissance, et les dirigeants décident d'acquérir un nouveau local afin de mieux accueillir les nouveaux sociétaires.

UN NOUVEAU LOCAL POUR LA CAISSE

L'expansion du centre urbain de Lauzon et son développement commercial à partir des années 1940 poussent les administrateurs de la caisse à choisir un lieu stratégique pour l'aménagement d'un nouveau local de leur coopérative. Après plusieurs débats, le choix se fixe sur un immeuble situé au 284 de la rue Saint-Joseph et appartenant à un notable de la localité, le Dr J.-E. Bélanger. Il faut pourtant attendre jusqu'à 1946 pour que la caisse y construise une chambre forte. Les dirigeants confient l'aménagement du nouveau local à Paul Samson, architecte, qui réalise les différents plans de construction. L'entrepreneur Joseph Dorval est chargé de la modification de l'immeuble.

En 1947, la rénovation du local est terminée et la caisse en fait son siège social. Les membres dirigeants confient la décoration et la fabrication de l'ameublement à l'École des Arts et Métiers de Lauzon. Ils veulent montrer à tous les paroissiens que cette institution coopérative peut refléter les richesses culturelles de son milieu. L'École fait du nouveau local une véritable œuvre d'art, à l'image des talents de la collectivité lauzonnaise.

Dans ce contexte, les dirigeants de la caisse décident d'aviver leur contribution à la gestion de ses affaires. P.-A. Boutin démissionne de ses fonctions de président, donnant ainsi l'occasion à des jeunes administrateurs d'assumer leur responsabilité dans cette œuvre coopérative. Désireux de favoriser l'épanouissement de l'institution, qui réussit à s'intégrer à l'identité culturelle et sociale de la collectivité de Lauzon, il cède sa place à une génération plus active.

Lors de l'assemblée générale des sociétaires du 3 février 1948, les administrateurs de la caisse décident d'organiser une réception en reconnaissance de la contribution de P.-A. Boutin à cette caisse populaire. Ils organisent en son honneur une grande cérémonie et invitent toute la collectivité à manifester sa reconnaissance à l'ancien président. Les curés Boucher et Langelier le

félicitent et le remercient pour son dévouement inlassable, qui a assuré à la Caisse populaire de Lauzon une prospérité extraordinaire. Le maire de Lauzon, J.-A. Allaire, profite également de l'occasion pour souligner les bienfaits de cette institution coopérative et félicite le président sortant, P.-A. Boutin, pour sa participation au développement de la caisse : il est « l'homme d'affaires bien connu pour tout le dévouement dont il a fait preuve envers cette Caisse populaire depuis vingt-sept ans. Il en a fait une institution solide et prospère qui fait l'orgueil de la ville de Lauzon¹⁰¹ ».

Ces témoignages montrent assurément que P.-A. Boutin a contribué efficacement au développement de la Caisse populaire de Lauzon. Sa profession de courtier d'assurances l'a aidé à élargir l'influence de la caisse dans son milieu et à la transformer en une institution pouvant intervenir dans nombre de domaines économiques et sociaux. Courtier d'assurances depuis l'âge de 14 ans, P.-A. Boutin n'a pas tardé à se signaler et à jouer un rôle de premier plan dans cette sphère d'activités. Son esprit d'initiative, sa probité en affaires et son dévouement à la chose publique lui ont conquis l'estime, la confiance et l'amitié de tous les citoyens. Boutin est très connu dans les domaines de l'assurance et des finances, où l'on admire à la fois son intégrité et son sens des affaires. Au cours des cinquante années qu'il aura consacrées à l'assurance, il aura su gravir rapidement les échelons et devenir une personnalité marquante. Sa contribution à la gestion et à la prospérité de la caisse sont ainsi remarquables.

Le décès de P.-A. Boutin, peu après son retrait, est marquant pour ses collaborateurs. Ainsi, Bélanger exprime sa tristesse en refusant de remplacer P.-A. Boutin comme président de la Caisse populaire de Lauzon et demande aux administrateurs d'élire un autre membre pour le remplacer. En 1949, les administrateurs apprennent également la mort d'Étienne Bissonnette et de Joseph Lagueux, tous deux membres fondateurs et anciens officiers de la caisse.

Les décès de P.-A. Boutin et d'autres anciens dirigeants de la coopérative sont une occasion pour les administrateurs de promouvoir l'enracinement de la caisse dans la vie de la paroisse. Ils en profitent pour améliorer le fonctionnement de la régie interne de la caisse et décident que le conseil d'administration tiendra désormais ses réunions plus fréquemment, soit le troisième lundi de chaque mois, sur une convocation envoyée au moins trois jours à l'avance.

101. Discours du maire de Lauzon lors de la fête organisée pour remercier P.-A. Boutin.

Par ailleurs, les administrateurs décident de maintenir le rôle de l'institution dans l'encadrement de la vie socioéconomique locale. Dans cette perspective, et afin d'affirmer le fonctionnement administratif de la coopérative, ils engagent un troisième employé, Marguerite Gosselin.

La qualité et le nombre croissant de services qu'offre la caisse aux paroissiens constituent un atout qui distingue l'établissement des autres institutions financières de la région. Dans son rapport sur l'exercice se terminant le 30 novembre 1948, C.-E. Leboeuf, inspecteur à la Fédération des caisses populaires, donne ainsi une image nette de la situation prospère de la caisse. Il manifeste sa satisfaction et son étonnement après avoir assisté à une assemblée générale des sociétaires :

Je garde un excellent souvenir de l'assemblée conjointe tenue au cours de l'inspection, il y avait bien quelques griefs de surface mais dans le fond rien de grave car tous les officiers ont la ferme résolution de vouloir faire de leur caisse, la plus belle Caisse Populaire de la province. Je félicite tous et chacun pour ce magnifique idéal, le côté économique étant très important mais ne négligeant pas le côté social et tâchant de réaliser pleinement les buts visés par le fondateur. Ce dernier n'a pas fondé les caisses pour son caprice mais bien pour répondre à un besoin et ce besoin existe encore¹⁰².

Dans une perspective d'efficacité et de prospérité, Maurice Paquet est appelé à présider aux destinées de la caisse à partir de 1949. Directeur général de G.T. Davie and Son, le grand chantier maritime de la région, il parvient à transformer la caisse en une coopérative à l'écoute d'une large partie de la population ouvrière. En collaboration avec d'autres dirigeants, il réussit à convaincre les ouvriers des chantiers maritimes de l'importance, pour le bien-être de toute la collectivité, d'une institution coopérative capable d'aider les classes défavorisées à promouvoir leurs propres intérêts. La Caisse populaire de Lauzon s'affirme ainsi dans son rôle d'institution financière au service de toute la population.

102. Rapport d'inspection, le 30 novembre 1948.

Plus que jamais, la caisse est appelée à conjuguer deux missions qui la distinguent des banques commerciales. D'une part, elle doit promouvoir son aspect coopératif, ce qui exige une grande implication de ses dirigeants au sein des organisations ouvrières. Par leurs rôles socioéconomiques, ces dernières peuvent garantir la réussite de l'œuvre collective. Le soutien des ouvriers et des cultivateurs à la coopérative d'épargne et de crédit est une condition nécessaire à toute réussite éventuelle.

D'autre part, étant une institution financière, la caisse doit constamment chercher à réaliser des résultats financiers tangibles. La continuité de l'œuvre dépend de sa capacité à mener une lutte intense aux intrigues des usuriers et à la concurrence des banques commerciales. On comprend alors pourquoi tous les groupes sociaux soutiennent plus que jamais cette coopérative d'épargne et de crédit.

Cette situation, pourtant, ne semble pas plaire aux dirigeants de la Fédération des caisses populaires, qui soulignent que les administrateurs de la Caisse populaire de Lauzon accordent plus d'importance à l'aspect coopératif, tout en négligeant les réalisations économiques de l'établissement comme en témoigne le rapport d'inspection de l'exercice se terminant le 30 novembre 1949: «Nous comprenons les avantages au point de vue de la coopération, mais nous serions heureux de connaître quels seraient les avantages économiques¹⁰³.»

LE 50^e ANNIVERSAIRE DE LA CAISSE

En 1952, les dirigeants de la caisse décident de célébrer le 50^e anniversaire de la coopérative. Les préparations sont si importantes qu'elles demandent la participation de toute la collectivité. Ainsi, les Caisses populaires de Lévis, de Saint-David, de Christ-Roy, de Saint-Romuald et de Bienville décident de ne donner qu'une seule contribution, au montant de 50\$.

Par ailleurs, les administrateurs de la Caisse de Lauzon invitent toutes les instances locales qui ont participé au développement de la coopérative d'épargne et de crédit à célébrer ce cinquantenaire. De même, les dirigeants, employés et ouvriers de la Davie Shipbuilding and Repairing Company, Limited et de G.T. Davie and Son sont tous invités à y prendre part.

¹⁰³. Rapport d'inspection, le 19 octobre 1949.

La fête, qui se déroule le dimanche 24 août 1954, est l'occasion de rappeler aux citoyens de Lauzon comment leurs aînés se sont dévoués pour implanter une institution qui fait aujourd'hui l'orgueil de toute la collectivité et dont les bienfaits dépassent les frontières de Lauzon pour s'étendre aux municipalités voisines. Les administrateurs de la caisse organisent également, à l'occasion du cinquantenaire, une grand-messe à l'église paroissiale, où le curé J.-V. Boucher procède à la bénédiction des nouveaux locaux de la caisse, en faisant ainsi une œuvre qui est au service des hommes et de Dieu¹⁰⁴.

D'autres personnalités prononcent des discours marquants, notamment le chanoine L. Roberge, ancien dirigeant du Collège de Lévis, le président de la caisse, Maurice Paquet, le président de la Fédération des caisses populaires Desjardins, Laurent Létourneau, et le Dr L.-P. Guay, maire de Lauzon et commissaire de crédit.

Le discours du maire de Lauzon manifeste sa fierté quant à la place que la caisse est parvenue, après cinquante ans d'expérience, à occuper dans son milieu. Pour mettre en relief l'évolution de la caisse depuis ses origines, il souligne que, lors de sa fondation, en 1902,

Notre population était alors de 3300 personnes. L'évaluation des propriétés de 550000\$, et le taux de la taxe est encore à 0,25\$. En 1910, Lauzon est érigée en ville, sa population est devenue à 3800 personnes, son évaluation à 636000\$, le taux de la taxe est encore à 0,25\$. La Caisse Populaire a alors un capital actif de 11000\$. En 1952, la cité de Lauzon a une population qui dépasse 10000 personnes, l'évaluation des immeubles taxables est de plus de 5500000\$ et le taux de la taxe est de 0,85\$. La caisse a alors un actif total de 1100000¹⁰⁵.

Le maire de Lauzon essaie par la suite de convaincre ses compatriotes de l'utilité et des bienfaits de cette institution financière à forme coopérative. En tant qu'administrateur de la caisse, il profite de l'occasion pour véhiculer un message propagandiste visant à promouvoir la participation d'une large partie de la population à la croissance de la caisse. Il constate que :

104. « La Caisse Populaire de Lauzon célèbre son jubilé d'or », *La Revue Desjardins*, vol. XVIII, n° 10, octobre 1952, p. 150.

105. *Ibid.*

En 50 années, la population de Lauzon s'est multipliée par trois, les valeurs des immeubles par dix et la caisse est devenue plus que millionnaire. Ne voyez-vous pas dans ce parallèle vers le progrès, qu'une bonne part est due à l'œuvre de la Caisse populaire, puisque Lauzon progresse avec la marche ascendante de la caisse¹⁰⁶.

Dans cette optique, le maire constate que la fête de la caisse est aussi celle de toute la collectivité, que cet « anniversaire que les directeurs de la Caisse populaire de Lauzon ont voulu commémorer aujourd'hui, dépasse les cadres d'une fête familiale. C'est une date écrite en lettres d'or dans l'histoire de la cité de Lauzon¹⁰⁷. »

Le 50^e anniversaire de la caisse, ajoute le maire, est l'occasion de « féliciter chaleureusement les directeurs et les sociétaires actuels qui s'efforcent constamment de donner un grand essor à l'œuvre de leurs prédécesseurs. Je m'en voudrais de ne pas rendre un respectueux hommage à tous les anciens directeurs et sociétaires qui ont si bien compris le but et les avantages d'une société coopérative¹⁰⁸. » De nouveau, la caisse s'affirme comme une grande institution financière, ayant accompagné la collectivité dans son évolution, et témoigne des contributions de différentes générations à sa réussite.

Par ailleurs, la célébration du cinquantenaire de la Caisse populaire de Lauzon permet à ses administrateurs de discuter des faiblesses de sa gestion. En tant qu'institution financière de forme coopérative, l'établissement éprouve constamment d'énormes difficultés. Par exemple, ses instances ne se réunissent pas régulièrement, comme l'exigent ses statuts internes. Entre 1932 et 1944, le conseil de surveillance n'a tenu que sept réunions. De plus, « les sociétaires de la caisse ne font pas de versement régulier sur les avances qui leur ont été consentis, soit sur billet ou sur hypothèque¹⁰⁹ ». En 1945, le conseil de surveillance constate que certains emprunteurs ne font pas de remises mensuelles. Ces faiblesses sont dues, en quelque sorte, au fait que certains dirigeants de la caisse n'assument pas leurs responsabilités et que les membres du conseil d'administration négligent, eux aussi, les affaires de la Caisse :

106. *Ibid.*

107. *Ibid.*, p. 151.

108. *Ibid.*

109. Rapport du conseil de surveillance, le 6 décembre 1942.

Nous avons remarqué que les directeurs du conseil d'administration n'assistent pas aux assemblées. Il serait dans l'intérêt de la caisse qu'ils y assistent plus régulièrement¹¹⁰.

Pour remédier à ces faiblesses administratives, les dirigeants de la caisse invitent le secrétaire du conseil de surveillance à convoquer une assemblée de ce conseil au moins une fois par mois, ce qui permettra à ses membres d'être plus efficaces. L'application de cette mesure permet aux membres du conseil de surveillance d'assurer un bon suivi des activités de la coopérative. Plusieurs autres mesures sont adoptées.

Vers le début des années 1950, une équipe jeune et dynamique préside aux destinées de la Caisse populaire de Lauzon. Par ses compétences professionnelles et les caractéristiques personnelles de ses membres, cette équipe réussit à mieux intégrer la coopérative à la vie locale et régionale, tout en faisant la promotion d'un nouvel esprit de coopération. Le développement des affaires de la caisse découle non seulement de ses capacités financières, lesquelles favorisent une meilleure intégration à la vie économique et sociale de Lauzon, mais aussi de la qualité de ses services et de sa capacité d'adapter ceux-ci aux besoins d'une grande partie de la population. Ainsi, la caisse est en mesure de concurrencer les banques de son milieu.

Pourtant, et il faut le souligner, l'épanouissement et l'évolution de la Caisse populaire de Lauzon ne se font jamais sans heurts, et bien des problèmes menacent la croissance de ses affaires.

En fait, vers la fin des années 1940, la caisse devient une grande entreprise et encadre les principales transactions financières de Lauzon. Elle compte 2880 sociétaires, possède un actif de 1688096\$ et a des avoirs propres de 111823\$. Elle paye 5 % sur les parts sociales et 2,5 % sur l'épargne. Afin de mieux servir ses sociétaires, la caisse décide d'ouvrir ses portes chaque vendredi de 10 h à 20 h.

Durant les années 1950, la Caisse populaire de Lauzon devient une grande institution d'épargne et de crédit, et la gestion de ses affaires administratives pose des problèmes importants. La formation professionnelle des dirigeants semble désormais insuffisante pour leur permettre d'être à la hauteur des défis qu'impose l'expansion des activités de la coopérative. Par leurs compétences

110. Rapport du conseil de surveillance, le 6 mai 1945.

limitées, en matière financière, les administrateurs n'arrivent pas à contrôler la rentabilité des principales transactions financières de la caisse. Ils commencent alors à improviser des méthodes et des comportements susceptibles de menacer, à court terme, les intérêts de cette coopérative d'épargne et de crédit.

Ayant pris conscience de ces lacunes et d'une situation administrative défavorable à la progression de la caisse, l'équipe qui dirige depuis le début des années 1950 les affaires de la caisse entreprend des réformes importantes et adoptent des mesures visant à favoriser une structure administrative plus solide et des pratiques plus rigoureuses. Elle adopte une politique de transparence qui va marquer tout le devenir de la coopérative. De même, les nouvelles orientations visent désormais à promouvoir l'esprit du leadership chez les employés aussi bien que chez les dirigeants de la caisse.

L'évolution de la coopérative ne se déroule donc pas sans problèmes. La formation des dirigeants, en matière financière, est rarement compatible avec la spécificité d'une coopérative devant propager un nouveau mode de gestion et d'administration. L'évolution de la caisse crée parfois des situations complexes, qui exigent une grande rigueur professionnelle, ce qui n'est pas toujours évident.

L'évolution de la Caisse populaire de Lauzon, durant les années 1940 et 1950, montre que la prospérité de cette coopérative d'épargne et de crédit est tributaire du dévouement et de la bonne volonté de ses sociétaires. Si une caisse populaire dispose de suffisamment d'autonomie pour assurer son épanouissement, sa réussite ou son échec sont étroitement liés non seulement au dévouement de son gérant, mais aussi à la bonne volonté de tous les sociétaires, qui peuvent contrôler le fonctionnement de l'entreprise.

En dépit de toutes ces complications, la Caisse populaire de Lauzon a déjà acquis assez de maturité pour surmonter les différentes crises auxquelles elle doit faire face. Elle sait profiter de son caractère coopératif pour occuper une place de choix dans le paysage économique et social de Lauzon et continue, grâce au dévouement d'administrateurs honnêtes, à s'affirmer comme une institution fidèle à ses missions d'origine et vouée au développement de l'économie locale.

Ainsi, dès le début des années 1950, les dirigeants de la caisse décident d'entreprendre des changements profonds, tout en cherchant à promouvoir un nouvel esprit d'entreprise. Au début de 1953, ils choisissent Lucien Lemelin comme gérant de la caisse. Puis ils décident que le chanoine Jos.-V. Boucher, curé de la paroisse, agira comme président d'honneur de l'institution.

Ces deux personnalités ont une bonne réputation et peuvent travailler à gagner la confiance de la communauté lauzonnaise. Pour permettre à la caisse de s'enraciner davantage dans la vie de la collectivité locale, les dirigeants ont souvent recours à des moyens efficaces. Par exemple, ils favorisent l'intervention de la coopérative dans les écoles pour promouvoir la mission éducatrice de la caisse : c'est la naissance des caisses scolaires.

LA CAISSE TENTE DE S'IMPLANTER DANS LE DOMAINE SCOLAIRE

L'une des missions premières de toute caisse populaire est de développer chez ses sociétaires leurs connaissances en économie. Ses dirigeants doivent, pour atteindre cet objectif, encourager la petite épargne, que le fondateur du Mouvement des Caisses populaires considérait comme une source importante de richesse communautaire. Au début de 1958, les administrateurs de la Caisse populaire de Lauzon veulent accroître l'importance de sa clientèle épargnante et décident d'entreprendre des démarches pouvant donner à l'institution une nouvelle image de marque.

Dans le cadre du renouveau entrepris depuis le début des années 1950, les dirigeants commencent à considérer les différentes écoles de Lauzon comme point de départ de toute initiative sérieuse en matière d'éducation à l'épargne. Ils écrivent alors à la Commission scolaire de Lauzon pour obtenir la permission de visiter mensuellement chaque école. Leur but est d'encourager les élèves de la paroisse à déposer de petites épargnes à la Caisse populaire de Lauzon.

Dans la même perspective, les administrateurs de la caisse entreprennent aussi d'autres démarches. Par exemple, pour souligner le 60^e anniversaire de la coopérative, en 1962, ils donneront à tous les bébés de la paroisse nés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre une part sociale à la Caisse populaire de Lauzon. Ils veulent, par cette initiative, inciter les paroissiens à encourager leurs enfants à déposer dans la coopérative des sommes d'argent, aussi minimes soient-elles.

En 1964, compte tenu des grands efforts que fournissent les dirigeants dans le domaine de l'épargne, le rapport des caisses scolaires montre des résultats appréciables ; la caisse réussit à atteindre 58 % des élèves des différents établissements scolaires. Ces résultats lui permettent de s'affirmer davantage comme un organisme pouvant recevoir les dépôts non seulement de toutes les couches de la société, mais aussi de sociétaires de tous âges.

En général, la Caisse populaire de Lauzon adopte une politique particulière vis-à-vis des établissements scolaires de Lauzon, avec lesquels elle vise à établir des relations privilégiées. Si elle se contentait, au début des années 1950, d'accueillir l'épargne des élèves, participant ainsi à l'éducation des nouvelles générations en matière d'épargne, elle tente désormais, dans un contexte de débordement des activités économiques de Lauzon, de venir en aide aux écoles locales. Elle parvient ainsi à élargir son champ d'intervention et s'impose comme le principal agent d'orientation et d'éducation économique.

Bien que la Caisse populaire de Lauzon occupe une place de choix auprès des établissements scolaires de Lauzon, la concurrence des banques commerciales ne cesse de nuire à son implication dans ce domaine vital. Par exemple, vers la fin des années 1950 et au début des années 1960, la Banque de Montréal vient s'installer pour la première fois à Lauzon et entend prendre en charge les dépôts de l'une des grandes institutions de la région, la ville de Lauzon ou la commission scolaire, aux dépens de la succursale de la Banque Nationale. Les dirigeants de la commission scolaire veulent que cette dernière offre ses services à une grande partie de la population et décident alors de lui confier les dépôts de la commission scolaire. Cette décision, comme l'atteste Gilles Fortin, à l'époque président de la commission scolaire, permet de rendre les meilleurs services aux habitants de Lauzon. Gilles Fortin déclare que le fait de confier les dépôts des commissions scolaires à la Banque Nationale « permet de libérer une masse importante de liquidité faisant ainsi profiter une masse populaire très large¹¹¹ ».

La concurrence des autres banques commerciales porte la caisse à offrir les meilleurs services à une population de plus en plus nombreuse. Pourtant, si elle réussit à mieux encadrer les principales activités des caisses scolaires, ses contributions au développement de ces institutions ne sont pas toujours évidentes. Elles sont souvent tributaires de plusieurs facteurs, dont l'essentiel est de s'assurer que toute transaction se fait au profit de ses propres intérêts. Les dirigeants de la coopérative veulent constamment s'assurer que les transactions faites sont les plus rentables. En 1967, par exemple, la Commission scolaire de Lauzon sollicite un prêt de 200 000 \$ pour payer les professeurs à la fin de l'année scolaire. Les dirigeants de la caisse décident, après plusieurs consultations avec l'Union régionale des Caisses populaires, de ne pas accorder un tel prêt.

111. Entrevue réalisée avec Gilles Fortin.

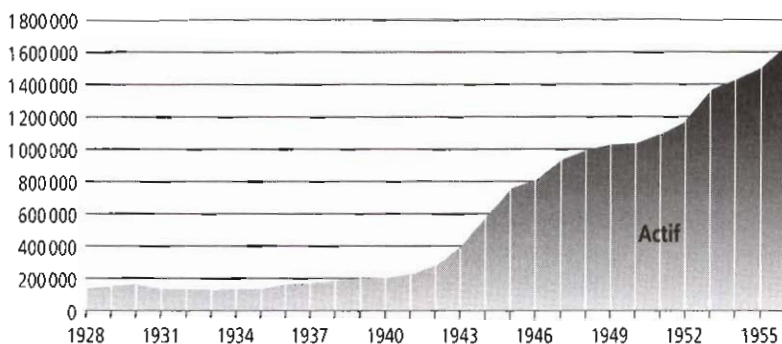
En général, cependant, les contributions de la Caisse populaire de Lauzon à la prospérité des établissements scolaires de son milieu demeurent dignes d'intérêt. Ces contributions visent essentiellement à mieux servir une clientèle en constante progression, et cela, dans un domaine très délicat, celui de l'enseignement. La mission éducative de la coopérative locale constitue une préoccupation primordiale, à laquelle les dirigeants accordent une importance soutenue. Ils veulent que les nouvelles générations tirent des leçons du soutien de leurs ancêtres à leur coopérative. Sous cet angle, la Caisse populaire de Lauzon se confirme davantage comme une institution financière porteuse de valeurs identitaires de la communauté lauzonnaise et qui donne une signification accrue au cheminement qu'a emprunté cette collectivité dans la recherche d'une prospérité authentique. La concurrence des banques commerciales ne l'empêche guère de rester en contact direct avec une large partie de la population lauzonnaise. Plus encore, conscients de diriger une institution mieux enracinée dans son milieu, les dirigeants de la coopérative d'épargne et de crédit savent profiter de la concurrence entre les diverses banques de l'endroit pour permettre à la population locale de bénéficier, à court et à moyen terme, de plusieurs avantages pour régler leurs différentes transactions financières.

LES RÉSULTATS FINANCIERS

La période qui s'étend de 1928 à 1956 constitue une étape cruciale dans l'histoire de la Caisse populaire de Lauzon. Durant cette période, en effet, les affaires de la coopérative se développent à un rythme étonnant. Vers la fin des années 1920, l'accroissement de l'actif de la caisse donne à l'établissement une force peu commune, l'amenant à s'affirmer comme une institution financière active et dynamique. Ses contributions au développement du milieu attirent, en ce sens, l'attention de toute la collectivité. L'aménagement de nouveaux locaux et l'achat de mobilier, rendu nécessaire pour l'occasion, reflètent l'engorgement que prend la caisse dans son milieu.

Durant la période 1928-1956, la population locale est donc en mesure d'apprécier les résultats du dévouement des dirigeants de la première heure. L'actif de la caisse, toujours en progression, donne une belle image de cet aboutissement. Quoique la croissance de cet actif soit le premier constat général qui ressort de l'examen de la figure 7, il n'empêche qu'il y a eu bien des périodes difficiles, où l'actif évolue à un rythme plus lent, comparativement à son évolution pendant les périodes de prospérité.

Figure 7
Évolution de l'actif de la Caisse populaire de Lauzon
entre 1928 et 1956 (en \$)



Données tirées des rapports annuels de la caisse

Au cours des années 1930, les dirigeants de la Fédération des caisses populaires constatent que les affaires de la Caisse de Lauzon se développent lentement et interviennent pour inciter ses administrateurs à fournir plus d'efforts, afin de permettre à leur coopérative de rejoindre toutes les familles de Lauzon :

Vous ne serez pas surpris que nous vous recommandions d'entreprendre une grande campagne de propagande pour amener à votre caisse à peu près chaque famille de la paroisse à en faire partie. Vous comprenez toute l'importance qu'il y a pour Lauzon à faire accumuler le plus de réserves soit à même de faire face à la crise, puisque tous les économistes s'accordent à en dire que nous aurons une¹¹².

Et, effectivement, dès le début des années 1940, l'actif de la caisse connaît une croissance impressionnante, de l'ordre de 6 % en 1940 et de 55 % en 1945¹¹³. Cette croissance montre clairement que la caisse prend de l'envergure. C'est ce qui lui permet d'ailleurs d'aménager, en 1947, dans un nouveau local.

Malgré l'évolution de l'actif, les fluctuations internes de la coopérative l'empêchent souvent de réaliser des bénéfices importants. En 1949, le rapport d'inspection constate que les bénéfices nets de la caisse ne sont pas élevés,

112. Rapports d'inspection.

113. Rapports annuels, 1940 et 1945.

compte tenu de l'importance de l'actif¹¹⁴. Rappelons que c'est la période durant laquelle la Caisse de Lauzon souffre de faiblesses administratives majeures.

Les fluctuations internes de la caisse et les transformations socioéconomiques de son milieu marquent cette croissance et montrent qu'elle se distingue par une grande capacité à s'adapter à un environnement lui demandant de relever des défis exigeants. Elle doit soutenir financièrement une large partie de la population et aider à sa prospérité sociale, tout en assurant la progression de ses indicateurs financiers. Les membres dirigeants de la coopérative doivent donc fournir des efforts plus significatifs.

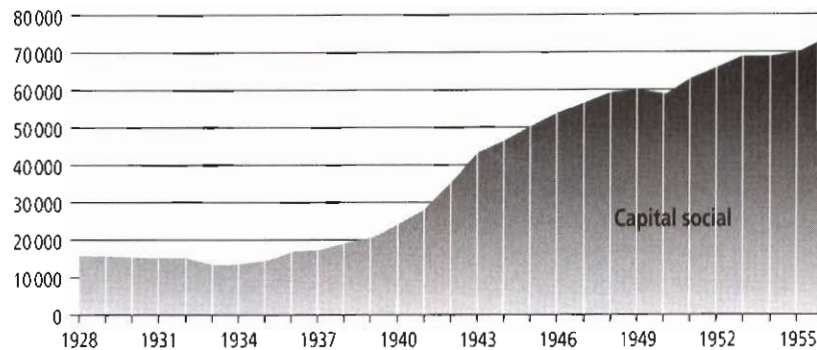
Ces efforts apparaissent clairement, quand on examine l'évolution du capital social de la coopérative (voir figure 8). En fait, cette évolution varie d'une période à l'autre, suivant non seulement l'influence de la conjoncture locale et régionale, mais aussi l'importance des efforts que fournissent les administrateurs. Vers la fin des années 1920, l'aménagement dans un nouveau local change totalement le rythme de cette évolution. Le capital social commence alors à se développer selon un rythme apparemment plus contrôlé, reflétant ainsi la stabilité des relations que la caisse tente d'instaurer avec ses différents partenaires. Cette stabilité peut être expliquée par la volonté des dirigeants d'adapter l'évolution de la coopérative aux transformations de la conjoncture locale et régionale, puisqu'ils profitent des effets de la grande crise pour promouvoir les principes de la coopération et de l'entraide. Leurs efforts expliquent pourquoi le capital social de la caisse continue de s'accroître tout au long des années 1930 et 1940, et cela, malgré les moments difficiles que doit affronter la collectivité. Les capacités financières de la caisse lui permettent une fois de plus, en 1947, d'acquérir un nouveau local, pour être en mesure d'accueillir un nombre croissant de sociétaires.

La croissance continue du capital social de la caisse n'implique pas toujours une vie interne plus saine. Il faut cerner cette croissance par rapport aux autres indicateurs financiers, comme le suggèrent souvent les directives de la Fédération des caisses populaires. Par exemple, en mai 1949, le rapport d'inspection constate que le capital social de la caisse est faible, comparativement aux dépôts d'épargne¹¹⁵.

114. Rapport d'inspection, 30 mai 1949.

115. Rapport d'inspection, 30 mai 1949.

Figure 8
Évolution du capital social de la Caisse populaire de Lauzon
entre 1928 et 1956 (en \$)



Données tirées des rapports annuels de la Caisse

Un premier examen de la figure 8 permet de constater que l'accroissement du capital social se fait selon deux rythmes différents. Entre 1928 et le début des années 1940, l'évolution est plutôt stagnante, et ce, pour au moins deux raisons essentielles. D'une part, les dirigeants n'arrivent guère à assurer une adhésion continue des sociétaires, car les moyens encore modestes de la coopérative l'empêchent d'atteindre une large partie des Lauzonnais.

D'autre part, les affaires de la caisse sont tributaires des fluctuations de la conjoncture économique du milieu. Comme nous le savons déjà, durant les années 1930, cette conjoncture est marquée par une crise économique majeure.

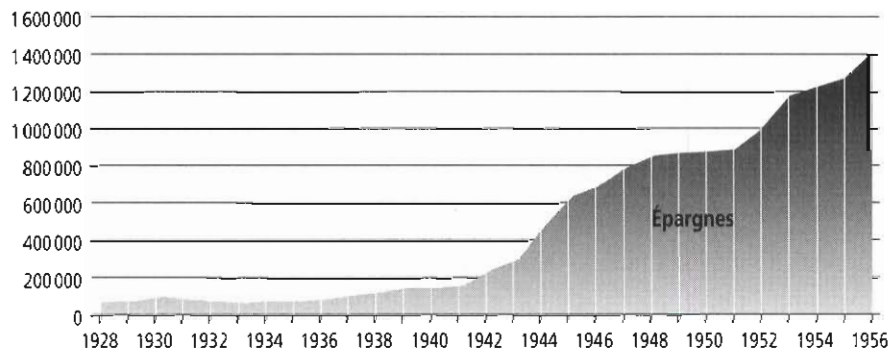
Entre la fin des années 1930 et le début des années 1950, l'évolution du capital social connaît une progression importante, suivant un rythme régulier. Les problèmes administratifs majeurs que connaît la caisse durant cette période, comme nous l'avons déjà montré, n'empêchent guère la coopérative de s'assurer d'une évolution importante de son capital.

En résumé, l'évolution du capital social, entre 1928 et 1956, montre que les dirigeants ont pour préoccupation constante de solliciter le soutien des sociétaires. Et ils réussissent, d'habitude, à obtenir des résultats dignes d'intérêt, et ce, grâce aux efforts qu'ils fournissent pour sensibiliser la population lauzonnaise à l'utilité et aux bienfaits de la coopération. De tels efforts ont souvent un impact important sur la confiance des Lauzonnais dans leur institution coopérative.

Les variations du taux de croissance du capital social montrent que la caisse réagit aux différentes mutations de la conjoncture lauzonnaise. Par exemple, vers la fin des années 1920, influencée par les différentes crises affectant les activités économiques de la région, la croissance ne dépasse pas 2%. Cette situation est due, au moins partiellement, à ce que certains sociétaires retirent leurs parts sociales pour, semble-t-il, compenser la chute des salaires et la rareté des possibilités d'embauche. Au début des années 1940, la croissance atteint 25%, reflétant ainsi la prospérité des principaux secteurs économiques. L'évolution du capital social reste un indicateur essentiel pour une vision d'ensemble du développement de la Caisse de Lauzon.

Par ailleurs, le montant global des dépôts des sociétaires (voir figure 9) délimite les différentes périodes qui marquent les relations de la coopérative avec ses membres. Ces relations se resserrent au fur et à mesure que les dirigeants parviennent à stimuler la confiance des paroissiens. Par exemple, l'aménagement dans de nouveaux locaux, à quelques reprises, constitue un facteur qui favorise la confiance des paroissiens. L'application des principes de la coopération et de l'entraide comme base non seulement de l'organisation administrative de l'institution, mais aussi de ses relations avec ses différents partenaires, constitue aussi une condition indispensable à l'évolution des épargnes de la caisse.

Figure 9
Évolution des dépôts des sociétaires
entre 1928 et 1956 (en \$)



Données tirées des rapports annuels de la Caisse

Vers le début des années 1940, la caisse parvient à sa capacité à accueillir les dépôts des principaux groupes sociaux. Ainsi, l'épargne évolue à un rythme accéléré, comparativement à sa situation des années 1930. Pendant la Deuxième Guerre mondiale, les dépôts sont élevés, car les sociétaires profitent des occasions d'embauche que crée une économie en croissance. Cependant, la consommation est rendue difficile, en raison des rationnements qu'impose l'économie de guerre et des emprunts que nécessite le conflit armé.

L'évolution des dépôts de sociétaires est aussi tributaire de l'enracinement de l'esprit de coopération et d'entraide au sein de la collectivité. Les dirigeants bénévoles de la coopérative doivent fournir de grands efforts pour convaincre leurs concitoyens de participer à la prospérité de l'institution. En 1941, par exemple, ils mènent une grande campagne publicitaire afin d'expliquer aux sociétaires l'importance pour la caisse de pouvoir compter sur des avoirs propres élevés. Ces avoirs permettent en effet à la coopérative d'aider la communauté locale à passer les moments les plus difficiles. Ils contribuent aussi à l'enracinement des principes de la coopération et de l'entraide parmi les différentes catégories sociales, tout en mettant l'accent sur les jeunes. C'est d'ailleurs ce qui a encouragé les dirigeants à prendre l'initiative des caisses scolaires.

Vers la fin des années 1940, les dirigeants de la coopérative collaborent avec les corps publics et les responsables de l'École supérieure de Saint-Joseph pour y fonder une première caisse scolaire. Après sa première année d'activité, la Caisse scolaire de l'École supérieure de Saint-Joseph compte 347 déposants, parmi les 466 élèves de l'école, pour un actif de 245\$. Un an plus tard, constatant l'importance de cette caisse scolaire, les administrateurs de la Caisse populaire de Lauzon décident d'étendre l'expérience à d'autres établissements scolaires et fondent, en 1950, une autre caisse scolaire, au couvent Jésus-Marie. Et nul ne peut nier les excellents résultats de cette initiative en matière d'éducation économique.

Le premier souci des administrateurs de la caisse est de continuer à offrir les meilleurs services à une clientèle dans le besoin, principalement lorsque celle-ci traverse les grandes crises économiques. La gestion des avoirs propres et des épargnes conformément aux principes coopératifs favorise l'enracinement de la caisse dans la vie économique et financière de Lauzon. Une gestion saine, dans ce domaine, rend la coopérative capable de servir plusieurs secteurs socioéconomiques, non seulement en collectant l'épargne locale, mais

aussi en octroyant les prêts nécessaires à la promotion des intérêts de la collectivité, comme le montre l'évolution des prêts que la caisse accorde entre 1928 et 1956.

À partir des années 1930, en effet, la Caisse populaire de Lauzon entre dans une nouvelle phase de son évolution et adopte une politique de crédit pouvant lui donner une image de marque. Elle commence à attirer l'attention de tous les groupes sociaux et se définit davantage comme une institution financière qui peut venir en aide à ses sociétaires dans les moments critiques. Pourtant, au début des années 1940, la caisse continue à accorder des prêts à un rythme bien contrôlé, et cela jusqu'à 1946, lorsque la distribution de ces prêts prend un essor jamais vu. Leur évolution permet à la caisse de servir une clientèle croissante tout en s'assurant d'une rentabilité importante. Cette évolution reflète aussi largement l'expansion des activités commerciales et industrielles de Lauzon.

Au début des années 1930, on dénombre 73 magasins de détail à Lauzon, 22 établissements de services et un seul commerce de gros¹¹⁶. En 1941, on a 76 commerces de détail, 21 commerces de gros et 34 entreprises de services¹¹⁷. La croissance de ces activités commerciales montre clairement l'ampleur que prend Lauzon comme centre urbain. Celui-ci se caractérise par la croissance de ses principaux secteurs économiques et attire une population toujours importante, favorisant ainsi le développement de toute la région immédiate.

Durant les années 1940, malgré l'impact d'une économie de guerre, les administrateurs de la caisse encouragent principalement les prêts destinés à promouvoir l'expansion de la ville de Lauzon, favorisant les sociétaires qui veulent acquérir une propriété ou un terrain. De plus, ils ne demandent qu'un intérêt minime, comparativement aux taux imposés par les banques commerciales, pour les petits prêts accordés aux sociétaires des groupes sociaux défavorisés. Ils accordent aussi plus de facilités en ce qui concerne le remboursement des prêts importants. Ces facilités sont suffisantes pour donner une belle image de l'institution coopérative et de ses capacités de venir en aide à une large partie de la population ouvrière. Les administrateurs font donc preuve de compréhension à l'égard des sociétaires, comme il ressort, plus tard, du témoignage de Roméo Bissonnette :

116. GIRAM, *op. cit.*, Lauzon, octobre 1985, p. 70.

117. *Ibid.*

Un type achète une maison et avait une grosse somme à rembourser. C'était un grand travailleur, un bon travailleur et un homme honnête. Il voulait payer ses dettes et garder sa maison. En 1930, Davie Shipbuilding ferme ses portes complètement. Il y avait un contremaître qui, au bout de quelques mois, vient voir le gérant de la Caisse avec beaucoup de peine. Il se voyait dans l'obligation de vendre sa maison. Le gérant de la caisse lui dit: tu es capable de payer à la Caisse une piastre, deux dollars selon tes capacités, de donner tous les mois, si un mois tu n'es pas capable, tu viens me trouver et tu m'expliques ta raison.

En 1942, j'étais administrateur. Ce gars travaillait avec moi dans les chantiers maritimes. Un matin, il vient me rencontrer un peu les larmes aux yeux, j'ai quelque chose à te dire: tu étais au courant que je devais à la caisse. J'avais emprunté de la caisse en 1928. Je suis allé voir le directeur pour vendre ma maison et il a refusé. Aujourd'hui j'ai fini de payer ma maison. Ça m'a touché beaucoup. Ça m'a donné doublement confiance dans le Mouvement Desjardins¹¹⁸.

Ce témoignage montre l'importance des facilités qu'alloue la caisse aux ouvriers honnêtes pour rembourser leurs dettes pendant les grandes crises.

Cependant, en parallèle avec les facilités accordées pour les prêts importants, les administrateurs se montrent plus restrictifs vis-à-vis des petits prêts. Ainsi, la politique de crédit, durant cette période, repose sur deux fondements essentiels: encourager les prêts destinés à l'acquisition d'un logement ou d'un terrain et restreindre les petits prêts destinés à la consommation. La mise en vigueur de cette politique de prêt pousse le service d'inspection de la Fédération des caisses populaires de Québec à intervenir auprès des dirigeants de la caisse pour les inciter à reconsidérer leur manière de gérer les prêts, comme en témoigne cette directive du service d'inspection:

Au chapitre des prêts, n'y aurait-il pas plusieurs réformes importantes à faire? D'un côté, il semble que les prêts sur reconnaissances de dette sont très faibles et peu nombreux. Pourquoi votre assemblée générale n'augmenterait-elle pas la limite de \$200. pour la porter à \$500. par exemple? Dans le moment, vous pouvez avoir d'excellents sociétaires qui veulent emprunter \$300. \$400. ou \$500. et

118. Entrevue réalisée avec Roméo Bissonnette.

ils doivent donner une hypothèque. Ne croyez-vous pas que c'est une entrave qui empêche la caisse de rendre des services substantiels à ces sociétaires, tout en retirant elle-même des bénéfices supplémentaires?

Il y a un autre point à signaler et c'est le taux d'intérêt de 6% sur reconnaissances de dette avec le nantissement d'obligations du Dominion. La garantie étant supérieure à une hypothèque, c'est pourquoi le taux varie de 3 1/2 à 4% dans les autres institutions¹¹⁹.

L'évolution des prêts accordés par la caisse est à l'image des relations que celle-ci entretient avec les différents agents du milieu. On constate que le premier souci des administrateurs de la caisse est de promouvoir le développement de la ville de Lauzon, tout en s'assurant que les investissements dans ce domaine ne risquent guère d'affecter la croissance financière de la coopération.

En effet, pour servir une grande partie de la population locale et participer à l'aménagement de la ville, la Caisse populaire de Lauzon collabore, depuis 1949, avec l'Office du crédit agricole du Québec afin d'aider les sociétaires à acquérir un logement. En 1950, elle accorde 216 172 \$ en prêts aux sociétaires. De ce montant, 119 994 \$ servent au financement partiel de la construction ou de l'achat d'une habitation. Trente-trois sociétaires deviennent alors propriétaires de leur logement durant la même année.

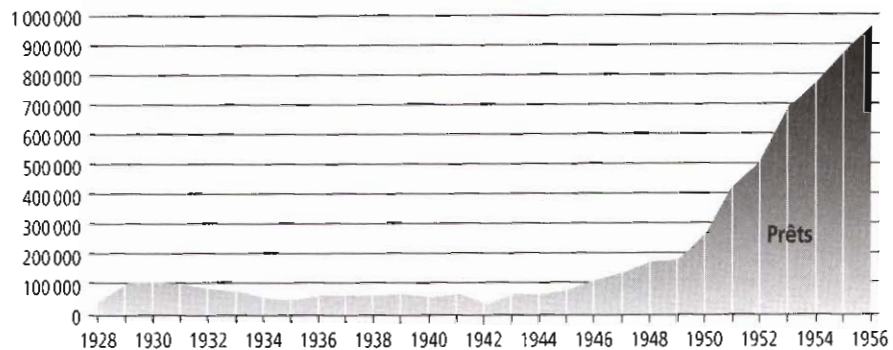
En se référant à la figure 10, on constate que, dans les années 1930 et au début des années 1940, les prêts de la caisse semblent stationnaires : leur taux ne varie presque pas. Ainsi, ces prêts, qui sont de 51 741 \$ en 1935, passent à 70 367 \$ en 1937 et à 75 459 \$ en 1939. À partir de la seconde moitié des années 1940, ils évoluent à un rythme plus accéléré, reflétant ainsi l'utilité de la caisse pour la prospérité locale. Ces prêts, qui n'étaient que de 31 219 \$, en 1942, passent à 67 612 \$ en 1944 et à 82 502 \$ en 1945, pour faire un bond spectaculaire en 1950 et atteindre 278 972 \$! En 1951, les seuls prêts hypothécaires se chiffrent à 262 343 \$, alors que l'ensemble des prêts est de 431 329 \$.

La figure 10 montre donc que c'est à partir de 1948 que l'évolution des prêts de la caisse prend un essor tangible. Les principaux prêts sont alors destinés à promouvoir la croissance et l'expansion urbaine de Lauzon. Pourtant, en 1950, la situation économique de Lauzon se dégrade. Le rapport d'inspection en profite pour dire qu'il s'agit d'une période favorable pour éduquer les

119. Rapport d'inspection, 17 mars 1947.

paroissiens en matière économique. Du même souffle, il invite les administrateurs de la caisse à poursuivre l'éducation des emprunteurs relativement aux engagements contractés et à observer cette élémentaire mesure de prudence qui consiste à exiger une caution pour tout prêt¹²⁰.

Figure 10
Évolution de la valeur des prêts accordés
par la Caisse populaire de Lauzon entre 1928 et 1956 (en \$)



Données tirées des rapports annuels de la caisse

Le recul des prêts distribués par la caisse à certaines périodes reflète l'instabilité des relations de la coopérative avec son milieu. Durant les années 1930, par exemple, le recul est dû principalement à la crise économique affectant la conjoncture locale et régionale. Les dirigeants de la coopérative ne veulent plus prendre de risques en distribuant trop de prêts. Influencée par la situation, la commission de crédit accorde plus d'importance à l'appartenance sociale de l'emprunteur. La réputation de la famille de l'emprunteur est un critère primordial sur lequel la commission de crédit fonde ses décisions.

L'usage social du crédit semble être à l'image du développement de la ville de Lauzon, car il varie d'une année à l'autre, suivant la demande des sociétaires, mais aussi en fonction des capacités de la caisse à financer les différents besoins sociaux. Ainsi, ces capacités de financement sont de plus en plus importantes après la Deuxième Guerre mondiale. L'épanouissement de l'activité économique explique largement cette croissance. Le Québec, comme l'ensemble de l'Occident, entre dans une longue phase de croissance économique et le niveau de vie des Québécois n'a rien de commun avec ce qu'ils ont connu

120. Rapport d'inspection, 1950.

durant les années 1930. Le revenu personnel par habitant passe en effet de 655\$ en 1946 à 1455\$ en 1961, soit un accroissement nettement supérieur à celui du coût de la vie¹²¹.

Par ailleurs, les dirigeants de la Caisse populaire de Lauzon conçoivent l'achat d'obligations comme un moyen efficace pour promouvoir la participation de leur institution à la croissance économique et sociale non seulement de Lauzon, mais aussi de toute la région. Ces obligations «sont nécessaires pour absorber les surplus de liquidités des caisses où l'épargne excède de beaucoup les besoins de crédit, et pour assurer aux caisses un pourcentage d'actif liquide suffisant pour qu'elles puissent faire face en tout temps aux retraits d'argent des déposants¹²²».

Conscients de cette réalité, les dirigeants de la coopérative accordent souvent un intérêt particulier à ces investissements. Destinées principalement aux corps publics, les obligations assurent des meilleurs résultats à la caisse et lui permettent de renforcer sa liquidité en cas de nécessité. En période de crise économique, la coopérative échange rapidement ses obligations pour couvrir le manque de liquidité. La gestion de ces obligations, cependant, soulève des critiques de la part de la Fédération des caisses populaires Desjardins.

Durant les années 1940 et 1950, les dirigeants de la Caisse de Lauzon ne tiennent pas compte des directives et des orientations de la Fédération des caisses populaires de Québec en acquérant des obligations. Ces administrateurs se croient suffisamment compétents pour assurer leur bonne gestion. Encouragés par les directives de la Fédération des caisses populaires, les membres du conseil de surveillance interviennent fréquemment auprès des membres du conseil d'administration pour les inciter à gérer les placements de la caisse avec plus de rigueur, afin d'assurer une croissance importante de la rentabilité de ces transactions¹²³. Les dirigeants de la Fédération des caisses populaires tiennent beaucoup à ce que les administrateurs de la Caisse de Lauzon respectent leurs directives en matière de placement.

121. Y. Rousseau, *op. cit.*, p. 357.

122. P. Poulin, *op. cit.*, p. 255.

123. Lors de sa réunion du 8 septembre 1930, le conseil de surveillance souligne: «À la suite du refus par la fédération d'autoriser l'achat des obligations de la municipalité de Saint-Simon, nous recommandons au conseil d'administration de disposer de cette valeur, à condition toutefois que la caisse ne subisse pas de pertes de ce fait.»

Vers la fin des années 1930, cette question est devenue plus délicate. Elle oblige Cyrille Vaillancourt à intervenir personnellement pour sensibiliser les administrateurs à leurs responsabilités et les prévenir des risques qu'ils courent s'ils ne se conforment pas aux directives centrales. Commentant le rapport d'inspection de 1940, Vaillancourt souligne que « tout achat ou vente d'obligations doit être approuvé, au préalable, par la Fédération¹²⁴ ». Il précise ensuite que, si la *Loi des syndicats coopératifs* « n'engage aucunement la responsabilité de la fédération, il n'en est pas de même pour le directeur de la Caisse¹²⁵ ». Il veut que les dirigeants de la caisse assument la responsabilité de leurs comportements et ajoute que « toute perte subie par la caisse pour avoir négligé cette autorisation pourrait être imputée aux officiers¹²⁶ ».

L'intervention de Cyrille Vaillancourt se base, en effet, sur l'article 50 de la *Loi des syndicats coopératifs*, qui stipule que « les membres chargés de l'administration ou de la direction de la société sont personnellement responsables des torts occasionnés par la violation de cette loi ».

Par ailleurs, les obligations de la caisse posent un autre problème, non moins important, soit celui de leur sûreté. La caisse confie une partie de ses obligations à la succursale de la Banque Canadienne Nationale de Lauzon. Elle garde une autre partie de ses obligations dans son propre coffre de sûreté. En 1948, le rapport d'inspection souligne que ce coffre de sûreté n'est pas suffisant pour assurer la sécurité des obligations de la caisse.

Le coffre de sûreté n'offrait pas une sécurité à toute épreuve, et comme vous avez un fort montant d'obligations, il est nécessaire de prendre toutes les mesures possibles pour en assurer la sécurité complète. Encore une fois, nous désirons attirer votre attention sur le fait qu'il est dangereux de conserver pour un aussi fort montant d'obligations même dans votre voûte au local de votre caisse¹²⁷.

Partout dans la région de Québec, les caisses populaires attirent l'attention des voleurs, et cela transparaît à travers la directive suivante :

124. Rapport d'inspection, 1940.

125. *Ibid.*

126. *Ibid.*

127. Rapport d'inspection, 1948.

Les caisses populaires deviennent leurs cibles préférées, les voleurs sont organisés pour perpétrer n'importe quel vol, vous devez donc prendre toutes les précautions pour assurer la sécurité de vos valeurs. La meilleure serait bien celle de les faire confier en garde par l'entremise de votre caisse centrale¹²⁸.

Cependant, les dirigeants de la Caisse de Lauzon se montrent encore plus défiants vis-à-vis des instances centrales du Mouvement Desjardins. Ils ne déposent dans la Caisse centrale des caisses populaires qu'une partie minime de leurs fonds et ne souscrivent guère aux réserves de la Société d'assurance des Caisses populaires. Le 15 mai 1950, les dirigeants de la Fédération constatent que le portefeuille d'obligations de la caisse n'atteint que 782 800\$. La coopérative ne possède que 2 000\$ d'obligations de la province de Québec et 12 000\$ de la Commission municipale de Québec. Ces obligations rapportent des intérêts de 2 1/2 % annuellement. L'inspecteur de la Fédération rapporte que « les autres valeurs ne sont pas très facilement réalisables et il faudrait, dès que l'occasion sera favorable, augmenter les obligations de la Province du Québec et acquérir aussi des obligations du Canada. En cas de crise, ces obligations seront toujours facilement négociées¹²⁹. »

Le montant des obligations gardées dans les coffres de la Caisse de Lauzon reste constamment élevé et attire l'attention des dirigeants de la Fédération qui veulent les avoir sous leur garde à la Caisse centrale. En 1950, le rapport d'inspection souligne que « le fait de garder dans votre chambre-forte une somme considérable d'obligations augmente considérablement la responsabilité de votre personnel et indirectement celle des membres chargés de l'administration et de la direction de votre caisse¹³⁰ ». Le 30 octobre 1950, à la suite de la pression continue des dirigeants de la Fédération, les administrateurs de la Caisse de Lauzon décident que toutes les obligations détenues par celle-ci seront transportées à la Caisse centrale.

CONCLUSION

L'évolution de ses principaux indicateurs montre que la Caisse populaire de Lauzon parvient à s'affirmer comme une entreprise de grande envergure, qui réussit à mieux s'intégrer dans le milieu économique et social de Lauzon et à

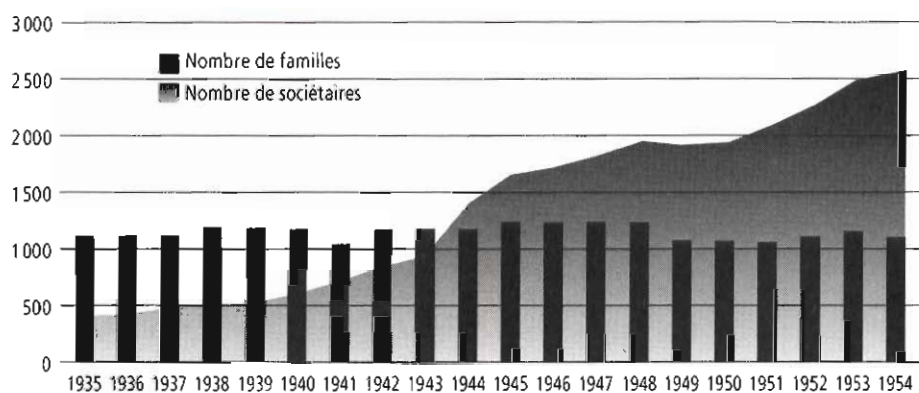
128. *Ibid.*

129. Rapport d'inspection, 1950.

130. *Ibid.*

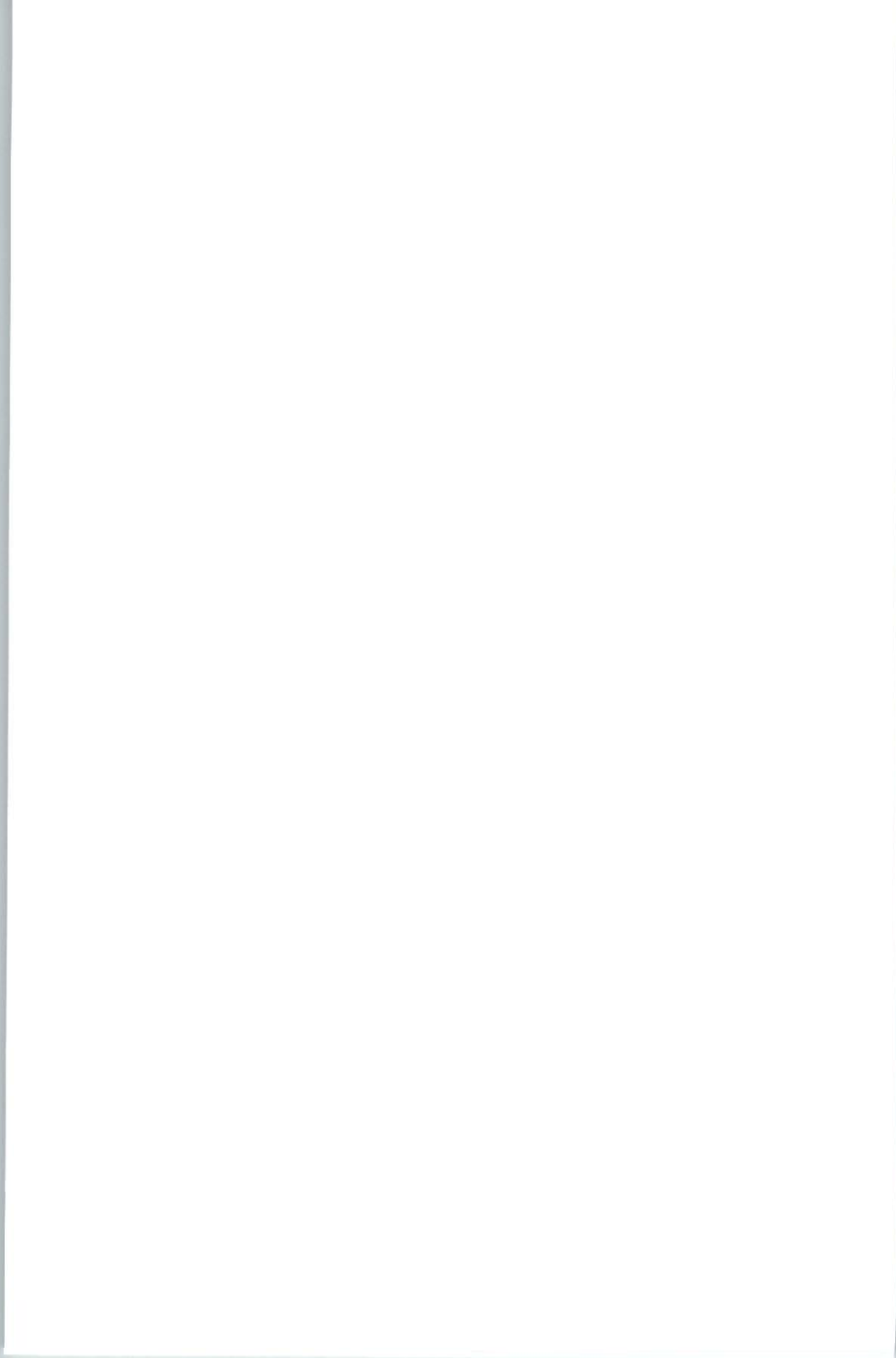
atteindre une large population locale. En 1948, la coopérative d'épargne et de crédit compte 1 867 sociétaires, dont 1 849 font des dépôts réguliers. L'implication de la caisse dans son milieu socioéconomique est d'autant plus importante qu'elle apparaît clairement dans la figure 11. Celle-ci montre que le nombre de sociétaires de la caisse ne cesse de s'accroître, attestant l'importance des services rendus, par la Caisse populaire de Lauzon, à la plupart des familles de la paroisse. Pendant les grandes crises économiques, la caisse semble être le seul refuge des sociétaires provenant des groupes sociaux défavorisés; elle leur vient en aide en distribuant des petits prêts, nécessaires pour subvenir à leurs besoins urgents. De plus, la caisse participe au développement de son milieu urbain et aide de nombreuses familles à acquérir un logement ou un terrain. En 1948, vingt nouveaux sociétaires parviennent à s'acheter une maison grâce à l'aide de la coopérative d'épargne et de crédit.

Figure 11
Nombre de familles de Lauzon et de sociétaires de la caisse
entre 1935 et 1954



Données tirées des rapports annuels de la caisse

Par ailleurs, la Caisse populaire de Lauzon offre désormais plusieurs services qui n'étaient accordés, autrefois, que par les banques commerciales. Durant les années 1940, elle paye 5 % sur les parts sociales et 2,5 % sur l'épargne. Dès le début des années 1960, les activités de crédit ne cessent de s'accroître et marquent les relations de la caisse avec ses différents partenaires auxquels elle vient en aide pour différentes raisons. Cette aide prend la forme, entre autres, de prêts destinés à promouvoir l'industrie, l'agriculture ou le commerce.

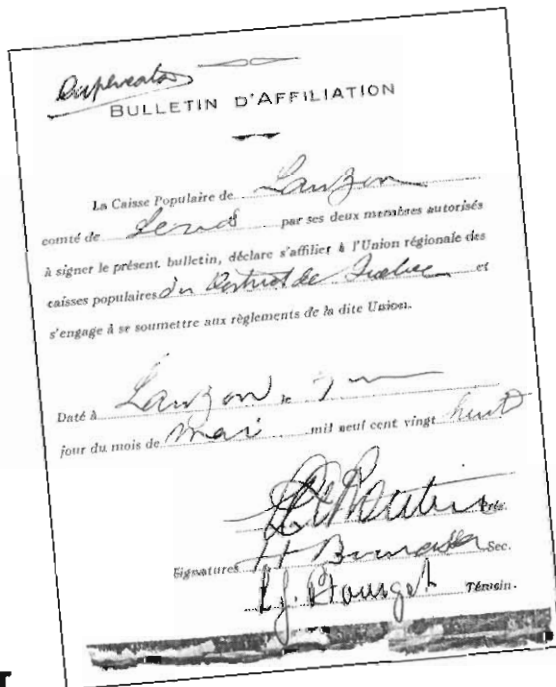


**Album souvenir
1902-1995**

LE FONDATEUR



*Le lieutenant-colonel
J.-S. Geo. Viens a participé
efficacement à l'instauration
de la Caisse.*



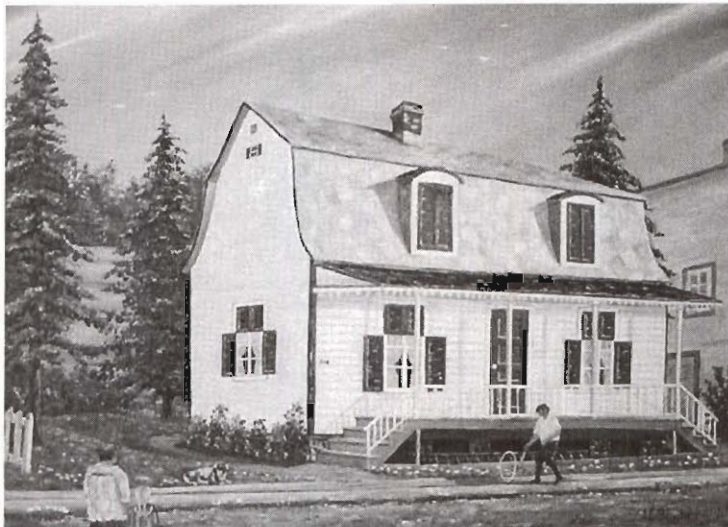
LE PREMIER GÉRANT



*En 1928, la Caisse populaire a accepté
de s'affilier à l'Union régionale des
caisses populaires, soit 8 ans après le
décès d'Alphonse Desjardins.*

*Herménégilde Bourassa,
premier secrétaire-gérant de la
Caisse. Il a occupé ce poste
entre 1902 et 1933.*

LES LOCAUX (DES DÉBUTS JUSQU'À 1973)



La résidence de M. Herménégilde Bourassa, au 348 Saint-Joseph, a servi de premier local à la Caisse.

Deuxième local de la Caisse, situé au 227 Saint-Joseph, dans l'immeuble de la quincaillerie L.A. Samson. La Caisse l'a occupé entre 1927 et 1947.



Troisième local, situé au 284 Saint-Joseph. La Caisse a occupé ce local entre 1946 et 1973.

CAISSE SAINTE-BERNADETTE



Première Caisse populaire de Sainte-Bernadette à la résidence privée de M. Roland Samson. Les bureaux étaient situés au premier étage et ouverts aux sociétaires entre 1952 et 1955.



Entre 1952 et 1987, la Caisse populaire de Sainte-Bernadette aura rendu de nombreux services auprès de ses sociétaires.

LES LOCAUX (DEPUIS 1973)



Quatrième local de la Caisse populaire Desjardins de Lauzon, situé au 269 Saint-Joseph. La Caisse l'a occupé à partir de 1973.



Cinquième local de la Caisse populaire Desjardins de Lauzon (de 1987 à nos jours), situé au 7777, boul. de la Rive-Sud, à Lévis.



La Caisse populaire Desjardins de Lauzon célèbre son 50^e anniversaire en 1952.

Le 50^e



Une cérémonie religieuse souligne aussi le 50^e anniversaire.

ANNIVERSAIRES 50^e



Le 75^e



En 1977, pour célébrer le 75^e anniversaire de la Caisse, les employés de cette coopérative ont décidé de commémorer la journée de fondation de la Caisse en portant les costumes d'époque.

Le 90^e



Célébration du 90^e anniversaire de la Caisse populaire Desjardins de Lauzon. De gauche à droite : M.M. Claude Béland, président du Mouvement Desjardins, Gilles Fortin, président de la Caisse populaire Desjardins de Lauzon, Yvan Caron, président de la Fédération des caisses populaires Desjardins de Québec, et Jean Pelletier, directeur général de la Caisse populaire Desjardins de Lauzon.



En costume d'époque, les employés et les dirigeants de la Caisse soulignent grandement l'événement.

AUJOURD'HUI



Les membres du comité de déontologie de la Caisse, en mars 1998. Dans l'ordre habituel : MM. Jacques-Claude Lavigne, vice-président, Léonard Lemieux, président, et Roger Breton, administrateur.



Les membres du conseil d'administration de la Caisse, en mars 1998. Première rangée, de gauche à droite : Martine Guay, administratrice, Mario Rancourt, secrétaire, Michel Bernier, administrateur, Gilles Gonthier, président, Julienne Vachon, administratrice, Jean-Claude Beaulieu, administrateur, Reynald Laqueux, administrateur. Deuxième rangée : Laurent Fallon, vice-président, Jacques Breton, administrateur.



Les employés de la Caisse populaire Desjardins de Lauzon, en mars 1998.

La Caisse populaire Desjardins de Lauzon entre 1957 et 1974

Je suis heureux de penser, quand je regarde une étoile, que mon frère de loin la regarde aussi! Une étoile, c'est le mot, non point une enseigne de boutique. . .

Êtes-vous de ceux-là? Voyez-vous aussi dans la coopération une étoile?

Charles Gide

L'ADAPTATION DE LA CAISSE AUX TRANSFORMATIONS DE SON MILIEU SOCIOÉCONOMIQUE

Vers la fin des années 1950, la construction navale, industrie essentielle pour la prospérité de Lauzon, connaît un développement important, qui améliore sensiblement le niveau de vie des principaux groupes sociaux. « Au début des années 1950, la Rive-Sud détenait, grâce à ses trois chantiers, l'exclusivité de la construction maritime de la région. [...] le petit chantier de Lauzon, filiale de la Canadian Vickers Ltd. de Montréal depuis 1951, conserva un rythme de production constant d'environ trois navires par année entre 1950 et 1968. Ses activités créèrent durant cette période environ 1 000 emplois par année¹³¹. » La même constatation est valable pour le chantier Davie Shipbuilding Ltd., qui

est de plus en plus soumis aux aléas des cycles économiques et de la demande mondiale. Au cours des années 1950, plusieurs événements ont contribué à maintenir le rythme de production et les effectifs de main-d'œuvre. Du côté international, la fermeture du canal Suez en 1953 nécessite le recours à des super-cargos pour le transport du pétrole du Moyen-Orient. La Davie ship héritera de quelques contrats de construction de ces géants des mers¹³².

131. GIRAM, *Le fleuve et sa rive droite*. 3. *Les activités économiques en zone littorale*, Lauzon, 1984, p. 38.

132. *Ibid.*

De 1950 à 1968, cette entreprise navale conservera un bon rythme de production.

Il semble donc que la concentration des secteurs industriels et commerciaux et leur développement depuis les années 1950 attirent, par les occasions d'embauche qu'elles créent, une population rurale de plus en plus nombreuse. Cette concentration et cette évolution sont aussi à l'origine d'une prospérité locale importante, mais qui reste tributaire de l'accroissement des activités industrielles et commerciales. Ainsi, vers la fin de 1968, lorsque ces activités connaissent un recul, les conditions de vie des groupes sociaux formés principalement des ouvriers et des cultivateurs se détériorent. De même, le développement de la Caisse populaire Desjardins de Lauzon, coopérative qui a toujours été à l'image de son milieu, reflète la succession des périodes de prospérité et de crise qu'a connues Lauzon à partir de 1958.

LA CAISSE TENTE DE COUVRIR TOUT LE TERRITOIRE DE LAUZON

Durant les années 1950 et 1960, la ville de Lauzon s'étend sur un territoire très vaste, et les moyens encore modestes de la caisse populaire ne lui permettent pas de couvrir facilement ce territoire. Constatant que les affaires de la coopérative ne cessent de s'accroître et qu'ils commencent à traiter avec des partenaires parfois difficiles à rejoindre, les administrateurs prévoient l'entrée en vigueur de plusieurs mesures susceptibles de simplifier les tâches qu'exige la gestion de la caisse. Ils commencent par signer une convention avec Gaston Blais, alors gérant de la caisse. Suivant cette convention, Blais met son automobile au service de la caisse, entre autres pour le transport d'argent liquide, les visites de maisons, etc. En échange de ces services, la caisse verse au gérant une allocation de 408 \$ par année. En cas d'avaries à son automobile, Blais doit assumer les frais des services dont il est chargé.

Vers la fin des années 1950, les affaires de la coopérative connaissent une croissance importante, ce qui permet aux sociétaires de bénéficier d'un service étendu. L'amélioration de la qualité des services semble une préoccupation majeure pour les dirigeants de la caisse, comme en témoigne, par exemple, le président de la caisse, Maurice Paquet, lors de la présentation des résultats de l'année 1959.

Dans le cours de l'année qui vient de se terminer, votre conseil d'administration a fait effectuer des améliorations considérables au local de votre Caisse. Celui-ci a été agrandi, un système de dépôt à toute heure a été installé et diverses mesures ont été prises afin de protéger davantage les biens qui nous sont confiés... Toutes ces réalisations ont été faites dans le but de mieux servir les sociétaires qui s'accroissent de jour en jour¹³³.

L'une des principales préoccupations des administrateurs de la coopérative est d'offrir des services toujours meilleurs à une clientèle croissante. Si les dirigeants parviennent à élaborer des stratégies pouvant faciliter les tâches qu'impose la gestion de la coopérative, leur mission demeure de promouvoir les principes de solidarité et d'entraide qui sous-tendent les pratiques de la coopération. Ils veulent gagner davantage la confiance de la communauté lauzonnaise et n'hésitent guère à renouveler leur zèle et leur dévouement.

UNE NOUVELLE ÉQUIPE DE DIRIGEANTS EN 1963

À partir de 1962, la Caisse populaire de Lauzon connaît des améliorations administratives importantes. D'abord, les administrateurs de la caisse font appel à Dollard Ouzilleau, inspecteur à la Fédération des caisses populaires, pour remplacer Gaston Blais à titre de gérant. L'expérience d'Ouzilleau au sein du Mouvement Desjardins constitue un atout majeur qui attire l'attention des dirigeants de la caisse. Natif de Lauzon, il connaît bien les rouages de la conjoncture locale et le fonctionnement du mouvement coopératif. Dès sa nomination à la tête de la Caisse de Lauzon, il introduit plusieurs mesures administratives susceptibles de promouvoir les intérêts de la coopérative. Au début de 1963, Ouzilleau engage Alfred Sundström à titre de comptable. En venant à la caisse, Ouzilleau introduit des machines comptables appelées National Cash Registered (NCR). Le nouveau comptable connaît ces machines, puisqu'il travaille à l'Assemblée nationale du Québec, où il les utilise quotidiennement.

La nouvelle équipe d'Ouzilleau tente de promouvoir l'enracinement de l'institution dans des secteurs économiques plus dynamiques. Elle veut dépasser les répercussions de la longue période de tâtonnements administratifs qui a dominé la gestion de la coopérative depuis la fin des années 1940. Cette

133. Maurice Paquet, « Message du président », rapport annuel, 1959, p. 1.

équipe parvient ainsi à instaurer des pratiques administratives dignes de la place qu'occupe alors la Caisse populaire Desjardins de Lauzon dans son milieu.

Les dirigeants de la caisse, de leur côté, entreprennent des initiatives donnant à Ouzilleau et à son équipe des pouvoirs élargis. Dès 1964, le gérant et le comptable de la caisse sont autorisés à signer seuls, pour la caisse et en son nom, tous les virements de fonds et toutes les cartes de règlements pour fonds de compensation et recouvrement.

Les administrateurs décident par ailleurs de verser 3 % d'intérêt sur toute épargne pour les six premiers mois de l'année. Ils proposent de plus d'organiser périodiquement des rencontres entre les dirigeants et les employés de la caisse, accompagnés de leur famille. Cette initiative a pour objectif de renforcer le sentiment d'appartenance de tout le personnel à l'institution coopérative. Les administrateurs essaient de développer une culture d'entreprise qui rejoigne fondamentalement les pratiques coopératives qui ont forgé le patrimoine culturel de la communauté lauzonnaise. Enfin, en vue de renforcer la place de la caisse dans son milieu, les administrateurs prennent certaines initiatives susceptibles de renforcer la place de la Caisse de Lauzon au sein du Mouvement Desjardins. Par exemple, la caisse verse à l'Institut coopératif Desjardins une contribution de 20 000 \$.

Toutes ces mesures et ces initiatives, mises en chantier dès le début des années 1960, s'avèrent indispensables non seulement pour stimuler les activités de la caisse, mais aussi pour lui assurer une meilleure intégration dans son milieu. Les dirigeants tentent ainsi d'accroître l'efficacité de l'institution coopérative, qui est plus que jamais appelée à soutenir la collectivité de la communauté de Lauzon.

LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES CAISSIÈRES ET DES EMPLOYÉS

En 1951, la caisse compte deux employés et une caissière. Cette dernière éprouve plusieurs problèmes dans l'exercice de ses fonctions, alors qu'elle assume la responsabilité de toutes les transactions financières des sociétaires. Même si l'un des deux employés ou le gérant de la caisse doit la remplacer, à son heure de repas, elle reste seule responsable de toute erreur dans les comptes de la caisse et doit rembourser les sommes manquantes s'il y a lieu.

L'attitude des dirigeants de la caisse à l'endroit de la caissière peut s'expliquer, au moins partiellement, par les effets néfastes d'une conjoncture sociale stagnante. La perception qu'ont les dirigeants des responsabilités de la caissière est influencée par la définition des rôles coutumiers qui dominent encore la société lauzonnaise à cette époque et qui veut que les femmes n'aient pas accès à des fonctions dirigeantes au sein des administrations ouvertes au public. Ce contexte social dominé par les comportements traditionnels influence toujours la gestion de la coopérative d'épargne et de crédit. Plusieurs témoignages confirment que le travail de la femme dans un établissement public est mal vu, à cette époque, et que la femme devrait s'en tenir aux tâches domestiques. Ces mêmes témoignages attestent que le travail de la caissière est une tâche difficile. Le témoignage de Pierrette Bouchard confirme cette situation : « Nous faisons toutes les transactions manuellement, on n'avait pas de machines à calculer ni d'ordinateurs¹³⁴. »

Bien que la caisse soit l'une des premières institutions à avoir engagé une femme à Lauzon, les dirigeants de la Fédération interviennent de façon importante pour améliorer ses conditions de travail. Pour protéger la caissière contre toute discrimination, le rapport d'inspection invite les administrateurs de la caisse à se montrer plus compréhensifs à l'égard de ses conditions de travail et à traiter leur employée avec plus de loyauté et une grande flexibilité. Le rapport d'inspection ne suggère en fait que le respect des droits élémentaires de la caissière et demande que celle-ci ait seule le plein contrôle de l'encaisse, dont elle doit, par ailleurs, en assumer l'entière responsabilité. L'inspecteur va même jusqu'à suggérer au gérant de préparer une petite caisse pour la période d'absence de la caissière à l'heure du dîner. L'intervention de l'inspecteur vise essentiellement à établir les responsabilités de chacun dans la gestion des finances de la coopérative. Il enjoint le gérant de gérer les affaires de la caisse avec plus de rigueur :

Votre gérant est prié de régler la question du contrôle de l'encaisse, car il est impossible qu'il partage la responsabilité des pertes ou des erreurs avec son assistante. Ce serait encore plus grave en cas de défalcation, car alors il deviendrait impossible d'établir la preuve de façon à satisfaire aux exigences de la société d'assurance des Caisses populaires¹³⁵.

134. Entrevue réalisée avec Mme Pierrette Bouchard. La même conclusion ressort du témoignage de Mme Micheline Couture.

135. Rapport d'inspection, 30 janvier 1950.

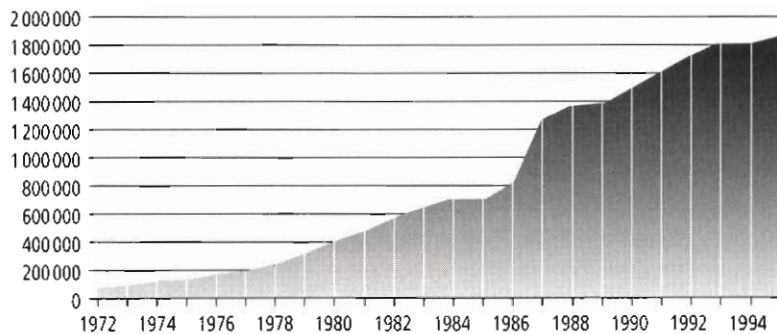
On trouve les mêmes avertissements dans tous les rapports d'inspection des premières années de la décennie 1950. L'inspecteur veut établir clairement que, si la caissière, qui assiste le gérant dans la gestion des affaires de la coopérative, exerce des tâches importantes, elle n'aura jamais à assumer seule la responsabilité en cas d'erreur. Ces mesures ont pour objectif premier de protéger la caissière contre tout abus professionnel.

Durant les années 1960, les conditions de travail des caissières demeurent difficiles, car les dirigeants de la caisse ne manifestent aucune compréhension quant à leurs problèmes. Par exemple, en 1964, lorsqu'une caissière perd un chèque du gouvernement du Canada au montant de 75 \$, les dirigeants se montrent catégoriques et décident que s'il n'y a pas moyen de couvrir le montant du chèque, la caissière doit le rembourser. Autre exemple, non moins choquant, lorsqu'une caissière se marie, les administrateurs l'obligent à démissionner de ses fonctions.

Pour ce qui est des salaires, en 1967, une caissière possédant quatre ans d'expérience gagne 55 \$ par semaine, alors qu'un homme exerçant les mêmes fonctions sans aucune expérience gagne 75 \$ par semaine. Pourtant, dès 1966, la Fédération des caisses populaires Desjardins est intervenue, en vain, pour fixer le salaire moyen des caissières de la coopérative de Lauzon à 60 \$, et celui des caissiers à 55 \$. Le gérant de la caisse, quant à lui, gagne 145 \$ par semaine. Il faudra attendre quelques années pour que les dirigeants acceptent les recommandations de la Fédération en matière de salaires.

Au début des années 1960, la Caisse de Lauzon subit des transformations importantes, qui permettent d'améliorer les conditions de travail de ses employés. L'originalité de cette coopérative d'épargne et de crédit se fonde sur le dialogue entre les employés, les dirigeants et les sociétaires. À la fin des années 1970, les dirigeants de la caisse envisagent une politique favorable à l'amélioration des conditions de travail de tout le personnel. Cette amélioration, qui apparaît aussi en examinant l'évolution du montant global des salaires du personnel (voir figure 12), prend plusieurs formes, mais ce qui frappe le plus, c'est la place que parviennent à occuper les femmes au sein de la coopérative. Vers le début des années 1980, les conditions de travail des employés se sont manifestement améliorées et les salaires connaissent une croissance continue.

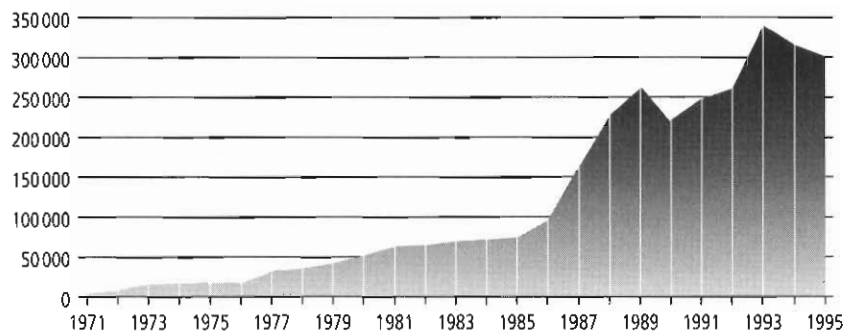
Figure 12
Évolution de la masse salariale du personnel
de la Caisse populaire Desjardins de Lauzon
entre 1972 et 1995 (en \$)



Données tirées des rapports annuels de la caisse

L'amélioration des conditions de travail des employés de la caisse s'explique en partie par les changements technologiques qui marquent l'évolution de toute la société. En fait, la caisse ne cesse d'accroître son recours à l'ordinateur et aux nouvelles technologies pour régler ses différentes transactions. Comme on va le voir plus tard, vers le début des années 1990, le directeur général de la caisse, Jean Pelletier, aura pour mission première de développer le réseau informatique. Les montants consacrés à ces acquisitions deviendront un facteur de la prospérité de la coopérative et ne cesseront de s'accroître, comme le montre la figure 13. Si ces sommes connaissent une croissance lente mais continue de 1972 à 1985, et une augmentation en flèche entre 1985 et 1989, les années 1990 se distinguent par une instabilité qui reflète non seulement le développement des nouvelles technologies, mais aussi la manière dont la caisse cherche à tirer davantage profit de ces développements. Qu'il suffise de rappeler que la Caisse populaire de Lauzon, qui est une caisse-vitrine du Mouvement Desjardins, doit constamment donner l'exemple aux autres caisses, y compris en ce qui concerne le recours aux nouvelles technologies.

Figure 13
Évolution du budget consacré au développement
de l'informatique entre 1971 et 1995 (en \$)



Données tirées des rapports annuels de la caisse

UNE NOUVELLE ÉQUIPE DIRIGEANTE, DE NOUVELLES TÂCHES

En 1968, les services de la caisse touchent tous les aspects de la vie quotidienne de la collectivité, et ses dirigeants incitent les familles, par le biais de la propagande, à adopter un système d'épargne et de planification plus efficace. À cette fin, les administrateurs mettent à la disposition des intéressés un conseiller en budget familial. L'initiative s'explique par le souci des dirigeants de la caisse de chercher continuellement l'amélioration des services aux membres. Ils visent essentiellement à inculquer au citoyen de Lauzon des comportements favorisant la famille comme point de départ d'une intervention efficace dans l'encadrement des transactions financières. Cette vision se fonde essentiellement sur la place de choix qu'occupe la coopérative, en tant que structure sociale, dans le développement de Lauzon, d'autant qu'elle véhicule les principes de base de la coopération, de la solidarité et de l'entraide.

D'autre part, l'intervention de la caisse dans son milieu social, se fait parallèlement à son implication dans le développement du Mouvement Desjardins dans son ensemble. Durant l'année 1968, la caisse répond rapidement à la demande de l'Union régionale des Caisses populaires de Québec suggérant aux différentes caisses populaires de garder à la Caisse centrale 40 % du capital social et de l'épargne comme liquidité générale. Cette mesure est renforcée par une autre, non moins importante, voulant que chaque caisse affiliée à cette union maintienne une liquidité d'encaisse déterminée au préalable, les dépôts nets de chaque caisse à la Caisse centrale devant représenter au moins 8 % de son capital social et de son épargne.

Nous constatons donc que les différentes mesures prises pour assurer au Mouvement Desjardins une participation efficace au développement de la conjoncture du Québec passent désormais par les contributions des caisses populaires. Les dirigeants de la Caisse populaire Desjardins de Lauzon sont conscients qu'une caisse populaire est considérée comme un instrument d'intervention économique et d'importance stratégique. Les administrateurs de la coopérative lauzonnaise jouent donc un rôle de premier plan dans l'intégration du Mouvement Desjardins au contexte régional.

UN NOUVEAU LOCAL POUR LA CAISSE

À partir de 1965, le local de la Caisse populaire de Lauzon apparaît trop petit et empêche l'institution de répondre adéquatement aux demandes des sociétaires. Son stationnement ne permet plus d'accueillir les véhicules des membres et des visiteurs. Les administrateurs recommandent alors au gérant d'intervenir auprès des responsables de la Ville de Lauzon pour aménager un stationnement public.

Les démarches étant entreprises, le 9 août 1965, le conseil d'administration reçoit une lettre de la Ville l'informant que le conseil municipal a formé une commission chargée d'étudier la possibilité d'aménager un stationnement public à proximité de la Caisse populaire Desjardins de Lauzon. Il faudra pourtant attendre jusqu'au 12 juillet 1967 pour que les dirigeants de la ville envoient une seconde lettre aux dirigeants de la caisse pour les informer, cette fois, que la Ville entreprendra, dans les plus brefs délais, les travaux concernant le stationnement près de la caisse.

Malgré cela, les dirigeants de la ville tarderont à aménager ce stationnement tout en sachant que les affaires de la caisse se développent rapidement. Les administrateurs de la coopérative commencent alors à discuter de l'éventualité de se procurer un nouveau local. En 1970, ils réservent un budget provisoire de 225 000 \$ destiné à la construction d'un nouvel immeuble. Ils achètent ensuite un terrain avec bâtisse appartenant à Mme H. Mercier, pour la somme de 18 000 \$. En décembre 1971, les travaux de la construction débutent. Mais, pour l'inauguration du nouveau siège de la caisse, il faudra attendre le début de l'été 1973.

Lors de l'ouverture du nouveau local, plusieurs personnalités prononcent des allocutions significatives. Le président de la caisse, Louis Robert Samson, constate que « la construction d'un nouveau siège social de la caisse constitue

un cheminement normal pour une institution en constante évolution¹³⁶ ». Il souligne également que l'ouverture de ce nouveau local reflète le développement extraordinaire des affaires de la caisse. En effet, au moment de l'inauguration, l'actif de la caisse est de 7 515 653 \$, et les dirigeants de la coopérative tentent de répondre au mieux aux demandes croissantes des sociétaires.

De plus, l'ouverture de ce nouvel immeuble est une occasion, pour le maire de Lauzon, Pierre-Émile Ruel, de souligner l'importance de la caisse pour le bien-être de la collectivité. Suivant ses propres mots, « la Caisse populaire Desjardins de Lauzon constitue le centre névralgique économique et social de Lauzon¹³⁷ ». Comme les autres intervenants, le maire de Lauzon invite les administrateurs de la caisse à transformer cette institution en un « foyer d'éducation économique¹³⁸ ». Outre ces personnalités, Jean-Marie Ouellet, J.-A. Roy et Raynald Guy, soit respectivement le directeur général de l'Union régionale des Caisses populaires de Québec, le député provincial et le député fédéral du comté de Lévis, honorent de leur présence la cérémonie d'inauguration de ce nouveau local. On peut aussi y voir plusieurs gérants et dirigeants de caisses populaires des paroisses voisines.

L'inauguration du nouveau local donne enfin l'occasion aux sociétaires de reconnaître les bienfaits de leur coopérative. Une dizaine de sociétaires apportent des bouquets de fleurs et des plantes, gestes de gratitude qui contribuent à créer un climat agréable lors de la cérémonie d'inauguration.

LES DIRIGEANTS DE LA CAISSE

Les tableaux des annexes 1, 2 et 3 donnent la liste complète des officiers des trois conseils de la Caisse populaire Desjardins de Lauzon, depuis sa fondation en 1902, et des fonctions qu'ils ont occupées. Un examen rapide de ces tableaux permet d'arriver à deux conclusions essentielles. En premier lieu, les officiers des trois conseils proviennent de tous les groupes sociaux et exercent, dans certains cas, des professions se distinguant par leur haut niveau de formation professionnelle et de spécialisation¹³⁹, tels les médecins et les pharmaciens. Dans d'autres cas, ils sont ouvriers ou cultivateurs.

136. « Bénédiction des nouveaux locaux à la Caisse populaire de Lauzon », *Le peuple de la Rive-Sud*, 20 juin 1973.

137. *Ibid.*

138. *Ibid.*

139. G. Bouchard et C. Pouyez, « Les catégories socio-professionnelles : une nouvelle grille de classement », *Labour/Le Travailleur*, n° 15, printemps 1985, p. 145-163.

Parmi les différents groupes socioprofessionnels, plusieurs officiers proviennent des classes moyennes. Ils sont alors infirmiers, inspecteurs d'écoles ou fonctionnaires, courtiers d'assurances, trésoriers municipaux, etc. Malgré la représentation des différents groupes sociaux dans la réussite de la coopérative, la contribution des officiers provenant des classes moyennes est relativement importante, comparativement à celle des autres groupes sociaux.

L'importance de cette contribution est due au fait que ces officiers exercent souvent d'autres activités économiques pouvant améliorer leur place dans la hiérarchie sociale. Par exemple, durant les premières décennies de ce siècle, certains administrateurs profitent de leurs fonctions au sein de la caisse pour promouvoir leurs intérêts personnels (tel est le cas, par exemple, des présidents Couillard et Boutin). Cette situation a des répercussions négatives sur l'évolution de la caisse, car le fait de ne pas distinguer ses intérêts personnels de ceux de la coopérative semble favoriser la concentration d'un pouvoir traditionnel hostile à l'épanouissement de la coopérative et de la collectivité tout entière.

Il faut aussi souligner que, par leurs fonctions socioprofessionnelles, certains dirigeants de la Caisse populaire Desjardins de Lauzon occupent une place de choix dans le système social de Lauzon, ce qui leur permet d'influencer le fonctionnement des activités économiques et des institutions administratives de leur milieu. C'est le cas, par exemple, des notaires ou des curés. Leurs fonctions sont susceptibles de favoriser l'implication efficace de ces professionnels dans leur milieu, alors qu'ils disposent d'un pouvoir, surtout moral, s'étendant à l'ensemble de la population.

Comme nous l'avons montré plus haut, la participation des ouvriers et des cultivateurs à la gestion de la coopérative marque largement les relations qu'entretient celle-ci avec ses partenaires. L'implication des ouvriers des chantiers maritimes dans les affaires de la caisse apparaît comme une question délicate, puisque les dirigeants sont conscients de l'importance du soutien de ce groupe social au développement des activités socioéconomiques de leur milieu. Ceci pousse les dirigeants à prendre certaines mesures susceptibles de permettre aux ouvriers et aux classes défavorisées de considérer la caisse comme une coopérative mise au service du développement communautaire. C'est dans ce sens qu'on peut comprendre les facilités qu'offrent les dirigeants aux ouvriers qui ont de la difficulté à rembourser leurs dettes. De même, les ouvriers que les sociétaires choisissent comme administrateurs de la caisse se

distinguent toujours par leur bonne réputation et leur implication dans les affaires ouvrières.

L'appartenance socioprofessionnelle des administrateurs de la caisse nous permet donc de dire que tous les groupes sociaux participent, bien qu'à des niveaux différents, au développement des affaires de cette coopérative d'épargne et de crédit. Dans le cas de Lauzon, la contribution des cols blancs ne peut avoir de résultats appréciables sans la participation efficace d'autres groupes sociaux, notamment des ouvriers et des cultivateurs. Cette situation s'explique, au moins partiellement, par le fait que Lauzon abrite un grand nombre de chantiers industriels. Les familles susceptibles de soutenir la coopérative sont pour la plupart des familles d'ouvriers et de cultivateurs.

Les administrateurs de la caisse sont toujours impliqués dans leur milieu et savent comment mettre cette institution à l'écoute des besoins de la collectivité. Par leurs fonctions professionnelles, ils sont quotidiennement au fait des soucis de toute la population locale, surtout en ce qui concerne le financement de projets importants. Ceci leur permet d'orienter les politiques et les choix stratégiques de la coopérative conformément aux exigences de la conjoncture locale. En outre, leur implication socioprofessionnelle permet aux administrateurs de la caisse d'influencer les décisions dans plus d'une institution du milieu. Qu'il suffise de rappeler, à cet effet, le rôle des dirigeants de la caisse, en 1915, dans la décision du conseil municipal d'interdire la consommation de boissons alcooliques sur le territoire de Lauzon.

Une nouvelle ère dans l'histoire de la Caisse populaire Desjardins de Lauzon de 1974 à nos jours

LES TRANSFORMATIONS DE LA CAISSE AU DÉBUT DES ANNÉES 1970

En 1976, conformément aux règlements stipulant que les employés doivent prendre leur retraite à l'âge de 65 ans, Dollard Ouzilleau se retire, tout en se disant déçu de cette décision qui l'empêche de continuer à servir la coopérative d'épargne et de crédit. «C'était la pire journée de ma vie», déclarait-il récemment. Après le départ d'Ouzilleau, Alfred Sundström devient le premier responsable de la coopérative d'épargne et de crédit. Sous sa direction, les dirigeants de la caisse entreprennent une opération de réforme et de restructuration visant à doter la coopérative des moyens et des instruments favorables à la création de liens étroits entre l'institution et les différents partenaires du milieu. Sans aucun doute, ils se préparent à relever les défis sérieux qu'impose la croissance des activités économiques de la Rive-Sud. L'évolution de la conjoncture locale et régionale les oblige à transformer la caisse populaire en une coopérative importante, prospère et capable de s'affirmer comme catalyseur de la vie économique et financière de Lauzon.

C'est dans l'atmosphère engendrée par ces changements administratifs, que la caisse célèbre son 75^e anniversaire. Pour donner à l'événement la signification qui convient, les dirigeants décident de faire de l'année 1977 une grande fête continue et profitent de l'occasion pour rappeler à la communauté locale les contributions de la coopérative au développement de la ville de Lauzon.

Le développement de la Caisse populaire Desjardins de Lauzon durant les années 1970 prouve que ses dirigeants tentent constamment d'améliorer les relations qu'essaie d'établir la coopérative avec ses sociétaires et ses partenaires, tant locaux que régionaux. Pour permettre à l'institution de renforcer son image de marque, les administrateurs cherchent constamment à perfectionner les services qu'ils offrent à une clientèle de plus en plus diversifiée et nombreuse. En premier lieu, ils mettent sur pied un programme de grande importance : *Accueil 60*. Ce programme vise essentiellement à donner des services aux personnes de 60 ans et plus. En allégeant le fardeau de leurs

dépenses, les dirigeants veulent que cette catégorie d'âge bénéficie des services et des avantages qu'offre la caisse. Ils contribuent ainsi efficacement à l'organisation de plusieurs activités destinées à la clientèle âgée, par exemple des loisirs et des activités culturelles pouvant permettre à cette clientèle particulière de bien profiter de sa retraite, tout en favorisant la croissance du chiffre d'affaires de la coopérative.

Les dirigeants de la caisse veulent attirer plus de sociétaires et offrent, dans cette perspective, certains services gratuits, comme la perception des comptes des services publics, tels les comptes d'électricité et de téléphone. Ils n'imposent, non plus, aucune charge administrative sur les comptes d'épargne avec opérations ni sur l'émission de chèques de voyage.

L'élargissement des champs d'intervention de la caisse et ses multiples tentatives pour atteindre une large partie de la population ne sont pas le fruit du hasard, mais plutôt la conséquence obligée d'un souci perpétuel de perfectionner les relations de l'institution avec son environnement. La catégorie sociale des 60 ans et plus contribue incontestablement au développement des affaires de la caisse et aide surtout à renforcer le sentiment d'appartenance des Lauzonnais à leur institution. Les 60 ans et plus sont, dans ce cas, considérés comme une génération intermédiaire, qui lie le présent au passé, permettant à la Caisse populaire Desjardins de Lauzon de se définir comme une institution capable de mettre en valeur le patrimoine culturel et social de son milieu. Les gens âgés constituent ainsi une catégorie sociale porteuse des valeurs et des pratiques ayant aidé la coopérative à s'épanouir.

Sur les pratiques et les valeurs qui régissent la vie de cette catégorie d'âge se fondent, en fait, l'originalité et l'identité non seulement de la Caisse populaire de Lauzon, mais aussi de toute la collectivité. En rendant donc service à cette clientèle, les administrateurs de la caisse veulent lier les préoccupations des sociétaires contemporains au soutien et au dévouement de leurs prédécesseurs.

Dès le début des années 1970, les dirigeants constatent que l'élargissement des activités de la caisse ne s'accompagne guère d'une amélioration qualitative de ses services. En vue de contrer cette lacune, ils adoptent une politique de formation continue des employés. Ils veulent, par cette politique, faire en sorte que les sociétaires se sentent bien accueillis à la caisse. Et c'est effectivement une atmosphère favorable au développement des relations entre la caisse et les sociétaires qu'engendre l'initiative d'amélioration de la qualité des services des administrateurs.

Jusqu'à présent, l'histoire de la Caisse populaire de Lauzon semble orientée par le souci d'adapter son fonctionnement aux fluctuations d'une conjoncture en pleine évolution. Les services qu'elle offre s'améliorent au fur et à mesure que se développent des relations privilégiées avec ses partenaires.

À chaque fois que le milieu connaît des transformations structurelles, la caisse se voit obligée de collaborer avec les autres caisses populaires de la région et avec les autres instances du Mouvement Desjardins. L'expansion du cadre traditionnel de la Caisse populaire de Lauzon impose une nouvelle perception de son aspect coopératif, qui ne limite plus son intervention au seul territoire de Lauzon, mais l'oblige à rejoindre la demande de ses sociétaires même en dehors de la localité. C'est dans cette optique que le 13 mars 1978, un comité formé des membres de la commission de surveillance et du conseil d'administration est invité à participer à une réunion avec les dirigeants de la Caisse populaire de Sainte-Bernadette pour discuter de la possibilité de créer un centre de services en commun.

Le développement de la ville de Lauzon et des centres urbains voisins se précipite et impose aux différentes instances du Mouvement Desjardins d'adapter leurs structures administratives et opérationnelles à l'évolution de la conjoncture locale et régionale. En effet, vers la fin des années 1970, le déploiement des activités industrielles et commerciales de Lauzon améliore sensiblement le mode de vie de la population lauzonnaise. La production industrielle semble atteindre l'apogée de sa croissance et offre plusieurs possibilités d'embauche aux différents groupes sociaux. Ces transformations d'ordre structurel sont à l'origine du déclin des activités commerciales de la rue Saint-Joseph et de leur développement sur d'autres axes de la ville de Lauzon.

Il est difficile de chercher la cause précise de ce déclin, car c'est plutôt un ensemble de facteurs qui a contribué à faire de la rue Saint-Joseph, autrefois si vivante, une artère où on ne fait que passer¹⁴⁰.

Parallèlement au déclin de la rue Saint-Joseph, le boulevard de la Rive-Sud devient l'axe principal du développement de Lauzon. C'est justement pour cette raison que, en novembre 1979, la Caisse populaire Desjardins de Lauzon

140. GIRAM, Les axes commerciaux de..., 1985, p. 73.

décide d'ouvrir un centre de services au centre commercial les Galeries du Vieux-Fort. Par cette initiative, la caisse veut adapter ses services aux défis que pose l'évolution de Lauzon.

En général, la croissance économique et l'expansion urbaine qui l'accompagne sont à l'origine de la progression remarquable des activités de la Caisse de Lauzon. Cette croissance et cette expansion exigent de l'institution qu'elle prenne des mesures afin d'améliorer ses relations avec les différentes instances du Mouvement Desjardins. Toutefois, elle doit avant tout renforcer ses propres structures internes, de façon à être à la hauteur des nouveaux défis qu'elle doit relever.

LA CAISSE AU DÉBUT DES ANNÉES 1980

Constatant que la caisse se développe rapidement, Louis-Robert Samson, qui veut laisser une nouvelle génération relever les défis qu'impose l'expansion des affaires de la caisse, démissionne de ses fonctions de président, mais demeure administrateur jusqu'au début de 1982. La caisse se prépare alors à entrer dans une nouvelle ère de son histoire. Ses dirigeants veulent diversifier les services qu'ils offrent à une clientèle nombreuse, tout en assurant aux sociétaires une meilleure qualité d'accueil et de service. Les administrateurs favorisent une communication saine et continue entre le personnel et les sociétaires, prouvant ainsi qu'une nouvelle culture d'entreprise est déjà en train de germer au sein de la caisse. Au cours des années 1980, cette nouvelle culture prendra de l'ampleur et marquera l'histoire contemporaine de la Caisse populaire Desjardins de Lauzon.

Dès le début des années 1980, la caisse a besoin d'une nouvelle équipe, à laquelle les dirigeants de la caisse font appel pour promouvoir l'évolution de la coopérative et porter le flambeau de sa prospérité et de l'épanouissement de ses affaires. Dans ce contexte, Gilles Fortin, dirigeant en poste depuis 1975, attire l'attention de ses collègues. Son expérience dans différents organismes, à tous les niveaux, même provincial, et son emploi à la Confédération des caisses populaires Desjardins de Québec, tout cela le désigne pour remplacer Louis-Robert Samson à la présidence de la caisse. Il est bon travailleur, au point où Ouzilleau dit regretter de ne pouvoir travailler sous sa présidence : « J'aurais aimé relever le défi de la caisse avec lui¹⁴¹. »

141. Entrevue réalisée avec M. Ouzilleau.

Lorsque Gilles Fortin est appelé à présider les destinées de la caisse, l'administration de celle-ci devient de plus en plus compliquée et demande plus de rigueur pour assurer sa réussite.

Conscient des défis qui attendent la coopérative, Fortin n'accepte pas facilement la responsabilité que les dirigeants de la caisse veulent lui confier. Étant au courant des conditions administratives défavorables au développement de la caisse, il tente d'imposer des conditions, que les dirigeants finissent par accepter après de longues discussions. De son propre aveu, Fortin veut créer une institution solide, prospère et capable d'aider la communauté lauzonnaise à se développer rapidement. Pour atteindre ses objectifs, il veut avoir suffisamment de pouvoirs pour orienter le développement de la caisse de façon à la transformer en une institution liée à son milieu. La confiance qu'ils ont en lui amène les dirigeants de la caisse à accepter ses conditions.

Gilles Fortin choisit immédiatement une équipe jeune et dynamique, qui doit l'aider à assurer l'expansion et la croissance des affaires de la caisse. Dans cette optique, il convoque un autre jeune à la direction, Jean Pelletier. Ce dernier a été comptable dans une banque commerciale, puis chef d'équipe à la Caisse populaire de Lévis, où il a découvert les faiblesses administratives et culturelles susceptibles d'empêcher l'épanouissement d'une caisse populaire. Plein d'énergie, Pelletier n'attend que l'occasion de mettre son potentiel au service du Mouvement Desjardins, occasion qui ne tarde pas à venir, puisqu'il est appelé à collaborer avec Gilles Fortin, d'abord pour diriger les affaires du crédit à la Caisse populaire de Lauzon, puis pour assumer la direction générale de cette coopérative.

Gilles Fortin et Jean Pelletier parviennent, en peu de temps, à donner à la Caisse populaire Desjardins de Lauzon une place de choix dans le Mouvement Desjardins. Tous les deux mènent cette institution vers une grande réussite.

Cette jeune équipe commence par créer une atmosphère de travail agréable, favorisant la réalisation de résultats spectaculaires. Elle tente constamment d'adapter les services de la Caisse populaire de Lauzon aux besoins de ses membres et met l'accent sur l'efficacité de ses structures et son engagement social.

Malgré les transformations qu'impose l'évolution technologique dans la gestion d'une coopérative, cette nouvelle équipe constate que l'informatisation de certains services ne peut jamais remplacer le contact humain entre les employés et les sociétaires. Le dialogue, maître mot de la période, permet ainsi

de créer une atmosphère de transparence favorable à la nouvelle culture d'entreprise trouvant ses origines dans les principes de la coopération et de l'entraide qui aident la caisse à s'assurer d'une ouverture pertinente sur ses partenaires socioéconomiques. Ainsi, les années 1984-1985 ouvrent sur un slogan stimulant: «La Caisse populaire Desjardins de Lauzon à l'écoute des besoins de son milieu». Pour concrétiser ce choix, les jeunes dirigeants de la caisse mènent un important sondage auprès des sociétaires et des familles de Lauzon pour mieux connaître leurs intérêts et fixer les objectifs de développement de la caisse. En 1985, la caisse choisit, dans la même perspective, un autre thème qui reflète son dynamisme: «Votre caisse, présente dans son milieu». Il faut souligner que cette présence prend plusieurs formes, puisque la caisse contribue à presque toutes les activités sociales, culturelles et sportives de Lauzon.

Vers la fin des années 1980, les activités du chantier maritime Davie connaissent un ralentissement dramatique et ses ouvriers subissent des pertes d'emplois. Du moment où plusieurs d'entre eux voient leurs primes d'assurance-chômage arriver à échéance, les dirigeants de la caisse décident de se montrer plus flexibles vis-à-vis des ouvriers au chômage qui ont des difficultés à rembourser leurs dettes. Ces arrangements sont susceptibles de promouvoir les principes de base de la coopération dans le domaine du crédit et de l'épargne. Les dirigeants veulent ainsi rester fidèles aux relations privilégiées que la caisse a toujours entretenues avec les classes ouvrières du milieu. Cette attitude permet, en fin de compte, à la caisse de maintenir sa place de choix dans la vie lauzonnaise, place qui est renforcée par l'adoption de plusieurs mesures permettant à la coopérative de s'affirmer comme une institution d'avant-garde, au service du bien-être de la collectivité. Plusieurs dons sont alors accordés aux organismes sociaux qui désirent participer aux différentes activités locales, comme le golf, la natation, etc. De plus, la caisse participe efficacement à la construction de plusieurs établissements sociaux ou sportifs: piscines, aré纳斯, centres de ski, etc.

L'implication de la caisse dans la vie quotidienne de Lauzon s'accompagne d'une amélioration de ses équipements de travail. Depuis le début des années 1980, elle acquiert des instruments de microinformatique plus développés et ouvre, en 1987, un guichet automatique permettant d'offrir de meilleurs services à ses sociétaires. L'appui technologique est conçu comme un moyen pertinent d'élargir et de diversifier les facilités de service à une clientèle nombreuse et variée.

Les dirigeants de la Caisse populaire de Lauzon réussissent à promouvoir le caractère coopératif de l'institution. Ils s'assurent de son implication auprès des secteurs économiques et sociaux dont dépend la prospérité de toute la collectivité. Ils entreprennent des études et des consultations régulières afin que les prises des décisions permettent de mieux intégrer cette coopérative à la ville de Lauzon. Les administrateurs de la caisse sont largement influencés par l'évolution de leur ville, aussi bien que par les transformations internes de l'institution.

LA FUSION AVEC LA CAISSE POPULAIRE DE SAINTE-BERNADETTE

Fondée au début des années 1950, la Caisse populaire de Sainte-Bernadette devait servir une large partie de la population de Lauzon. Tout au long de son histoire, cette coopérative d'épargne et de crédit contribuera à animer les principes de la coopération et permettra, en même temps, à un nombre important de bénévoles et de dirigeants de promouvoir les intérêts du Mouvement Desjardins sur la Rive-Sud de Québec.

En 1986, quinze employés assurent la gestion et le fonctionnement de la Caisse populaire de Sainte-Bernadette, avec un budget de 230 733 \$ cette année-là, contre 219 449 \$ l'année précédente. La Caisse de Sainte-Bernadette accorde des prêts d'un montant total de 3 054 572 \$, en 1986, dont 749 600 \$ en prêts hypothécaires.

Depuis le début des années 1980, la Caisse populaire de Lauzon et celle de Sainte-Bernadette partagent le même marché, puisqu'elles sont actives dans la même municipalité. Au moment de la fusion, le marché traditionnel de la Caisse populaire de Lauzon est délimité à l'est par la côte Gilmour et les rues Létourneau, Louis-Philippe-Ruel et Caron, au sud par la voie de chemin de fer, les rues Paquet, Mgr Bourget et Champagnat, et par les limites de Lévis, à l'ouest par les rues Saint-Georges, Saint-Amable et Saint-Gilbert et par la voie du chemin de fer, et au nord par le fleuve Saint-Laurent.

Ce territoire constitue le marché traditionnel de la Caisse populaire Desjardins de Lauzon. Ce marché en développement lui confère une grande influence sur un large territoire, délimité au nord par la voie de chemin de fer, à l'ouest par les rues Paquet, Mgr Bourget et Champagnat et par les limites de Lévis, et au sud et à l'est par les limites de Lauzon.

Le marché de la Caisse populaire de Lauzon renferme la partie économiquement la plus dynamique de la ville, un secteur qui connaît un développement résidentiel spectaculaire et offre aux nouveaux arrivants de meilleures conditions de vie. De même, le développement de cette partie de la ville représente de grandes occasions d'affaires de la caisse.

En parallèle, le territoire de la Caisse populaire de Sainte-Bernadette est limité par le fleuve au nord, la côte Gilmour et les rues Létourneau, Louis-Philippe-Ruel et Caron à l'ouest, la voie du chemin de fer et la route 132 au sud, et les limites de Lauzon à l'est.

Le territoire de la Caisse populaire Desjardins de Lauzon et celui de la Caisse populaire de Sainte-Bernadette présentent des caractéristiques qui encouragent la fusion des deux coopératives. Leurs clientèles, en 1986, regroupent respectivement 5 060 et 5 560 personnes, pour un total de 10 620 membres. Par ailleurs, le taux de pénétration de la Caisse de Lauzon dans le territoire de la Caisse de Sainte-Bernadette est de 48 % de l'ensemble de la population.

En 1986, la Caisse populaire Desjardins de Lauzon demande à la Fédération des caisses populaires de Québec de procéder à une étude de ses besoins immobiliers pour déterminer les procédures devant présider au réaménagement de son centre de services des Galeries du Vieux-Fort. L'intention sous-jacente est de donner à ce centre de services une envergure suffisante pour répondre adéquatement aux besoins d'une clientèle en pleine croissance.

En collaboration avec la Fédération et la Confédération des caisses Populaires, la Caisse de Lauzon entreprend l'étude de son territoire, incluant le territoire traditionnel de la Caisse populaire de Sainte-Bernadette. Dès la fin de 1986, les résultats de cette étude montrent l'importance d'un regroupement éventuel des deux coopératives. Sans plus tarder, les dirigeants des deux caisses mettent sur pied une commission conjointe, dont l'objectif premier est d'analyser les avantages et les modalités d'une éventuelle fusion.

En 1987, le projet de fusion connaît une évolution rapide. Les dirigeants des deux coopératives parviennent à convaincre leurs sociétaires respectifs de l'utilité et de l'importance d'une seule caisse populaire sur le territoire de Lauzon. Pendant l'été 1987, la fusion des deux caisses populaires constitue le fait marquant de la vie lauzonnaise, et les membres dirigeants de la Caisse populaire Desjardins de Lauzon essaient de convaincre la population des apports et des avantages d'une seule caisse sur l'ensemble du territoire. C'est

ce qui ressort du discours du président de la caisse devant l'assemblée des sociétaires, à l'occasion de la fusion :

Dans le souci de bien gérer les affaires de notre caisse et de mieux servir notre marché, nous avons procédé, depuis un certain nombre de mois, à l'étude de différents scénarios d'avenir. Avec le concours des spécialistes de la Fédération des caisses populaires Desjardins de Québec, nous avons scruté le portrait de notre situation actuelle dans le marché où nous œuvrons et nous avons abouti à la conclusion qu'il serait éventuellement profitable de mettre de l'avant un projet de regroupement des deux caisses opérant sur le territoire de Lauzon¹⁴².

Effectivement, le 12 décembre 1987 le ministre délégué aux Finances et à la Privatisation approuve, après avoir pris avis de l'inspecteur général des institutions financières, la requête des deux caisses. Cette requête stipule que la nouvelle institution s'appellera la Caisse populaire Desjardins de Lauzon. Son siège social sera situé dans la circonscription électorale de Lévis, et la caisse sera affiliée à la Fédération des caisses populaires Desjardins de Québec.

L'organisation de la nouvelle institution n'est pas facile à réaliser, car les dirigeants de la caisse veulent ajuster son fonctionnement aux transformations survenues, tant au niveau de son territoire qu'au niveau de sa clientèle et de son chiffre d'affaires. La nouvelle caisse doit en outre s'adapter à l'évolution des ressources humaines et technologiques.

UN NOUVEAU SIÈGE SOCIAL POUR LA CAISSE EN 1987

La nouvelle institution accorde plus d'importance au marché des prêts destinés aux secteurs résidentiels du grand Lauzon. Pour encourager les prêts hypothécaires, elle accorde une subvention de 500 \$ pour le financement des nouvelles propriétés. Lors du premier bilan après la fusion, ces prêts hypothécaires se chiffrent à 23 millions de dollars, contre 26 millions en prêts commerciaux.

142. Gilles Fortin, Discours devant l'assemblée générale de la caisse, à l'occasion de la fusion avec la Caisse populaire de Sainte-Bernadette.

Rappelons que les dirigeants de la Caisse populaire Desjardins de Lauzon avaient prévu l'expansion de leur institution depuis le début des années 1980 et avaient commencé à réfléchir aux possibilités d'aménager dans un grand local. Ce rêve ne se réalisera que vers le début de 1987. Le 15 mai de cette année-là, après plusieurs séances d'études, la caisse ouvre son nouveau siège social aux Galeries du Vieux-Fort. Le choix de cet endroit n'est pas certainement dû au hasard, car les administrateurs veulent que leur institution demeure le noyau financier de Lauzon et occupe, en conséquence, un local stratégique.

Après la fusion des deux caisses populaires du territoire de Lauzon, la nouvelle institution offre sans doute de meilleurs services à une clientèle toujours en progression. Elle fait partie des institutions qui ouvrent leurs portes le samedi, alors que la nouvelle Caisse populaire de Lauzon et la Caisse populaire de Lévis s'entendent pour offrir à leur clientèle les mêmes heures d'ouverture, y compris le samedi. Cependant, au mois de novembre 1989, prenant en considération la faible fréquentation de la caisse ce jour-là, le directeur, Alfred Sundström, après consultation du conseil d'administration, annonce que la coopérative n'ouvrira plus le samedi pour permettre à la caisse de contrôler ses dépenses et de rentabiliser ses heures d'ouverture. En contrepartie, les dirigeants de la coopérative décident d'installer un autre guichet automatique.

Malheureusement, la fermeture de la caisse le samedi a des répercussions négatives pour les Galeries du Vieux-Fort, et les réactions des membres de la caisse ne tardent pas à se manifester. L'Association des marchands et professionnels des Galeries du Vieux-Fort demande aux dirigeants de la caisse populaire de «reconsidérer la décision de fermer la caisse les samedis¹⁴³», mais ceux-ci tardent à donner suite. Quelques mois plus tard, les marchands présentent une seconde demande aux dirigeants de la caisse, les obligeant cette fois à porter le problème devant l'assemblée générale, qui décide, finalement, de ne pas ouvrir les portes de la caisse le samedi.

143. L'Association des marchands et des professionnels des Galeries du Vieux-Fort, au directeur de la caisse.

LA COOPÉRATION COMME OUTIL D'EFFICACITÉ ET D'ORGANISATION

Depuis la fin des années 1980, la Caisse populaire Desjardins de Lauzon, avec les autres caisses de son milieu, adopte la coopération comme moyen efficace de répondre aux exigences des nouvelles transformations conjoncturelles. Elle est à la recherche de stratégies pouvant favoriser le développement de ses affaires. Dans le cadre de cette « intercoopération », les caisses populaires de la Cité Desjardins¹⁴⁴ adoptent une charte stipulant que le respect mutuel et l'intercoopération constituent les fondements de leurs relations. Le nouvel esprit qui anime cette intercoopération impose des politiques permettant à chaque caisse d'aller au-delà de son marché traditionnel pour rejoindre ses sociétaires partout sur la Rive-Sud.

Le 25 mai 1991, l'inspecteur général des institutions financières, Jean-Marie Bouchard, délivre à la Caisse populaire Desjardins de Lauzon, en vertu de la *Loi sur les caisses d'épargne et de crédit*, un certificat de modification de ses statuts lui permettant de déménager son siège social, situé à Lauzon, dans la circonscription électorale de Lévis et relevant du district judiciaire de Québec. Cette évolution rejoint, en fin de compte, la volonté des dirigeants de la caisse, qui désirent que leur coopérative serve ses clients, quelle que soit leur appartenance territoriale. Ainsi, chaque fois que les affaires de la caisse se développent, une initiative législative semble élargir le champ d'intervention de la coopérative. Ses dirigeants sont donc en mesure de prévoir les différents changements dans leur milieu et peuvent y faire face.

Au début des années 1990, la Caisse populaire Desjardins de Lauzon se distingue par son organisation administrative. Ses capacités financières et techniques semblent essentielles à la croissance aussi bien des entreprises de grande importance, qui peuvent favoriser la prospérité et le développement de la ville de Lauzon, que des petites entreprises familiales. Qu'il suffise de rappeler qu'en 1991 les prêts de la caisse totalisent 71 653 321 \$, dont 26 934 804 \$ en crédits destinés aux entreprises, pour illustrer la participation de la coopérative au développement des entreprises de Lauzon¹⁴⁵.

144. Les caisses populaires de la Cité Desjardins étaient : la Caisse populaire de Lévis, la Caisse populaire de Lauzon, la Caisse populaire de Bienville, la Caisse populaire de Sainte-Bernadette et la Caisse populaire de Christ-Roy.

145. Rapport annuel, 1991, p. 5.

Pour participer au renforcement du dispositif de la caisse dans la vie socioéconomique de Lauzon, ses dirigeants accordent une grande importance au patrimoine culturel de la ville et participent, à titre d'exemple, à l'achat d'un vieil avion O15, qu'ils proposent comme monument historique reflétant l'attachement de l'institution au passé glorieux de tous les Québécois. Aujourd'hui, cet avion militaire constitue un élément du paysage touristique de la ville.

Toujours au début des années 1990, plusieurs changements surviennent dans l'administration de la coopérative. En 1991, Alfred Sundström prend sa retraite, et Jean Pelletier, qui occupait jusqu'alors le poste de directeur au secteur conseil aux particuliers et aux entreprises, devient directeur général de la Caisse populaire Desjardins de Lauzon. Les dirigeants lui confient aussitôt la mission de développer l'utilisation de l'informatique au sein de la coopérative et de renforcer son organisation administrative.

Jean Pelletier s'implique alors dans la gestion de la caisse, entouré d'une équipe dynamique, formée d'une secrétaire, Diane Bégin, et des directeurs suivants : Francis Labonté au service administratif, Sylvie Macomeau au service courant, Jean-Louis Dorval au service conseil aux particuliers et Richard Forgues au service conseil aux entreprises. Soutenue par la confiance des membres du conseil d'administration, du conseil de surveillance et de la commission de crédit, l'équipe que préside Jean Pelletier mène la Caisse populaire Desjardins de Lauzon à une belle réussite, qui lui vaudra le titre de Caisse-vitrine de la Fédération des caisses populaires de Québec.

VERS UNE INSTITUTION FINANCIÈRE PLUS PROSPÈRE

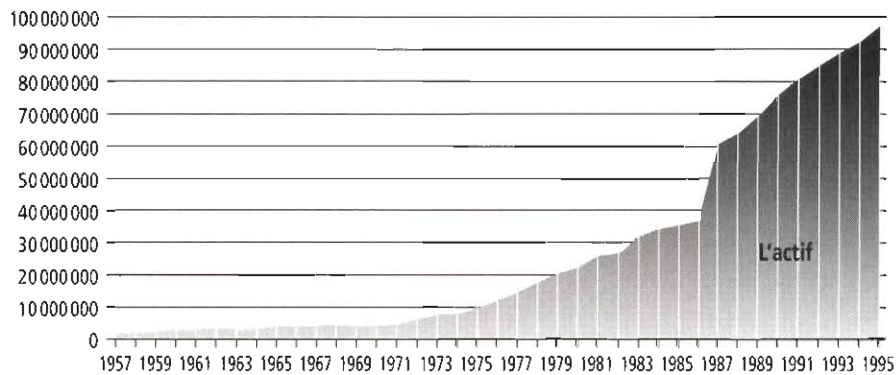
Bien que les revenus de la caisse occupent, depuis le début des années 1960, une place de plus en plus importante, par rapport à son actif, ce n'est qu'en 1987 que l'évolution de ces revenus devient un fait saillant. La fusion des Caisses populaires de Lauzon et de Sainte-Bernadette donne naissance à une institution forte qui peut, par ses moyens financiers, intervenir plus activement dans le financement des principaux secteurs économiques de Lauzon. Grâce à son fonctionnement coopératif, elle est mieux placée pour aider la collectivité à surmonter les difficultés qu'elle vit. Pourtant, l'administration de la caisse connaît plusieurs faiblesses, qui poussent les dirigeants de la Fédération des caisses populaires à intervenir auprès des administrateurs de l'institution pour les inciter à reconsidérer leur politique concernant l'actif de la coopérative.

La figure 14, qui illustre l'évolution de l'actif de la caisse entre 1957 et 1995, montre trois grandes périodes. La première s'étend entre 1957 et le début des années 1970 et indique que l'actif de la coopérative demeure presque stable, n'augmentant que de façon minime comparativement à la période suivante. En effet, l'actif passe de 1 655 280 \$ en 1957 à 2 694 230 \$ en 1962 et à 4 414 600 \$ en 1967.

Dès le début des années 1970, la caisse entre dans une nouvelle ère de son histoire puisque, forte d'un actif important, elle est plus que jamais disposée à participer au renouveau de son milieu. Ainsi, la deuxième période, qui se poursuivra jusqu'à 1987, voit l'actif de la caisse passer de 7 515 653 \$ en 1973 à 20 209 980 \$ en 1979 et à 36 753 061 \$ en 1986. L'année suivante, après la fusion avec la Caisse populaire de Sainte-Bernadette, l'actif connaît une augmentation spectaculaire passant à 61 143 615 \$.

La troisième période s'étend de la fin des années 1980 aux années 1990. On constate donc que l'évolution de l'actif connaît un rythme accéléré après la fusion de la Caisse populaire de Lauzon et de celle de Sainte-Bernadette, qui élargit le champ d'action de la coopérative et diversifie les partenaires avec lesquels on commence à développer de nouvelles perspectives économiques et financières.

Figure 14
Évolution de l'actif de la Caisse populaire Desjardins de Lauzon
entre 1957 et 1995 (en \$)



Données tirées des rapports annuels de la caisse

En fait, à la suite de la fusion, l'actif de la Caisse populaire Desjardins de Lauzon augmente soudainement de 24 390 554 \$, alors que l'actif seul de la Caisse populaire de Sainte-Bernadette est, en 1986, de 11 646 763 \$. L'augmentation de l'actif de la nouvelle coopérative et ses répercussions sur l'enracinement de l'institution dans son milieu fournissent une preuve irréfutable à tous ceux qui ne voient dans la fusion des deux caisses qu'une concentration de capitaux. Et certains sociétaires de la Caisse populaire de Sainte-Bernadette ne comprennent pas les avantages de cette fusion: «Que la Caisse populaire Desjardins de Lauzon veuille grandir, c'est leur affaire. Pourquoi donc essayer de nous intégrer à leurs problèmes de croissance. Leurs pressions nous déplaisent¹⁴⁶. »

Malgré les appréhensions de ces sociétaires hostiles à la fusion des deux caisses populaires, l'actif de la nouvelle institution s'accroît rapidement, passant de 61 143 615 \$ en 1987 à 69 321 405 \$ en 1989 et à 80 743 300 \$ en 1991.

Parallèlement à la croissance de son actif, les revenus de la caisse connaissent une augmentation semblable. Les revenus d'intérêt sont ainsi de 5 839 683 \$ en 1988 et passent à 8 380 623 \$ en 1990, pour revenir à 7 137 769 \$ en 1993 et remonter à 7 980 221 \$ en 1995.

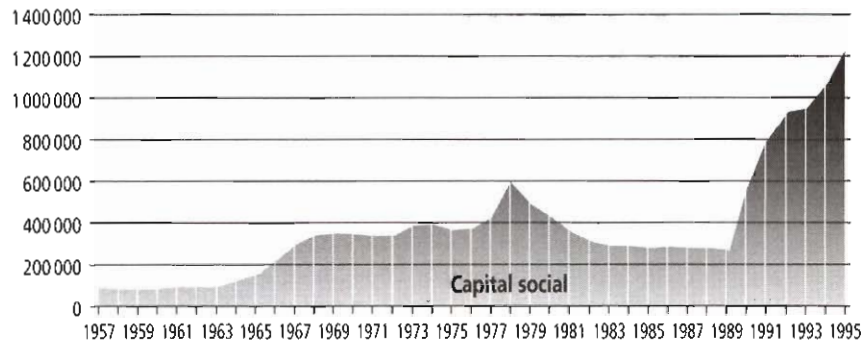
La croissance de l'actif et ses contributions au développement des revenus de la caisse expliquent amplement l'envergure que prend la coopérative d'épargne et de crédit à la fin des années 1980 et au début des années 1990. Cette envergure apparaît clairement en examinant l'évolution du capital social de la caisse.

La figure 15 montre que le capital social de la caisse ne cesse de s'accroître, et cela, malgré la faible chute qu'il connaît entre 1978 et 1989. Évidemment, le rythme d'évolution de ce capital varie d'une période à l'autre, et même d'une année à l'autre, suivant l'importance des efforts que fournissent les dirigeants de la caisse et suivant les fluctuations de la conjoncture locale et régionale.

En effet, depuis le début des années 1960, les taux de croissance du capital social se distinguent par deux caractéristiques essentielles. D'une part, devenant plus variables et reflétant l'instabilité des relations de la caisse avec son milieu, ils ne cessent d'enregistrer des fluctuations importantes. La reprise, en 1989, peut s'expliquer par plusieurs facteurs. D'abord, depuis la

146. Un groupe de sociétaires de la Caisse populaire de Sainte-Bernadette, Communiqué public, le 25 août 1987.

Figure 15
Évolution du capital social de la Caisse populaire Desjardins de Lauzon
entre 1957 et 1995 (en \$)



Données tirées des rapports annuels de la caisse

fusion avec la Caisse de Sainte-Bernadette, la coopérative ne cesse de se développer, et cela, contrairement aux attentes. Même les dirigeants prévoyaient une chute des affaires de la nouvelle caisse dans les années suivant la fusion. Le développement des affaires de la coopérative étonne donc tout le monde. Ainsi, commentant le rapport annuel de l'exercice de 1989, le président de la caisse dira :

L'exercice 1988-1989 aura déjoué les prévisions effectuées lors de la fusion de notre caisse. On avait prévu un déficit pour les cinq prochaines années après la fusion, alors que nous avons atteint dès cette année la somme de 217 601 \$ de trop-perçus¹⁴⁷.

D'autre part, à partir de 1989 la structure du capital social montre qu'il est constitué de trois types de parts : les parts sociales, les parts de qualification¹⁴⁸ et les parts permanentes¹⁴⁹.

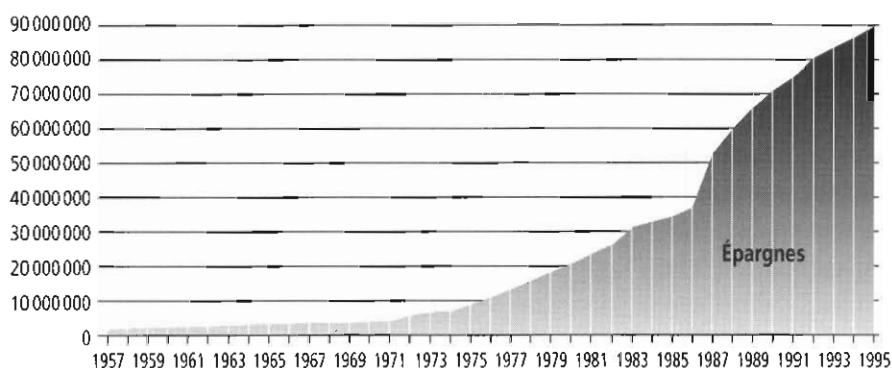
147. Rapport annuel, 1989, p. 3.

148. La caisse peut émettre un nombre illimité de parts de qualification d'une valeur nominale de 5 \$, remboursables à vue. Cependant, chaque membre ne détient qu'un seul droit de vote, peu importe le nombre de ses parts de qualification.

149. Ce sont des parts déterminées par les statuts internes de la caisse et qui sont d'une valeur nominale de 10 \$. Ces parts ne confèrent aucun droit de vote. Leur taux d'intérêt est déterminé par l'assemblée générale.

La caisse devient donc une institution de grande envergure et couvre un territoire autrefois partagé avec la Caisse populaire de Sainte-Bernadette. Le nombre de sociétaires augmente sensiblement. Les différents services qu'offre la coopérative à ses sociétaires, surtout durant les grandes crises économiques, sont susceptibles d'inciter les Lauzonnais à y déposer leurs épargnes (voir figure 16). Les différents comptes ouverts aux sociétaires offrent de multiples possibilités à ceux qui veulent confier leurs épargnes à la coopérative. La caisse peut, en effet, accepter leurs dépôts sous différentes formes : les dépôts à vue, à terme, d'épargne stable, et tout cela, à des taux d'intérêt concurrentiels.

Figure 16
Évolution des dépôts des sociétaires de la Caisse populaire Desjardins de Lauzon entre 1957 et 1995 (en \$)



Données tirées des rapports annuels de la caisse

En général, on constate que les taux d'intérêt qu'offre la caisse, les divers moyens de propagande et les différentes formes de dépôt sont des facteurs qui permettent à la caisse d'accroître de façon constante les épargnes déposées. Les dépôts des sociétaires peuvent prendre de multiples formes : les comptes d'épargne avec opérations, les comptes en devises américaines, les comptes profit jeunesse Desjardins (destinés à la clientèle de moins de 21 ans), les comptes à rendement croissant Desjardins, les comptes à haut rendement, l'épargne stable, l'épargne à intérêt quotidien, l'épargne systématique Desjardins, l'épargne habitation, l'épargne à terme, l'épargne retraite (REER), le fonds enregistré de revenu de retraite (FERR), les comptes de retraite immobilisés (CRI), le fonds de revenu viager (FRV), les fonds de placements et le régime enregistré d'épargne-études (REEE).

De plus, la Caisse populaire Desjardins de Lauzon accorde des taux d'intérêt qui semblent concurrentiels. Encouragés par ces différentes possibilités et par des taux d'intérêt plus élevés, les sociétaires donnent plus d'importance à leurs dépôts, qui connaissent, comme le montre la figure 16, une croissance continue entre la fin des années 1950 et 1995.

À partir de 1987, lorsque les dépôts des sociétaires sont de 52 212 994 \$, on assiste à une croissance jamais égalée, puisque ces dépôts passent de 59 031 264 \$ en 1988 à 69 546 181 \$ en 1990, pour atteindre 85 212 526 \$ en 1995. Lorsque la coopérative a des moyens financiers plus importants, ses dirigeants songent à les investir dans la promotion d'activités et de secteurs prioritaires. L'ampleur de ces investissements apparaît dans l'examen de l'évolution des prêts de la coopérative.

Depuis la fin des années 1960, les activités économiques de Lauzon connaissent un développement important et ont un impact sur le secteur commercial. Les chantiers maritimes enregistrent des fluctuations permettant d'accroître leur productivité, car, « avec la création, en 1956, d'une division de génie industriel, la Davie Shipbuilding renforce sa position concurrentielle face aux chantiers canadiens, américains et européens et aux entreprises du tiers monde¹⁵⁰ ». Au début des années 1970, cette compagnie obtient un contrat important, permettant de créer environ 2 500 emplois par année pendant trois ans¹⁵¹. Tout au long des années 1970, elle continue d'attirer l'attention des industriels et des gens du milieu.

Parallèlement à l'évolution industrielle de Lauzon, on assiste à l'ouverture de plusieurs places commerciales. Après Place Mont-Marie, en 1973, c'est l'ouverture de Place Kennedy et de Place Tanguay, puis, en 1974, c'est l'inauguration des Galeries Chagnon, centre commercial de type régional, et, en 1979, des Galeries du Vieux-Fort¹⁵².

La Caisse populaire Desjardins de Lauzon tente de suivre l'évolution de son milieu. Les fonds que les sociétaires lui confient sous forme de parts sociales ou d'épargne sont investis dans des prêts. Ainsi, les prêts que la coopérative accorde à ses sociétaires deviennent de plus en plus importants.

150. Roch Samson, dir., *op. cit.*, p. 582.

151. *Ibid.*

152. GIRAM, *op. cit.*, p. 26.

Face aux différentes transformations locales et régionales, les habitudes de consommation changent et poussent les dirigeants de la caisse à se préparer davantage pour subvenir à des besoins de base, mais aussi pour des besoins dits de luxe : voyages, vacances, télévisions, voitures, etc. La caisse, qui est constamment à l'écoute de son milieu, s'adapte facilement à la pression de la demande à la consommation. Plusieurs témoignages confirment que les normes suivant lesquelles la commission de crédit accorde des prêts changent rapidement. On ne prête plus à un sociétaire parce qu'il est issu d'une famille connue pour son honnêteté, mais parce qu'il dispose des moyens d'honorer ses dettes.

Les dirigeants s'adaptent donc facilement aux comportements qu'impose l'économie de marché en développement. Non seulement favorisent-ils les prêts qui sont plus rentables pour la coopérative, mais ils vont jusqu'à poursuivre tout sociétaire qui ne peut pas rembourser ses dettes. Par exemple, en octobre 1964, la caisse charge un avocat de poursuivre un emprunteur qui ne respecte pas ses engagements. Quand l'avocat de la caisse gagne la cause, les dirigeants avertissent l'emprunteur et laissent la loi suivre son cours. Ils autorisent le gérant à représenter la caisse lors de la vente de la propriété avec droit de participer à l'enchère. En décidant de poursuivre cet emprunteur devant le tribunal, les dirigeants de la caisse veulent donner un exemple aux mauvais emprunteurs.

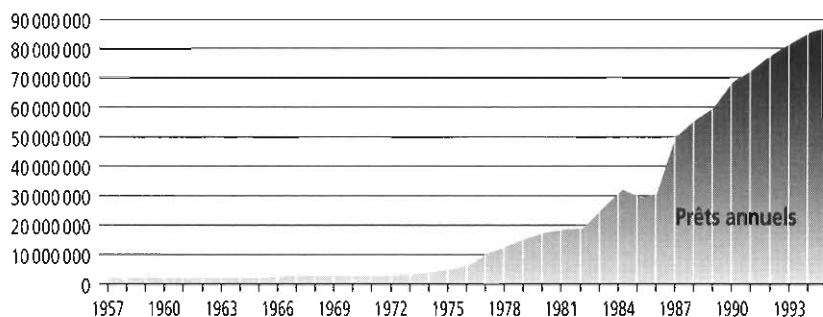
Cet exemple n'est pourtant pas un cas isolé, alors que les dirigeants veulent mettre fin à un type de comportement de plus en plus répandu et embarrassant pour la coopérative. Ils montrent ainsi qu'une caisse populaire, bien qu'elle demeure au service de la collectivité, ne diffère guère des banques commerciales quand il s'agit pour le sociétaire d'honorer ses engagements. Elle n'est pas un organisme de charité.

La Caisse populaire Desjardins de Lauzon aide au développement de la ville par les prêts qu'elle accorde à différentes catégories de citoyens. En 1966, elle adhère au plan du prêt d'honneur de la société Saint-Jean-Baptiste du Québec. Cette dernière a pour principal objectif, avec ce plan, de venir en aide aux étudiants et étudiantes d'origine québécoise et de langue française dépourvus de moyens financiers. Pourtant, les dirigeants sont conscients qu'une caisse populaire ne peut se livrer à des activités de charité et demandent, lors de l'assemblée générale du 10 janvier 1966, que les bénéficiaires de cette aide se conforment « aux clauses telles que stipulées dans un acte de gage étant soumis et lu à la présente assemblée ». Ils veulent s'assurer que tous les bénéficiaires de ces prêts seront capables de rembourser leurs dettes. On

constate donc que la Caisse populaire Desjardins de Lauzon contribue efficacement à plusieurs projets de grande envergure, et cela, sans nuire à sa propre prospérité.

En général, il semble que les prêts que la caisse accorde, pendant les années 1960, pour différentes raisons demeurent moins importants que l'actif de la coopérative, et même que son capital social et l'épargne des sociétaires. Ce n'est qu'à partir des années 1970 que les prêts vont connaître une croissance importante. Progressant rapidement, ils passent alors de 17444 24\$ en 1963 à 3451448\$ en 1973, puis bondissent à 23804540\$ en 1983 et à 80763697\$ en 1993 (voir figure 17).

Figure 17
Évolution des prêts accordés par la Caisse populaire Desjardins de Lauzon entre 1957 et 1995 (en \$)



Données tirées des rapports annuels de la caisse

Par ailleurs, depuis le début des années 1980, la caisse réserve une grande partie de ses prêts à la clientèle des entreprises. Par son poids socioéconomique, cette catégorie de clients occupe une place fort importante dans la vie économique et financière de Lauzon. La caisse les conçoit comme des agents économiques pouvant participer à l'amélioration de la situation des classes défavorisées, en créant plusieurs occasions d'emplois.

Plusieurs témoignages affirment que la commission de crédit donne à une large population raison d'être fière de posséder une institution ayant accompagné l'évolution de la collectivité depuis presque un siècle.

Bien que cette coopérative d'épargne et de crédit enregistre une progression constante, la croissance de ses affaires ne se déroule jamais sans heurts.

La demande des sociétaires, qui devient de plus en plus importante, pousse les dirigeants à donner la priorité aux affaires plus rentables, ce qui les oblige parfois à privilégier certaines catégories de clientèles et à en négliger d'autres.

Dans ce contexte, le caractère coopératif de la caisse constitue une question épineuse, que les dirigeants doivent prendre en considération non seulement pour être plus proches des soucis du milieu, mais aussi, comme pour toutes les autres institutions financières, pour réaliser des surplus. À cette fin, les dirigeants de la caisse s'intéressent davantage aux prêts destinés aux entreprises, mais sans négliger les prêts aux particuliers.

Parallèlement à l'implication de la caisse dans son milieu socioéconomique, la philosophie de la commission de crédit connaît une transformation importante. Ses activités se réduisent sensiblement. Depuis le début des années 1980, elle ne joue qu'un rôle consultatif restreint. Le témoignage d'un ancien commissaire de crédit, Roger Dumont, nous replace dans cette réalité : « Avant, c'était nous qui cuisinions le business, aujourd'hui, ça nous arrive tout cuit¹⁵³. » Cela veut donc dire un important recul du rôle des dirigeants de la commission de crédit, lesquels n'ont plus de pouvoir effectif.

La transformation du rôle de la commission de crédit est le résultat d'une longue acclimatation de la caisse au développement de Lauzon. Dès le début des années 1980, les dirigeants de la caisse s'engagent dans une réorganisation des activités de prêts et de tout le fonctionnement de la caisse. Dans ce contexte, ils embauchent des collaborateurs, à qui ils assignent la tâche d'aider les commissaires de crédit dans leurs fonctions. Cela leur permet de répondre avec plus d'efficacité et de rapidité à des besoins de plus en plus considérables et diversifiés. Ayant une formation universitaire et professionnelle pertinente, ces employés se trouvent déjà au fait des nouveaux rouages et des activités du crédit. Ce qui leur permet, à bon escient et sans courir de risques, de distribuer plus de crédit. Leur travail diminue d'autant les charges des commissaires de crédit : « Pendant les années soixante, la commission de crédit se réunissait une fois par semaine ; aujourd'hui, elle se réunit une fois toutes les trois semaines¹⁵⁴. »

153. Entrevue réalisée par l'auteur dans le cadre de ce travail.

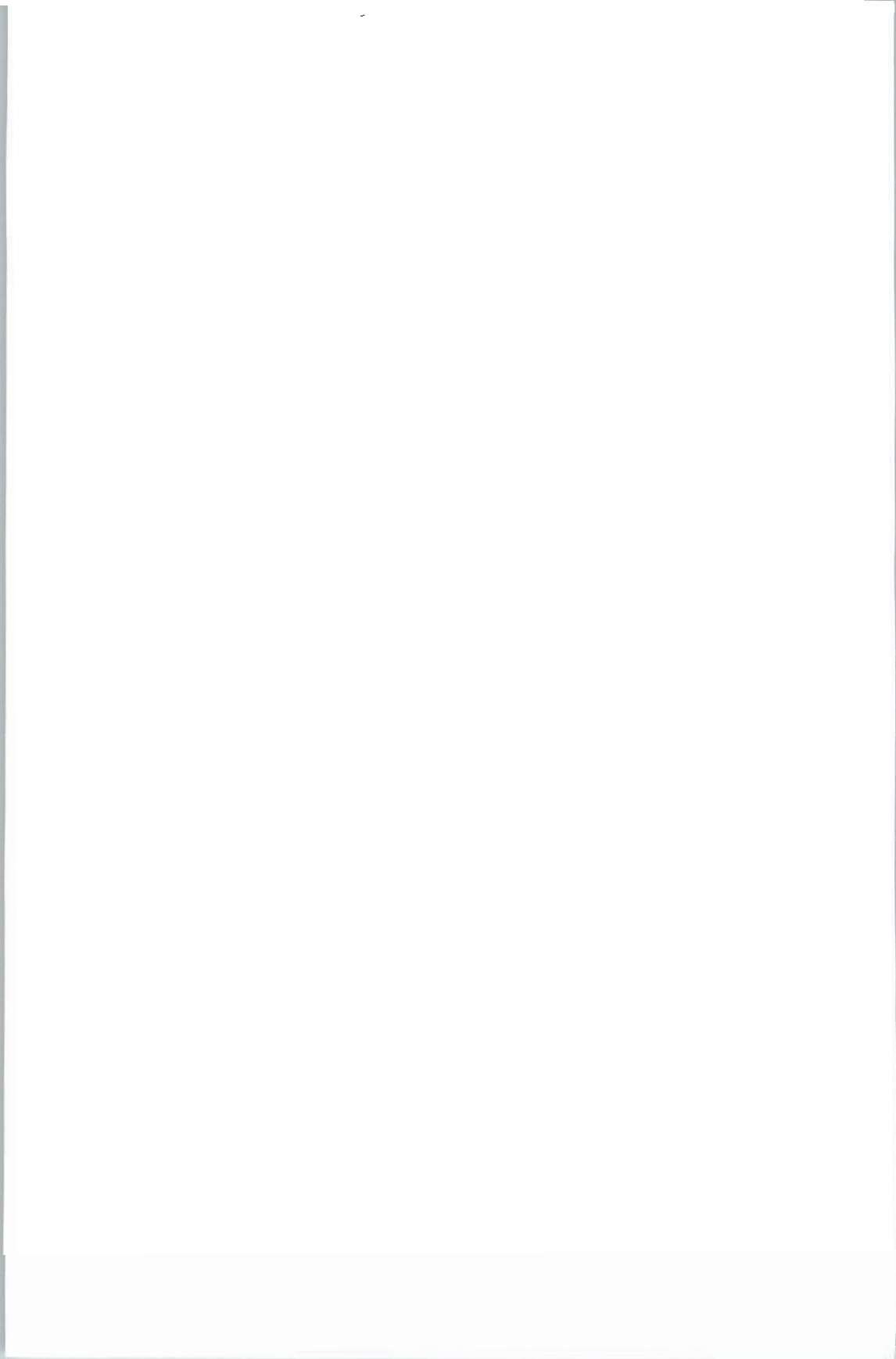
154. *Ibid.*

D'autre part, la commission de crédit accordait auparavant plus d'importance à l'appartenance sociale de l'emprunteur. La réputation de sa famille était un critère primordial sur lequel la commission de crédit fondait ses décisions. Or, si l'on tient compte du progrès économique et social, on constate une transformation graduelle des relations de la caisse avec ses partenaires. L'appartenance sociale et familiale de l'emprunteur cède ainsi la place à d'autres critères. La susceptibilité de réussite du projet de l'emprunteur est désormais le critère majeur sur lequel se fonde la décision des conseillers de crédit.

S'ajoutent à cela l'évolution technologique et la modernisation des méthodes de travail, qui semblent aussi avoir entraîné des transformations dans les critères de distribution des crédits. Les recours aux prêts connaissent, à leur tour, une évolution importante. Tandis qu'à la fin des années 1960, les prêts sont destinés principalement à subvenir à des besoins essentiels comme l'acquisition d'un logement ou le paiement de dépenses imprévues, au fur et à mesure des progrès socioéconomiques, ils sont désormais utilisés à d'autres fins.

En résumé, la Caisse populaire Desjardins de Lauzon parvient à obtenir des résultats appréciables à plusieurs niveaux. L'évolution de ses principaux indicateurs montre qu'elle s'affirme comme une coopérative de grande envergure, qui réussit à mieux s'intégrer dans le milieu économique et social de Lauzon et atteint une large partie de la population locale. À cet effet, le nombre de ses sociétaires ne cesse jamais de grandir.

Il faut dire, enfin, que tous les acquis de la Caisse populaire Desjardins de Lauzon sont le fruit d'une culture d'entreprise favorable à son ouverture sur le milieu. L'institution, qui laisse derrière elle presque un siècle d'histoire, est le fruit d'un long effort collectif qui l'a constamment imprégnée d'une saveur particulière qui la distingue des banques commerciales et même des autres Caisses populaires.



Conclusion

L'histoire de la Caisse populaire Desjardins de Lauzon, depuis sa fondation en 1902 jusqu'à nos jours, illustre la longue et difficile adaptation d'une institution coopérative aux fluctuations d'un milieu socioéconomique souvent en mutation. Elle met en valeur l'organisation d'une institution coopérative dont les ressources humaines proviennent de milieux socioprofessionnels différents et dont les ressources techniques et financières sont destinées à rendre les meilleurs services possibles à la collectivité locale. Cette histoire montre ainsi comment la communauté lauzonnaise a pu surmonter les différents problèmes socioéconomiques en s'appuyant sur sa coopérative d'épargne et de crédit.

En fait, au crépuscule du XIX^e siècle, la population de Lauzon affronte fréquemment des conditions de vie défavorables à son épanouissement, alors que l'évolution rapide de plusieurs secteurs économiques cause des bouleversements importants dans la société lauzonnaise. Avec l'aide de ses institutions locales, la population parvient à mieux surmonter les différentes crises économiques par l'esprit d'entraide et de coopération. Dans cette optique, depuis sa fondation, la Caisse populaire Desjardins de Lauzon assiste ses membres, soit en vue d'acquérir des biens immobiliers (maisons, terrains, etc.), soit pour faire face à des périodes difficiles, ce qui lui permet de s'affirmer comme un exemple florissant, non seulement du Mouvement Desjardins, mais aussi de tout le mouvement coopératif au Québec.

À l'origine, des hommes honnêtes se fixent pour but de garantir aux sociétaires de la caisse des services essentiels et parviennent à poser les assises d'une coopérative d'épargne et de crédit. Vu la complexité des tâches fondamentales d'une telle œuvre, ils affrontent des difficultés considérables, mais, à chaque fois, leur bonne volonté et leur persévérance leur permettent de relever les différents défis qu'imposent la création et l'organisation d'une institution populaire. Pour leur part, les héritiers de cette première génération apprennent des expériences de leurs prédécesseurs et savent toujours comment se dévouer au service de leur établissement financier.

Tout au long de son histoire, la Caisse populaire Desjardins de Lauzon se présente comme un noyau financier et social dynamique dans la vie de la collectivité locale. L'étude des rapports qu'entretient la coopérative avec son milieu s'avère une tâche fort intéressante, car elle met en valeur les grandes lignes de son histoire. Et ce sont justement ces relations de la coopérative avec son environnement qui sont au centre de cet ouvrage.

L'histoire des liens de la caisse avec son milieu est cependant marquée par les divergences entre les différentes forces qui influencent l'évolution de la coopérative. Comme nous l'avons montré, la gérance tient essentiellement à lier l'évolution de la caisse à celle de tout le projet du fondateur Alphonse Desjardins, dans une perspective générale visant, à l'époque, à promouvoir les intérêts des Canadiens français. De son côté, la présidence veut préserver l'image de la caisse en tant qu'institution financière indépendante. Ce courant prétend défendre les intérêts d'une population locale importante.

Les débats affectant l'évolution de la caisse durant ses premières années de fonctionnement soulèvent trois questions essentielles: Comment la caisse réagit-elle face à ses contradictions internes? Quelles positions chaque partie au conflit adopte-t-elle? Quelles sont les réactions du fondateur des caisses populaires? Ces questions délicates sont au centre de notre réflexion sur l'histoire de la Caisse populaire Desjardins de Lauzon. À partir d'elles, nous avons essayé de retracer les grandes lignes de l'évolution de cette coopérative d'épargne et de crédit, tout en cherchant à comprendre comment son dynamisme interne a influencé ses relations avec ses différents partenaires et avec le milieu socioéconomique en général.

Ainsi, l'adhésion de la caisse à l'Union régionale, en 1928, marque le début d'une nouvelle phase dans la jeune histoire de l'institution. Dès le début des années 1930 et jusqu'à la fin des années 1950, celle-ci reste l'épine dorsale de la vie financière de la collectivité et doit, en conséquence, faire face à d'énormes difficultés financières et administratives. Cela ne l'empêche pourtant pas d'aider ses sociétaires à surmonter les différentes crises économiques et sociales qui marquent l'évolution de la conjoncture locale. À partir des années 1960 et jusqu'à nos jours, la caisse se définit comme une institution qui cherche sans cesse à renouveler ses capacités d'adaptation à un milieu économique et social en effervescence, ce qui lui permet d'entrer, vers le début des années 1980, dans une nouvelle ère de son histoire.

À vrai dire, les tendances diverses qui marquent l'évolution de la Caisse de Lauzon imposent constamment un fonctionnement interne harmonieux, ce qui favorise la promotion de relations privilégiées avec les partenaires locaux. Bien que la coopérative doive faire face à des problèmes administratifs parfois graves, comme c'est le cas durant les années 1940, l'appui et le soutien de la population locale lui sont toujours utiles pour promouvoir son aspect populaire et s'assurer d'une implication économique et sociale de grande importance.

Les expériences accumulées au fil des années permettent aux dirigeants de la caisse de développer une culture d'entreprise favorable à la croissance des affaires de la coopérative. Celles-ci sont alors gérées en toute transparence et suivant les objectifs que les sociétaires jugent prioritaires pour l'épanouissement de la collectivité et que les dirigeants, qui ont constamment à l'esprit la particularité de leur culture d'entreprise, considèrent indispensables pour offrir de meilleurs services à un nombre sans cesse croissant de sociétaires; c'est en fait ce qui les conduit à établir des relations serrées avec les différents partenaires de la coopérative.

En général, l'histoire de la Caisse populaire Desjardins de Lauzon révèle que cette coopérative d'épargne et de crédit ajuste constamment ses structures et sa gestion aux fluctuations conjoncturelles de Lauzon. En raison de son caractère coopératif, qui lui permet d'être toujours à l'écoute de son milieu, la caisse est l'image des conditions économiques dans lesquelles évolue la ville. La coopérative est donc typiquement lauzonnaise, car son développement est toujours lié à l'appui de la population locale.

La Caisse populaire Desjardins de Lauzon occupe ainsi une place de premier plan dans l'histoire de la communauté lauzonnaise, où elle contribue activement à illustrer les principes de la coopération et à leur donner une saveur locale spécifique. Le dévouement des anciennes générations de Lauzon est à l'origine de toutes ces merveilleuses réussites, qui étonnent non seulement les sociétaires et les dirigeants de la caisse, mais aussi toute personne cherchant à comprendre les répercussions des pratiques coopératives dans l'évolution du mode de vie d'une large population de la Rive-Sud de Québec. Nous sommes devant une institution exemplaire, pour ce qui est de la façon dont une coopérative d'épargne et de crédit peut être à l'image des fluctuations de son milieu socioéconomique.

La Caisse populaire de Lauzon fait preuve d'originalité dans deux aspects essentiels quant à son autonomie par rapport aux autres instances du Mouvement Desjardins et par rapport aux dirigeants locaux, qui cherchent, tout en profitant des contacts que leur permet la coopérative, à faire valoir leurs propres intérêts.

Dans un premier temps, les limites de l'autonomie de la Caisse de Lauzon ne peuvent être comprises que si on voit de quelle manière cette autonomie est souvent perçue au sein de la coopérative. Au tout début, lorsque Alphonse Desjardins manifeste son désir de fonder une seconde caisse à proximité de Lévis, la population de Lauzon lui impose, comme conditions, une ferme volonté de maintenir la coopérative autonome et indépendante de toute influence externe. Séduit par les conditions qu'offre Lauzon, au début du xx^e siècle, pour faire valoir les principes du mouvement coopératif, le fondateur se soumet à la volonté d'une population majoritairement ouvrière. Quelques années plus tard, lorsque Alphonse Desjardins pousse son mouvement vers une nouvelle perspective susceptible de lui assurer une meilleure influence dans la région de Québec, la population lauzonnaise ne veut guère abandonner ses conditions de départ, provoquant ainsi un conflit entre Desjardins et les premiers officiers de la caisse.

De toute évidence, le conflit entre Desjardins et ces derniers se fonde sur la divergence de leurs intérêts respectifs. D'une part, Desjardins veut donner une grande impulsion à son mouvement coopératif pour promouvoir les intérêts des Canadiens français face à la domination du capital anglophone. Il veut en effet créer un instrument financier suffisamment puissant pour se définir comme un outil d'émancipation économique et sociale de la communauté canadienne-française.

D'autre part, ayant une vision plus étroite des enjeux aussi bien locaux que régionaux, les premiers dirigeants de la Caisse de Lauzon ne parviennent pas à établir de liens raisonnables entre la promotion de leurs intérêts propres, en tant que représentants d'une élite locale, et de ceux de toute la communauté canadienne-française. Bien qu'ils soient issus, en majorité, à la fois de la petite bourgeoisie et de la classe ouvrière, les premiers dirigeants préfèrent garder leur coopérative fermée sur elle-même et sur le cadre social qui détermine son évolution, la paroisse de Saint-Joseph de Lauzon.

Quoi qu'il en soit, deux forces opposées déterminent l'évolution du Mouvement Desjardins depuis la première décennie de son fonctionnement. Justement, c'est à travers ce conflit entre une force centripète, dominée par la volonté de Desjardins, et une autre force centrifuge que la Caisse populaire de Lauzon façonne son originalité. L'évolution de ce conflit permet de comprendre comment Alphonse Desjardins perçoit les limites de l'autonomie d'une caisse populaire face aux autres instances de son mouvement.

La correspondance de Desjardins avec le premier gérant de la caisse révèle que le fondateur pousse constamment les dirigeants locaux à assumer leur responsabilité totale envers la gestion de la caisse, tout en respectant avec une grande rigueur la ligne de conduite qu'il leur fixe pour promouvoir les intérêts de son mouvement coopératif. Selon Desjardins, avant d'entreprendre tout changement radical au sein de la caisse, les dirigeants locaux doivent consulter les instances centrales du Mouvement. Bien que les décisions reviennent aux officiers de la caisse, la consultation des instances centrales du Mouvement Desjardins s'avère incontournable. Ainsi, l'autonomie perd son sens le plus noble quand les dirigeants de la caisse vont à l'encontre des politiques générales que Desjardins ou les autres instances centrales de son Mouvement, après son décès, essaient de mettre en chantier dans une perspective de rentabilité et d'efficacité.

L'ouverture de la Caisse populaire Desjardins de Lauzon sur les autres instances du Mouvement Desjardins demeure tributaire de la capacité de ses dirigeants de conjuguer les intérêts locaux avec les transformations de la conjoncture régionale. Or, cette capacité n'est pas toujours évidente. Les dirigeants manquent parfois de compétence, de telle sorte qu'ils ne sont pas toujours capables d'adapter les orientations centrales du Mouvement aux exigences de la conjoncture locale. L'exemple des faiblesses de la caisse, vers la fin des années 1940 montre clairement que l'autonomie d'une caisse ne doit jamais se faire au détriment d'une gestion saine. C'est justement pour cette raison que nous ne pouvons concevoir l'autonomie de la Caisse populaire Desjardins de Lauzon qu'à travers l'étude de ses relations avec les autres instances du Mouvement Desjardins.

L'étude des répercussions des politiques de la Fédération des caisses populaires dans l'évolution de la Caisse populaire Desjardins de Lauzon, dans le cas des obligations par exemple, montre que le respect des principes de base de la coopération demeure une force importante, qui peut agir sur le fonctionnement interne de la coopérative. Dans ce contexte particulier, les inspecteurs généraux

de la Fédération jouent le même rôle que jouait autrefois Desjardins. Leurs commentaires ne sont que des directives générales, laissant aux dirigeants locaux le soin d'ajuster ces directives aux exigences et aux besoins de la collectivité locale.

En second lieu, depuis le début, le gérant occupe une place singulière en ce qui concerne la gestion de la Caisse populaire Desjardins de Lauzon. Il est la pierre angulaire de cette administration et doit conjuguer les orientations des instances centrales du Mouvement Desjardins avec les fluctuations locales. Or, dès la fin des années 1940, les faiblesses de l'organisation administrative expliquent comment le gérant peut être à l'origine d'une négligence entravant l'épanouissement de la coopérative. Les faiblesses administratives de la Caisse de Lauzon ne sont pas dues aux caractéristiques personnelles du gérant, mais résultent, au contraire, d'une négligence collective à l'égard des intérêts de la caisse.

Malgré les différents problèmes auxquels elle doit faire face, la Caisse de Lauzon a une situation financière qui ne cesse d'enregistrer des taux de croissance importants. L'évolution des principaux indicateurs montre qu'elle se distingue par sa capacité d'être à l'écoute de son milieu. Ses dirigeants successifs veulent toujours qu'elle se définisse comme une institution d'avant-garde en ce qui concerne le financement de secteurs économiques et sociaux plus dynamiques. Son caractère coopératif aidant, l'institution parvient aujourd'hui à conjuguer les exigences de la modernité, en matière d'informatique par exemple, avec les coutumes et les traditions humanitaires de la communauté lauzonnaise. En effet, dès ses origines, la Caisse populaire Desjardins de Lauzon s'est fixé un rôle de premier plan qui lui permettra de devenir un exemple florissant à la fois de la coopération et de la prospérité locale.

Bibliographie

Une partie importante du fonds d'archives de la Caisse populaire Desjardins de Lauzon est située au sous-sol de la succursale, au 269, rue Saint-Joseph, à Lauzon. Ces archives renferment un nombre considérable de pièces de toute nature, provenant des différentes instances administratives de la caisse.

A. LES SOURCES

- Desjardins, Alphonse, *Témoignage devant le comité spécial chargé de l'étude du projet de loi concernant les sociétés industrielles et coopératives*, 1906-1907, 93 pages.
- *La Caisse populaire Desjardins de Lauzon, 1902-1992, partenaire avec vous depuis 90 ans*, brochure, 1992.
- La correspondance d'Alphonse Desjardins avec Herménégilde Bourassa, premier gérant de la Caisse de Lauzon.
- La correspondance des dirigeants de la caisse avec certains de ses sociétaires et partenaires.
- La correspondance des dirigeants de la Fédération des caisses populaires Desjardins de Québec avec les dirigeants de la Caisse de Lauzon.
- Les rapports annuels de la Caisse populaire de Lauzon entre 1903 et 1995.
- Procès-verbaux des conseils d'administration de la caisse, entre 1902 et 1995.
- Publication de la caisse à l'occasion de son 50^e anniversaire, brochure, 1952.
- Publication de la caisse à l'occasion de son 75^e anniversaire.
- Rapports d'inspections de la Fédération des caisses populaires Desjardins.
- Rapports des commissions de crédit de la caisse, entre 1903 et 1995.
- Rapports des conseils de surveillance de la caisse, entre 1903 et 1995.
- Règlements et statuts de la Caisse populaire de Lauzon.
- Situations mensuelles de la caisse entre 1902 et 1995.

B. SYNTHÈSES GÉNÉRALES ET ARTICLES

- Charron, Paul-Émile, *Les Caisses populaires Desjardins*, Montréal, Les Éditions de l'UCG (sans date), 162 pages.
- Grand'Maison, Joce-Lyne, « La Caisse fusionnée de Lauzon s'en tire mieux que prévu », *Le Journal de Québec*, 22 février 1989, p. 12.
- L. V., « Bénédiction des nouveaux locaux à la Caisse populaire de Lauzon », *Le peuple de la Rive-Sud*, 20 juin 1973, p. 10.
- « La Caisse populaire de Lauzon célèbre son jubilé d'or », *La Revue Desjardins*, vol. XVIII, n° 10, p. 150-151.
- Groupe d'initiative et de recherche appliquée au milieu (GIRAM), *Évolution des axes commerciaux traditionnels de Lévis et Lauzon*, Lauzon, 1985, 99 pages.
- GIRAM, *Les activités économiques en zone littorale*, Lauzon, 1984, 45 pages.
- GIRAM, *Le fleuve et sa rive droite*, Lauzon, 1984, 44 pages.
- Poulin, Pierre, *Histoire du Mouvement Desjardins. Tome 2. La percée des caisses populaires, 1920-1944*, Montréal, Québec/Amérique, 1994, 448 pages.
- Poulin, Pierre, *Desjardins et les Caisses populaires. Tome 1. 1900-1920 : Naissance et développement d'un mouvement coopératif*, Montréal, Québec/Amérique, 1991, 307 pages.
- Rousseau, Yvan, « L'enracinement et la transformation d'un mouvement social. La Fédération Régionale des Caisses Populaires Desjardins du centre du Québec et ses établissements affiliés, 1909-1970 », thèse de doctorat en études québécoises, Université du Québec, 1993, tomes 1 et 2, 506 pages.
- Roy, Edmond, *Histoire de la Seigneurie de Lauzon*, vol. 2.
- Ruel, Jean-Marc, « Monographie de la Caisse populaire de Lauzon », mémoire présenté pour l'obtention de la maîtrise en sciences commerciales, École Supérieure de Commerce, Québec, 1947, 57 pages.
- Samson, Roch (dir.), *Histoire de Lévis-Lotbinière*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1996.
- Vachon, Daniel, « Pour une étude sur un regroupement Lauzon, Lévis, Saint-David », *Rive-Sud Express*, 3 février 1987, p. 8.

Annexes

Annexe 1 Les membres du conseil d'administration de la caisse depuis sa fondation en 1902 jusqu'à 1995

Administrateurs	Période	Profession
Couillard, F.-X.	1902-1919	Notaire
Viens, J.-S.-Geo.	1902-1914	Inspecteur d'école
Bourget, P. Achille	1902-1903	
Bourassa, Herménégilde	1902-1933	Trésorier de la ville
Lagueux, Irénée	1902-1903	Cultivateur
Théberge, Antoine	1902-1903	Voyageur
Bourget, J.-O.	1902-1903	Médecin
Bissonnette, Joseph	1902-1903 ; 1918-1920	Ouvrier
Bourget, L.-G.	1902-1944	Fonctionnaire
Guilbault, Joseph	1903-1911	Ouvrier
Marcoux, Phydime	1903-1911	Fonctionnaire
Lemieux, Narcisse	1903-1911 ; 1914-1918	Ouvrier
Carrier, Romuald	1905-1908	
Turcotte, Louis	1905-1907	
Guay, Alexandre	1905-1907	Peintre
Nolin, J.-B.	1908-1913 ; 1921-1922	Marchand
Bergeron, Phil.-E.	1908-1913	Fonctionnaire
Robitaille, F.-X.	1908-1913	Ouvrier
Létourneau, Almanzor	1909-1939	Cultivateur
Bourget, R.-G.	1911-1919	
Bonneau, Joseph	1911-1918	Ouvrier
Bernier, Hypolite	1913-1940	Prêtre et curé
Paquet, J.-A.	1913-1920	Marchand
St-Pierre, Alphonse	1918-1921	Boucher
Patry, Théodore	1920-1942	Briquetier
Boutin, P.-A.	1914-1949	Courtier d'assurances
Bolduc, Gédéon	1920-1923	Gérant de compagnie
Bouchard, Amédée	1920-1941	Commerçant
Samson, Désiré	1921-1930	Cultivateur

Nous avons préparé ces tableaux avec l'aide de M. Dollard Ouzilleau, que nous tenons à remercier pour son assistance.

Annexe 1 (suite)

Administrateurs	Période	Profession
Guay, Adjutor	1923-1924	
Paquet, Georges	1926-1930	
Bissonnette, Achille	1926-1930	Ouvrier
Bourget, Louis	1931-1932	Marchand
Ruel, L.-P.	1934-1944	Industriel
Barras, Gaston	1934-1977	Fonctionnaire
Émond, Napoléon	1934-1940	Fonctionnaire
Boucher, Jos.	1941-1946	Prêtre et curé
Huot, Horace	1940-1954	Comptable
Paquet, Maurice	1941-1967	D.-g. chantier maritime
Bélanger, J.-E.	1942-1961	Médecin
Brousseau, Mario	1942-1944	Comptable
Bégin, Paul	1943-1955	Comptable
Bissonnette, Roméo	1945-1978	Contremaître
Pérusse, Charles	1946-1964	Boucher
Ruel, P.-E.	1946-1947	Pharmacien
Ouellet, Médard	1946-1950	Fonctionnaire
Gosselin, Conrad	1946-1960	Garagiste
Halle, Denary	1949-1961	Directeur d'école
Samson, Louis-Robert	1955-1982	Quincaillier
Lemieux, Léonard	1959-1975	Commis de bureau
Guay, Charles-Henri	1961-1983	Commis
Blais, Gaston	1961-1962	Inspecteur, Fédération
Turgeon, Lucien	1961-1979	Contremaître
Ouzilleau, Dollard	1962-1987	Gérant de caisse populaire
Lambert, Charles	1964-1978	Marchand
Turgeon, Julien	1967-1981	Contremaître
Lagueux, Reynald	1975-	Notaire
Sundström Alfred	1977-1987	Comptable
Fortin, Gilles	1978-	Analyste
Gonthier, Gilles	1978-	Gérant d'aréna
Leclerc, Léonard	1979-1986	Directeur d'école
Dorval, Yves	1979-1987	Marchand
Gignac, Clément	1983-1987	Économiste
Blais-Giguère, Gemma	1987-	Décoratrice
Asselin, Michel	1987-	Infirmier
Brunelle-Ouzilleau, Lise	1987-1995	Coiffeuse
Rancourt, Mario	1987-	Comptable
Lemieux, Daniel	1987-1989	
Beaulieu, Jean-Claude	1988-1990; 1995-	Cadre supérieur
Nadeau, Normand	1990-1995	Directeur général
Fallon, Laurent	1990-	Directeur du sport

Annexe 2
Les membres du conseil de surveillance de la caisse, de 1902 à 1995

Conseillers	Période	Profession
Boutin, J.-B.	1902-1903	Marchand
Sirois, Ph.	1902-1903	Médecin
Lemieux, J.-Félix	1902-1903	Ouvrier
Turcotte, Louis	1903-1904	
Boutin, Henri	1903-1904	Commis
Bourget, R.-G.	1905-1911	
Samson, Émile	1904-1905	Contremaître
Couillard, F.-X.	1905-1907	Notaire
Bourget, P.-A.	1907-1915	
Charland, J.-G. Téléphore	1911-1912	Agent de commerce
Nolin, David	1911-1912	Marchand
Houde, Jos.	1913-1914	Vicaire
Boulet, Alfred	1914-1915	Prêtre et curé
Robitaille, J.-C.-J.	1915-1933	Restaurateur
Samson, Alfred	1916-1920	Fonctionnaire
Mercier, Alfred	1920-1934	Boulangier
Théberge, Émile	1920-1933	Voyageur de commerce
Bourassa, Lévis	1933-1934	Greffier
Néron, Edmond	1935-1941	Voyageur de commerce
Grenier, Georges	1936-1957	Comptable
Lemelin, Lucien	1938-1939	Comptable
Allaire, Alphonse	1941-1955	Marchand
Masse, Arthur	1942-1974	Comptable
Ruel, P.-E.	1957-1972	Pharmacien
Lavigne, Jacques-Claude	1970-	Professeur
Robitaille, Raynald	1972-1976	Professeur
Lemieux, Léonard	1975-	Fonctionnaire
Fortin, Gilles	1955-1958 ; 1975-1978	Analyste-conseil
Turgeon, Julien	1981-1987	Contremaître
Breton, Roger	1987-	Professeur

Annexe 3
Les membres de la commission de crédit de la caisse, de 1902 à 1995

Commissaires	Période	Profession
Ruel, Pierre	1902-1903	Pharmacien
Lagueux, Joseph	1902-1903	Notaire
Paquet, Jos.-Ed.	1902-1903	Marchand
Blais, Alfred	1902-1903	
Boulet, Onézime	1904-1912	
Boutin, J.-B.	1905-1906	Marchand
Labrecque, Rémi	1905-1914	
Bissonnette, Jos.	1905-1912	Ouvrier
Samson, Pierre	1908-1913	
Lemieux, Octave	1912-1915	
Carrier, Romuald	1913-1914	
Charland, J.-G.-T.	1914-1918	Voyageur de commerce
Morin, Thimolaus	1915-1916	Restaurateur
Samson, Adélar	1916-1939	Contremaître
Patry, Théodore	1916-1919	Briquetier
Ouimette, Léonidas	1918-1926	
Robitaille, F.-X.	1919-1934	Ouvrier
Samson, Désiré	1920-1921	Cultivateur
Blais, Édouard	1921-1926	Agent d'assurances
Dorval, Joseph	1926-1933	Entrepreneur
Bissonnette, J.-Étienne	1926-1933	Ouvrier
Samson, Roméo	1933-1946	Boulangier
St-Pierre, J.-A.	1934-1937	Boucher
Samson, Alexandre	1934-1961 ; 1950-1963	Boucher
Guay, Ls.-Ph.	1946-1967	Médecin
Samson, J.-Edgar	1958-1968	Agent d'assurances
Turgeon, Étienne	1964-1973	Épicier
Dorval, Yves	1967-1979 ; 1987-	Épicier
Gonthier, Jean-Charles	1968-	Contremaître
Dumont, Roger	1973	Contremaître
Bissonnette, Roméo	1978-1983	Contremaître
Bernier, Michel	1983-	Directeur général de la ville

Annexe 4
Nombre de sociétaires de la caisse entre 1903 et 1927

Année	Nombre de sociétaires
1903	103
1904	105
1905	106
1906	102
1907	104
1908	114
1909	114
1910	109
1911	109
1912	130
1913	158
1914	142
1915	234
1916	255
1917	217
1918	264
1919	288
1920	302
1921	304
1922	251
1923	246
1924	237
1925	226
1926	224
1927	280

Annexe 5
Évolution du nombre de prêts et des intérêts sur les prêts de la caisse
entre 1903 et 1927 (en \$)

Année	Intérêts	Nombre de prêts
1903	9	23
1904	16	37
1905	34	42
1906	30	40
1907	53	55
1908	89	63
1909	129	71
1910	135	51
1911	150	55
1912	173	66
1913	233	56
1914	377	71
1915	701	67
1916	728	46
1917	976	39
1918	1106	30
1919	1921	34
1920	2540	20
1921	3522	6
1922	2849	4
1923	2035	6
1924	2448	9
1925	2310	7
1926	2528	5
1927	2523	4

Annexe 6
Répartition des prêts de la caisse entre 1903 et 1927

Catégories de prêts en \$	Nombre de prêts
1-5	10
5-10	66
10-25	145
25-50	183
50-100	277
100-500	196
500-1000	75

Annexe 7
Évolution des principaux indicateurs financiers de la caisse
entre 1903 et 1995 (en \$)

Année	Prêts annuels	Capital social	L'actif	Surplus et réserves	Épargnes
1903	236	545	582	32	5
1904	1 108	493	545	32	20
1905	1 005	543	1 365	68	754
1906	1 709	926	2 876	142	1 808
1907	2 624	995	3 217	214	2 008
1908	5 251	1 139	5 095	318	3 639
1909	5 721	1 231	4 422	441	2 750
1910	4 134	1 128	4 806	543	3 135
1911	4 518	1 411	5 998	719	3 869
1912	5 333	2 544	9 143	947	5 652
1913	5 450	3 047	10 318	1 172	6 099
1914	13 360	4 851	16 072	1 529	9 692
1915	13 179	5 835	21 123	2 081	13 207
1916	13 576	5 942	25 656	2 555	17 159
1917	7 065	5 998	30 691	3 078	21 615
1918	12 978	7 331	38 929	3 858	27 740
1919	19 275	10 142	51 860	5 246	36 199
1920	19 167	12 209	61 114	6 827	42 078
1921	3 940	12 533	62 465	8 872	41 060
1922	1 120	11 591	50 465	10 078	28 796
1923	7 075	11 696	48 704	10 954	25 055
1924	3 525	11 317	47 663	12 188	24 158
1925	420	10 438	49 087	13 148	25 501
1926	11 843	10 724	50 140	14 632	24 784
1927	18 527	11 148	64 828	15 037	38 642
1928	42 668	15 468	107 370	16 086	75 816
1929	110 233	15 721	115 694	17 094	82 879
1930	117 564	15 308	133 441	18 129	100 005
1931	114 707	15 409	121 547	18 716	87 422
1932	95 437	15 002	106 862	19 114	72 746
1933	81 001	13 719	102 398	19 244	69 435
1934	60 541	13 828	109 800	20 169	75 803
1935	51 741	14 465	112 157	20 754	76 917
1936	67 136	16 679	132 066	21 550	93 837
1937	70 367	17 250	154 475	22 107	115 117
1938	66 319	19 395	165 958	22 968	123 595
1939	75 459	20 691	188 789	24 294	143 814
1940	64 873	24 554	194 292	25 472	144 266
1941	72 065	28 026	212 849	26 628	158 195

Annexe 7 (suite)

Année	Prêts annuels	Capital social	L'actif	Surplus et réserves	Épargnes
1942	31 219	35 257	256 814	28 186	256 814
1943	75 081	42 800	375 211	29 664	302 747
1944	67 612	46 423	56 7705	32 225	486 848
1945	82 502	49 461	751 461	34 707	664 930
1946	116 476	53 160	812 117	46 265	710 200
1947	140 331	56 002	931 540	50 634	822 216
1948	186 828	58 872	1 000 429	52 552	886 164
1949	188 023	59 637	1 041 012	54 164	924 308
1950	278 972	58 650	1 042 100	56 567	924 044
1951	431 329	62 990	1 095 681	59 425	935 287
1952	509 554	65 274	1 151 681	64 452	1 018 814
1953	700 483	68 277	1 372 919	70 825	1 230 544
1954	787 420	68 719	1 436 796	80 873	1 283 866
1955	880 512	69 763	1 501 273	93 110	1 335 027
1956	981 371	72 598	1 651 759	102 936	1 472 713
1957	972 558	73 909	1 652 528	111 823	1 463 139
1958	1 146 079	75 549	1 871 266	111 823	1 669 935
1959	1 296 761	78 060	2 095 471	131 120	1 881 003
1960	1 204 221	78 891	2 109 333	131 120	1 904 224
1961	1 474 659	80 220	2 696 113	142 630	2 353 744
1962	1 618 673	81 525	2 694 239	190 100	2 363 439
1963	1 744 424	87 998	2 869 856	209 200	2 503 049
1964	1 845 349	109 198	3 061 070	209 200	2 649 210
1965	1 939 358	137 079	3 410 092	292 200	2 946 199
1966	2 063 818	220 187	3 588 548	275 913	3 009 223
1967	2 193 284	296 599	4 041 460	297 374	3 352 100
1968	2 375 047	332 749	4 008 352	315 453	3 263 787
1969	2 310 247	346 044	4 290 387	318 055	3 504 605
1970	2 310 247	346 044	4 290 387	328 055	3 504 605
1971	2 478 173	332 784	4 751 068	361 894	3 948 219
1972	2 563 484	331 087	6 298 269	472 281	5 348 919
1973	3 451 448	383 979	7 515 653	512 511	6 492 633
1974	3 874 340	382 509	8 346 221	504 104	7 372 544
1975	4 567 537	360 505	9 875 639	531 806	8 892 370
1976	5 590 058	366 015	11 942 174	514 725	10 908 640
1977	9 976 286	407 078	14 535 870	529 584	13 372 917
1978	12 468 371	595 895	18 045 092	564 319	15 684 371
1979	15 060 383	480 540	20 209 980	607 842	17 963 470
1980	17 171 675	421 047	22 565 441	676 582	20 385 064
1981	18 657 013	349 987	25 452 124	673 810	23 407 018
1982	17 905 539	300 941	27 226 111	580 760	25 831 539

Annexe 7 (suite)

Année	Prêts annuels	Capital social	L'actif	Surplus et réserves	Épargnes
1983	23 804 540	287 955	31 851 154	566 584	30 297 037
1984	32 124 450	282 239	34 020 292	793 549	32 328 009
1985	28 711 173	287 955	35 864 631	380 636	33 734 516
1986	29 911 354	282 239	36 753 061	420 483	36 275 469
1987	49 286 185	275 595	61 143 615	1 685 958	52 212 994
1988	55 161 115	269 980	64 519 464	1 624 591	59 031 264
1989	58 514 261	254 150	69 321 405	1 613 805	64 267 689
1990	68 638 828	575 865	75 855 251	2 319 471	69 546 181
1991	71 653 321	785 505	80 743 330	2 589 191	74 001 216
1992	76 919 657	928 660	85 277 743	2 847 462	78 648 197
1993	80 763 697	943 355	89 283 462	3 358 135	82 457 557
1994	84 728 547	1 058 725	92 475 584	3 715 469	85 212 526
1995	85 860 382	1 241 980	97 654 602	4 472 907	88 754 002

Annexe 8
Évolution du nombre de sociétaires de la caisse
comparativement au nombre de familles de Lauzon

Année	Nombre de familles	Nombre de sociétaires
1935	1 120	409
1936	1 120	439
1937	1 120	479
1938	1 188	520
1939	1 188	532
1940	1 188	622
1941	1 058	726
1942	1 200	868
1943	1 200	972
1944	1 200	1 445
1945	1 250	1 698
1946	1 250	1 760
1947	1 250	1 867
1948	1 250	1 994
1949	1 111	1 949
1950	1 111	1 983
1951	1 081	2 100
1952	1 151	2 280
1953	1 189	2 535
1954	1 150	2 627

 **AGMV**
MARQUIS

Québec, Canada
1999